



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 140 • NUMÉRO 099 • 1^{re} SESSION • 38^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le lundi 16 mai 2005

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 16 mai 2005

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

• (1100)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Il y a eu des consultations entre les partis, vous constaterez que la Chambre donnerait le consentement unanime pour adopter la motion suivante, sans débat ni amendement. C'est la même motion que celle que j'ai essayé de proposer la semaine dernière à trois occasions. Dans un esprit de collaboration et pour rehausser la civilité à la Chambre, tous les partis en sont maintenant arrivés à une entente. Ainsi je propose:

• (1105)

Que, nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle, l'on dispose de l'étape de la deuxième lecture des projets de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, et C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, de la manière suivante:

1. Que tout vote demandé soit différé à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement le jeudi 19 mai 2005;

2. Qu'à la fin de la période prévue pour les Ordres émanant du gouvernement le jeudi 19 mai 2005, toutes questions nécessaires pour disposer de l'étape de la deuxième lecture des projets de loi (1) C-43 et (2) C-48 soient mises aux voix et décidées immédiatement et successivement, sans débat, ni amendement ou sans que ces votes soient à nouveau différés.

Le Président: Le leader du gouvernement à la Chambre a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord

(La motion est adoptée.)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PCC): Monsieur le Président, bien que mon parti ait accepté la motion du leader du gouvernement à la Chambre des communes, j'aimerais préciser que le gouvernement aurait dû se montrer respectueux et allouer une journée de l'opposition officielle après avoir perdu le vote mardi dernier. J'invite le Président et le leader du gouvernement à la Chambre à consulter les pages 280 et 281 de la 22^e édition de l'ouvrage d'Erskine May:

L'opposition peut, à l'occasion, mettre à l'ordre du jour une motion exprimant un manque de confiance envers le gouvernement—ce qu'on appelle un « vote de censure ». Selon les conventions établies, le gouvernement accède toujours à la demande du chef de l'opposition d'allouer un jour réservé au débat sur une telle

motion. Pour l'allocation d'une journée à cette fin, il est permis au gouvernement de juger des exigences de ses propres affaires, mais il doit nécessairement allouer une journée dans un délai raisonnable. Cette convention se fonde sur le rôle reconnu de l'opposition comme gouvernement éventuel, ce qui garantit la légitimité d'une telle interruption du déroulement normal des travaux. Pour sa part, le gouvernement a tout à gagner en réagissant le plus rapidement possible à une telle remise en question de son autorité.

Il est regrettable de voir qu'il aura fallu neuf jours pour dénouer la situation après que la question de confiance se soit posée. Cela n'est pas conforme à nos conventions et n'est pas respectueux de notre système gouvernemental.

En terminant, je tiens à préciser que l'opposition officielle n'a pas eu de journée réservée depuis six semaines et que le Bloc québécois n'en a pas eu depuis cinq semaines. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cela est inhabituel, surtout dans une situation où la confiance du gouvernement est remise en question.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, j'interviens au sujet d'un rappel au Règlement différent. Vendredi, les libéraux ont fait en sorte qu'il n'y a pas eu consentement unanime pour une motion visant à scinder le projet de loi C-43, ce qui aurait permis d'adopter rapidement l'Accord atlantique. J'espère que le gouvernement a changé de position. En conséquence, je demande s'il y a consentement en faveur de la motion suivante:

Que le projet de loi C-43, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005, soit scindé en deux projets de loi: le projet de loi C-43A, Loi visant à fournir des paiements à des provinces et territoires et à mettre en oeuvre l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador et l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse; et le projet de loi C-43B, Loi visant à mettre en oeuvre certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 23 février 2005;

Que le projet de loi C-43A soit composé des parties 12, l'Entente Canada-Terre-Neuve-et-Labrador et l'Entente Canada-Nouvelle-Écosse, et 24, paiements à certaines provinces et aux territoires;

Que le projet de loi C-43B englobe toutes les autres parties du projet de loi C-43;

Que la Chambre commande l'impression des projets de loi C-43A et C-43B et que les projets de loi C-43A et C-43B soient inscrits au *Feuilleton* pour être étudiés par la Chambre à l'étape de la deuxième lecture et renvoyés au Comité permanent des finances; et

Que le légiste et conseiller parlementaire soit autorisé à apporter les modifications et les corrections nécessaires pour que la motion entre en vigueur.

Le premier ministre a affirmé que la façon la plus rapide d'arriver à ce résultat consistait à adopter le budget et que cela dépendait du bon vouloir de l'opposition. À présent, cela dépend du bon vouloir du gouvernement.

Le Président: Y a-t-il consentement unanime pour que le député propose cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Initiatives parlementaires

● (1110)

L'hon. Tony Valeri: Monsieur le Président, au sujet de la même question, si vous vous rappelez, l'ordre relatif au vote sur le budget a été inscrit à l'ordre du jour de jeudi, à la fin des initiatives ministérielles. Le député aura donc l'occasion d'appuyer le budget, qui comprend l'Accord atlantique. Je sais que le député subit la pression de sa circonscription afin qu'il appuie le budget et, à mon avis, il devrait le faire. L'Accord atlantique figure dans le budget et l'adoption de celui-ci signifierait l'adoption rapide de cet accord.

Le Président: Je ne vois pas de matière à rappel au Règlement. Il y a eu un rappel au Règlement pour que la motion soit mise aux voix. Le député a obtenu que sa motion soit mise aux voix et il a pu intervenir. Le leader du gouvernement à la Chambre a répondu en invoquant le Règlement.

L'hon. Gerry Byrne: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

Le Président: J'espère qu'il s'agit d'un rappel différent.

L'hon. Gerry Byrne (secrétaire parlementaire de la ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, nous pourrions peut-être prévoir une période durant laquelle le député pourrait s'asseoir avec les greffiers au Bureau pour que ceux-ci lui expliquent la procédure parlementaire normale.

Évidemment, les projets de loi à l'étude à la Chambre doivent franchir les étapes de la première lecture, de l'étude en comité, du rapport, de la deuxième lecture, de la troisième lecture, après quoi ils sont renvoyés à l'autre endroit où, au terme du processus, ils reçoivent la sanction royale.

Ce que le député omet de dire à la Chambre, c'est que ses partenaires, dans le cadre de cette nouvelle alliance avec le Bloc québécois, refusent d'appuyer l'Accord atlantique; ça, il n'en parle pas.

Le Président: Nous sommes en train d'amorcer un débat.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, nous avons tous convenu de faire tout ce qui était en notre pouvoir pour que la Chambre fonctionne bien. J'espère que le message s'est rendu aussi du côté libéral, de telle sorte qu'on puisse s'exprimer librement, ici.

Je voudrais simplement faire remarquer que la motion présentée est d'un intérêt certain. En effet, je crois qu'en vertu du Règlement, il est très possible que nous puissions scinder un projet de loi en deux parties. Ainsi, quoiqu'il puisse arriver suite au vote de confiance de jeudi, cela assurerait aux gens de Terre-Neuve-et-Labrador et de certaines provinces et territoires qu'ils puissent bénéficier des gains proposés.

Donc, si le gouvernement refuse, cela va à l'encontre des intérêts de ces gens-là.

Le Président: Ce n'est pas vraiment un recours au Règlement.

[Traduction]

Le député de St. John's Sud—Mount Pearl a invoqué le Règlement pour proposer une motion.

[Français]

La Chambre a refusé de donner son consentement unanime pour la présentation de la motion. L'affaire est close. Nous ne pouvons avoir un débat sur cette question maintenant.

[Traduction]

Comme il est 11 h 13, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, sur ce recours au Règlement.

Le Président: Je viens de dire que ce n'était pas un recours au Règlement.

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, c'est un autre recours au Règlement.

Le Président: Le député de St. John's Sud—Mount Pearl a la parole pour invoquer le Règlement sur un autre sujet.

M. Loyola Hearn: Monsieur le Président, il arrive fréquemment à la Chambre que l'on ne donne pas de l'information qui est inexacte. Le député de Humber—St. Barbe—Baie Verte a fait...

Le Président: Nous avons clairement amorcé un débat. J'invite les députés à poursuivre ce débat après l'heure réservée aux initiatives parlementaires. Nous discuterons alors du projet de loi C-48, à ma connaissance, celui que le député veut scinder. Je suggère qu'il se lance dans ce débat dans une heure.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LOI SUR LES RELATIONS AVEC TAÏWAN

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC) propose que le projet de loi C-357, Loi prévoyant un encadrement amélioré des initiatives économiques, commerciales, culturelles et autres entre le peuple du Canada et le peuple de Taiwan, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, le projet de loi C-357 est une mesure d'initiative parlementaire que j'ai présentée à titre de député de Kootenay—Columbia. Des députés de tous les partis dans cette enceinte appuient ce projet de loi en principe et s'il est soumis à un vote à l'étape de la deuxième lecture, je m'attends à ce qu'il soit adopté et renvoyé à un comité aux fins d'étude.

En 1970, lorsque le Canada a reconnu officiellement la République populaire de Chine comme seul gouvernement légitime de Chine et a mis fin à ses relations diplomatiques avec Taiwan, il n'a fait que prendre acte du fait que la Chine considérait que Taiwan faisait partie de son territoire. Il n'a pas soutenu ni contesté cette prétention. Des documents du Cabinet montrent que le gouvernement canadien avait l'intention de maintenir une relation de fait avec Taiwan après avoir cessé de reconnaître officiellement ce pays.

La position du premier ministre Trudeau consistait à prévoir une certaine souplesse dans les relations nationales ou internationales avec Taiwan, permettant ainsi aux diverses instances internationales et aux intérêts divergents d'établir leurs relations sans ingérence du Canada ou des intérêts canadiens.

Dans une lettre datée du 9 mai 2005, le ministre des Affaires étrangères du Canada a écrit:

Le Canada maintient sa politique d'une seule Chine aux termes de laquelle nous reconnaissons officiellement le gouvernement de la République populaire de Chine (RPC) comme le gouvernement légitime et représentatif de la Chine. Au moment de la reconnaissance de la RPC, en 1970, le Canada « a pris note » de la position voulant que « Taiwan constitue une partie inaliénable du territoire de la République populaire de Chine », mais il n'a pas reconnu officiellement cette revendication.

Initiatives parlementaires

Je suis tout à fait d'accord avec le ministre des Affaires étrangères et ce projet de loi vient compléter la position du Canada sur la politique d'une seule Chine. S'il y a une divergence d'opinions, elle réside dans l'interprétation que fait le gouvernement de la propre phrase du ministre lorsqu'il a dit « mais il n'a pas reconnu officiellement cette revendication ». Je crois que les pratiques du gouvernement canadien vont manifestement à l'encontre de ses affirmations.

L'année dernière, les députés ont voté dans une proportion de deux contre un pour que le Canada prenne des mesures au sein de l'Organisation mondiale de la santé pour inclure Taiwan en tant qu'entité indépendante en matière de santé. Le Sénat canadien a adopté une motion semblable. Malgré cette directive de la part des deux Chambres du Parlement, le gouvernement canadien a choisi de faire fi de cette instruction à la 57^e conférence de l'Assemblée mondiale de la santé. Ce matin, le comité général de la 58^e Assemblée mondiale de la santé a décidé que la participation possible de Taiwan à l'OMS ne serait pas incluse dans l'ordre du jour provisoire de la conférence. C'est une question qui a des conséquences extrêmes sur le plan de la santé mondiale.

Ce projet de loi aurait dû être adopté il y a déjà plus de trois décennies, en raison des mesures prises par notre partenaire commercial mutuel, les États-Unis. Dans les mois qui ont suivi leur reconnaissance de la République populaire de Chine, les États-Unis ont adopté la Taiwan Relations Act. Le Canada et ses intérêts sont grandement désavantagés par rapport à nos concurrents américains. Le gouvernement canadien laisse l'avantage aux États-Unis en ce qui a trait à la réglementation commerciale, pénale et sécuritaire de Taiwan. Alors qu'il ne tient aucun compte de la Taiwan Relations Act, le gouvernement condamne le dépôt de ce projet de loi sur les relations avec Taiwan.

Le gouvernement du Canada devrait rationaliser sa politique à l'égard des États-Unis afin de contribuer à implanter la démocratie et les valeurs démocratiques et, du même coup, permettre à notre pays d'exercer l'influence qu'il est en droit d'exercer sur les affaires mondiales. En parlant de la même voix que les États-Unis au chapitre des relations avec la Chine, le Canada pourrait jouer un rôle d'intervenant plutôt que d'aspirant dans cette sphère d'activité.

Le Canada se classe au onzième rang des partenaires commerciaux de Taiwan. Les échanges commerciaux bilatéraux ont atteint cinq milliards de dollars canadiens en 2004. Taiwan se classe au septième rang mondial pour ce qui est du nombre de touristes et d'étudiants étrangers au Canada: plus de 150 000 Taiwanais visitent le Canada chaque année et 150 000 de leurs concitoyens, bien nantis et très instruits, vivent au Canada en tant qu'immigrants reçus.

Le gouvernement canadien insiste sur l'importance de ses échanges commerciaux avec la Chine, mais il néglige grandement la forme et la substance de nos relations et le cadre juridique nécessaire à leur mise en oeuvre. Le récent livre blanc sur la politique étrangère a complètement passé sous silence les relations entre le Canada et Taiwan. Étant donné l'importance de Taiwan pour le Canada sur les plans commercial, politique et sécuritaire, les questions qui la concernent ont retenu l'attention de tous les partis au Parlement ces dernières années.

• (1115)

J'en veux pour preuve le cas de l'OMS, dont je parlais plus tôt, et les questions fréquemment posées à la Chambre pendant la période des questions. Les deux Chambres du Parlement aussi bien que le Comité des affaires étrangères ont également adopté plusieurs résolutions.

Taiwan, qui compte 23 millions d'habitants, est une réussite sur les plans économique et démocratique. C'est une démocratie pleinement fonctionnelle fondée sur la primauté du droit. La victoire électorale du président Chen Shui-bian, en 2000, a donné lieu au premier transfert démocratique et pacifique du pouvoir en 5 000 ans d'histoire des peuples chinois. Sa réélection, en 2004, a confirmé la solidité des fondements démocratiques établis à Taiwan.

Les observateurs de la scène chinoise ont signalé que, malgré la réélection du président Chen, l'électorat a manifesté une volonté explicite d'atténuer le mouvement souverainiste. La réaction de la République populaire de Chine, soit l'adoption d'une loi anti-sécession, à la mi-mars de cette année, a donc été d'autant plus troublante. En adoptant cette mesure, la République populaire de Chine a intentionnellement voulu accentuer la pression sur les citoyens de Taiwan, qui ont voulu atténuer les tensions au sujet du détroit de Taiwan.

Les observateurs de la Chine ont noté l'accroissement manifeste de la puissance militaire de la République populaire de Chine, dont le budget militaire est estimé à 65 milliards de dollars US. Selon un rapport du département américain de la Défense, la Chine a installé, sur les rives du détroit de Taiwan, 725 missiles pointés sur Taiwan.

Je souligne que suite à l'adoption par la Chine d'une loi antisécession, le ministre des Affaires étrangères du Canada a publié une déclaration disant qu'une action unilatérale visant à changer le statut de Taiwan, incluant le recours à la force, est inacceptable aux yeux du Canada. En fait, en avril 2004, dans un discours public, le ministre des Affaires étrangères de l'époque exhortait les deux adversaires de chaque côté du détroit de Taiwan à reprendre le dialogue sans conditions préalables et à résoudre pacifiquement les problèmes qui les opposent.

Taiwan reconnaît la primauté du droit, préserve la liberté du marché, protège l'environnement et respecte les droits de la personne. La communauté internationale ne peut se permettre de voir Taiwan échouer, parce qu'elle offre un exemple réussi de démocratie et de respect des droits de la personne en tant que valeur universelle. Le cas de Taiwan permet de réfuter clairement la théorie voulant que ces valeurs soient incompatibles avec le mode de vie asiatique.

Lors d'une conversation téléphonique, un représentant de la République populaire de Chine m'a dit que son pays est fermement opposé au projet de loi C-357. À Beijing, les autorités ont qualifié cette mesure législative d'immixtion éhontée dans les affaires intérieures de la Chine. Elles ont déclaré:

En proposant cette mesure législative, appelée Loi sur les relations avec Taiwan, certains parlementaires canadiens prônent l'existence de deux Chines ou de la Chine d'une part et de Taiwan de l'autre.

Ces assertions ne reposent tout simplement pas sur la réalité. En effet, le titre même du projet de loi C-357 précise qu'il s'agit d'une mesure législative « prévoyant un encadrement amélioré des initiatives économiques, commerciales, culturelles et autres entre le peuple du Canada et le peuple de Taiwan ».

Je demande aux députés de noter que c'est intentionnellement que dans le projet de loi, il n'est pas fait usage de termes servant à décrire des rapports entre États ou entre nations. Pour plus de clarté à cet égard, je souligne que le premier paragraphe du préambule dit ceci:

Attendu que, le 13 octobre 1970, le gouvernement du Canada a officiellement reconnu la République populaire de Chine en tant que seul gouvernement légitime de Chine et qu'il a pris acte du fait que celle-ci considère Taiwan comme faisant partie de la Chine;

Initiatives parlementaires

Compte tenu de la non-reconnaissance de Taïwan, mais de l'existence de relations diplomatiques entre le Canada et la Chine, la meilleure approche est d'adopter ce projet de loi à titre de loi fédérale du Canada et de préciser comment le Canada abordera ses relations avec Taïwan, sans tenter d'établir le statut légal de Taïwan sur la scène internationale.

Compte tenu de la non-reconnaissance de Taiwan et de l'absence de relations diplomatiques entre le Canada et Taiwan, une foule de questions particulières se posent, entraînant d'importants problèmes sur les plans juridique et pratique en matière d'interactions. Les articles 4 à 8 du projet de loi contiennent des dispositions explicites visant à créer un mécanisme pour régulariser les relations non officielles de fait entre le Canada et l'entité non reconnue qu'est Taiwan.

● (1120)

Ces dispositions s'inspirent directement de la loi sur les relations entre les États-Unis et Taiwan. Cette loi établit un encadrement juridique solide en ce qui concerne les relations américano-taiwanaises. Elle a permis de renforcer les relations commerciales entre les États-Unis et Taiwan.

Les intérêts canadiens sont quotidiennement en concurrence avec les intérêts américains. Dans la situation, actuelle, les Canadiens sont de plus en plus désavantagés dans leurs rapports commerciaux avec Taiwan.

L'article 4 du projet de loi prévoit que l'absence de relations diplomatiques ne devrait pas avoir de répercussions sur l'application de toute loi canadienne concernant Taïwan, les lois devant s'appliquer à Taïwan de la même manière qu'elles s'appliquent aux autres pays. Ainsi:

Les lois fédérales, qui en termes généraux, renvoient — ou ont trait — à des pays [...] étrangers [...] sont réputées renvoyer — ou avoir trait — également à Taïwan [...].

L'article 5 protège les droits de propriété de Taiwan et de ses citoyens. L'article 6 concerne la capacité d'ester en justice devant les tribunaux du Canada. L'article 7 habilite le gouvernement du Canada à signer et à conclure des accords avec Taiwan.

J'insiste sur le fait que ce projet de loi reconnaît expressément la politique canadienne d'une Chine unique—c'est la cinquième fois que j'essaie de faire valoir ce point—tout en apaisant le climat de discorde continue.

L'article 8 du projet de loi prévoit des dispositions visant à assurer la réciprocité des droits reconnus par la loi aux Taiwanais et aux Canadiens, dans le cadre de leurs relations d'affaires et de leurs interactions mutuelles.

Taiwan et le Canada entretiennent des relations très étroites. Comme je l'ai déjà mentionné, chaque année, environ 150 000 touristes en provenance de Taiwan viennent en voyage au Canada. De 1990 jusqu'à maintenant, 150 000 immigrants de grande qualité se sont établis au Canada. Les échanges commerciaux bilatéraux entre Taïwan et le Canada ont atteint 5 milliards de dollars en 2004.

Taiwan est déjà le 4^e partenaire commercial en importance de notre pays en Asie, et son 11^e partenaire commercial en importance à l'échelle mondiale. Le ministère canadien des Affaires étrangères estime toutefois que, dans la mesure où le Canada ne reconnaît pas Taiwan comme un État, il est impossible de négocier un accord ayant force obligatoire avec Taiwan. Le ministère canadien des Affaires étrangères se targue d'administrer 2 267 traités, mais aucun d'eux ne vise Taiwan.

Taiwan et le Canada partagent les mêmes valeurs sociales, dont le respect des droits de la personne, de la liberté et de la primauté du droit. Le système de justice taiwanais est comparable à celui du Canada. Nous pouvons coopérer avec Taiwan dans de nombreux secteurs, y compris les secteurs judiciaire et économique.

Pour lutter contre la criminalité transfrontalière, en mars 2002, Taiwan et les États-Unis ont signé un accord d'aide judiciaire mutuelle dans les affaires criminelles, accord dont la mise en oeuvre s'est faite en douceur depuis trois ans.

Compte tenu des inquiétudes croissantes que suscite la sécurité, la coopération internationale est impérative. Le ministère canadien des Affaires étrangères a toutefois refusé de signer quelque accord que ce soit avec Taiwan. Le problème est le suivant: la loi sur les relations entre les États-Unis et Taiwan autorise le gouvernement américain à signer des accords internationaux avec Taiwan, mais nous n'avons pas d'accord de ce genre.

Entre le Canada et Taiwan, il n'y a que quelques échanges de lettres, des protocoles d'entente et des arrangements sur des questions techniques secondaires dans les domaines commercial et scientifique. Comment le Canada peut-il promouvoir le commerce et l'investissement avec un partenaire aussi important que Taiwan s'il ne peut signer avec ce dernier aucune entente ayant force obligatoire?

L'article 9 du projet de la loi porte sur la coopération internationale. Le projet de loi vise à renforcer les relations économiques et culturelles, entre autres, entre le Canada et Taiwan. Les États-Unis ont grandement bénéficié de la loi sur les relations avec Taiwan qu'ils ont adoptée, il y a 25 ans, pour établir des liens solides non officiels avec Taiwan. Le projet de loi à l'étude s'inspire d'ailleurs de cette loi américaine.

Les interactions entre le Canada et Taiwan sont bénéfiques pour les deux pays. Taïwan et notre pays entretiennent des liens d'amitié et sont de proches partenaires. Taiwan compte sur l'appui soutenu du Canada dans plusieurs grands défis qu'elle s'emploie à relever. Cela comprend notamment les efforts de Taiwan pour développer sa démocratie.

Je reconnais les protestations de la République populaire de Chine et de certaines entreprises canadiennes. Selon ces intervenants, l'adoption de ce projet de loi entraînera des conséquences importantes, et les relations entre le Canada et la Chine seront sérieusement compromises. Les Chinois ont adopté une position semblable contre les États-Unis lorsque ces derniers ont adopté la loi sur les relations avec Taiwan il y a 25 ans. Depuis l'entrée en vigueur de cette dernière, voici deux décennies et demie, la position concurrentielle du Canada n'a cessé de s'affaiblir.

Pour toutes ces bonnes raisons, je demande aux députés de faire ce qui est dans le meilleur intérêt du Canada et du monde. Je leur demande d'appuyer en principe le projet de loi C-357 afin de le renvoyer au comité pour examen.

● (1125)

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, le député a notamment mentionné la politique américaine de 1979 relative à Taiwan. Pourquoi faudrait-il que le Canada emboîte le pas à une politique américaine vieille de 26 ans? Beaucoup de politiques des États-Unis ne reflètent pas nécessairement les intérêts canadiens. Mon collègue a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

● (1130)

M. Jim Abbott: Monsieur le Président, cette question me fournit une excellente occasion pour justement en dire un peu plus long.

Initiatives parlementaires

Le Canada n'entretient actuellement aucune relation officielle avec Taiwan en tant qu'entité d'un type ou d'un autre. Par conséquent, nous n'entretenons aucune relation juridique normalisée en matière de commerce, d'affaires criminelles ou même de sécurité. C'est là le problème.

À l'inverse, les États-Unis se sont dotés d'une loi sur les relations avec Taiwan qui leur permet d'entretenir ce genre de relations. Par conséquent, les citoyens et les entreprises du Canada sont désavantagés, car ils ne peuvent pas entretenir avec leurs homologues taiwanais les mêmes relations que leurs concurrents américains. Nous sommes désavantagés par rapport aux Américains.

Bien que les États-Unis ne reconnaissent pas Taiwan comme un pays ou une entité distincte et qu'ils appliquent à son égard la même politique que le Canada, c'est-à-dire la politique de la Chine unique, ils sont quand même parvenus à entretenir des relations avec Taiwan en matière de sécurité ou de questions criminelles ou juridiques. Ces relations nous font défaut. Nous prenons du retard. À vrai dire, nous nous plaçons dans une situation désavantageuse par rapport à notre principal partenaire commercial.

Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais revenir sur ce que le député vient de répondre.

D'après ce que je comprends, les États-Unis ont promulgué en 1979 une loi régissant leurs relations avec Taiwan dans le but ultime d'établir un lien diplomatique avec la Chine. Le Canada avait déjà établi des relations avec la Chine des décennies auparavant. Mon collègue pourrait-il nous expliquer en quoi il est utile de faire la distinction?

Je veux également poser une question concernant l'article 5 du projet de loi, qui prévoit que Taiwan peut revendiquer des biens. J'ai quelques réserves. Dans sa constitution, Taiwan se désigne par son nom officiel, la République de Chine, et affirme que la Mongolie fait partie intégrante de son territoire. Le Canada est actuellement le plus grand investisseur en Mongolie. Quelles seront les répercussions du projet de loi sur nos intérêts là-bas?

M. Jim Abbott: Monsieur le Président, en ce qui a trait aux États-Unis, je pense que l'information dont dispose la députée est fautive. La loi sur les relations avec Taiwan a été adoptée six mois après que les États-Unis eurent reconnu la République populaire de Chine comme l'entité légitime gouvernant la Chine. La loi sur les relations avec Taiwan a été formulée six mois après, et ce, malgré les protestations de la République populaire de Chine. La députée et moi ne sommes pas du tout du même avis sur ce point.

C'est une bonne question que la députée soulève au sujet de l'article 5. C'est pourquoi j'espère que le projet de loi sera renvoyé au comité pour que nous puissions évaluer cet aspect et prendre les mesures qui s'imposent. Le but de l'article 5 est la réciprocité. En d'autres mots, en ce moment, le droit commercial ne permet pas aux personnes et aux entreprises d'engager des poursuites et d'être poursuivies. Il n'y a aucun moyen de faire observer les ententes commerciales que nous concluons avec des intérêts taiwanais, ou vice versa.

Cela diffère des relations que nous entretenons avec les entités qui sont considérées des nations. Nous ne cherchons pas à désigner Taiwan comme une nation. Nous voulons simplement établir des relations commerciales normales afin de protéger les intérêts des Canadiens et des Taiwanais.

L'hon. David Anderson (Victoria, Lib.): Monsieur le Président, je prends la parole au sujet du projet de loi présenté par mon collègue de la circonscription de Kootenay—Columbia.

J'aimerais dire avant toute chose, à l'instar du député, qu'il ne fait aucun doute dans mon esprit que tous nos collègues de la Chambre considèrent le développement de la démocratie à Taiwan comme une question de grande importance. Ma première visite là-bas a eu lieu en 1967, et des progrès énormes ont été accomplis depuis ce temps. La démocratie s'est installée dans ce pays, et la dictature d'inspiration léniniste a disparu.

Depuis 1967, les relations du Canada avec Taiwan se sont transformées radicalement. Les échanges, qui se limitaient à l'époque au commerce et à l'immigration, englobent maintenant beaucoup d'autres domaines, et notamment, comme l'a indiqué le député, la santé, l'éducation, les sciences, la technologie et l'environnement. Notre plus importante mission commerciale à l'étranger se trouve à Taipei.

Voilà où nous en sommes rendus maintenant. Comme dans toute relation bilatérale, il peut y avoir des tensions occasionnelles, et on ne peut s'attendre à ce que tous les différends soient immédiatement réglés avec tous les pays. Cependant, sans perdre de vue les contrastes, c'est-à-dire les domaines où les priorités du Canada et de Taiwan diffèrent, il faut être capable de voir l'ensemble du portrait et se concentrer sur ce qui devrait être essentiel aux yeux de tous les parlementaires, à savoir les intérêts des Canadiens. Nous avons le devoir de servir nos électeurs de manière à favoriser leur bien-être et leur prospérité. J'envisage donc le projet de loi dans cette perspective canadienne.

En 1970, lorsque nous avons décidé de reconnaître Beijing plutôt que Taipei à titre de capitale de la Chine, nous nous sommes quand même donné suffisamment de souplesse pour pouvoir continuer d'entretenir des relations substantielles avec Taiwan sans nous empêcher de tisser des liens toujours plus importants avec la Chine continentale. Bref, nous avons trouvé un compromis nous évitant de prendre partie dans le dilemme qu'on nous présentait à l'époque. Nous avons choisi de conserver des relations avec les deux Chines, et les résultats de cette approche équilibrée sont éloquentes.

Comme je l'ai déjà souligné, nos relations avec Taiwan se sont beaucoup intensifiées depuis ce temps. Plusieurs protocoles d'entente ont été signés entre des ministères et organismes du gouvernement du Canada et les services taiwanais équivalents. Un grand nombre de ministres canadiens, dont moi-même, ont fait des voyages de haut niveau en Chine.

Je crois que j'ai été le premier ministre de l'Ouest à me rendre à Taipei après la crise des missiles survenue il y a sept ou huit ans. Nous avons eu des échanges fréquents entre fonctionnaires, et entre 2002 et 2004, le Canada a reçu 18 membres du Cabinet du gouvernement taiwanais, y compris le vice-ministre des Affaires économiques, le ministre de la Justice, qui est venu à deux reprises, le président du Conseil des affaires autochtones et le ministre des Transports et des Communications.

Du point de vue économique, Taiwan est l'un des dix principaux partenaires commerciaux du Canada et ce pays est notre 14^e plus grand marché d'exportation au monde. Bon nombre de sociétés canadiennes ont fait de bonnes affaires à Taiwan. De même, des sociétés taiwanaises ont remporté du succès au Canada et nous avons établi de bonnes relations et des liens aériens entre nos deux pays.

Initiatives parlementaires

Nos relations avec Taiwan ont été couronnées de succès et notre politique n'a entraîné que des résultats positifs, tant pour le Canada que pour Taiwan. Toutefois, on nous propose maintenant un projet de loi qui souligne, comme certains le croient nécessaire, que la meilleure façon de maintenir cette situation est d'apporter des modifications qui auront pour effet de faire disparaître la flexibilité dont nous jouissions par le passé.

C'est ce que ferait le projet de loi C-357, dont nous sommes présentement saisis, qui donnerait un statut d'État à Taiwan en vertu de la loi canadienne, lui accordant du même coup une reconnaissance de droit en tant qu'entité souveraine. C'est clair.

• (1135)

En vérité, aucun pays au monde ne reconnaît officiellement à la fois Taiwan et la Chine, et nous, par suite de ce projet de loi, serions forcés de choisir, et ainsi de renverser les politiques fructueuses des 35 dernières années. Avec ce projet de loi, nous ne pouvons avoir le beurre et l'argent du beurre. J'estime qu'un choix très clair se présente donc à nous en ce moment.

Comme l'avait indiqué l'auteur du projet de loi lorsqu'il a fait allusion à ses conversations avec l'ambassade de Chine ici même à Ottawa, le soutien à ce projet de loi porterait gravement atteinte à nos rapports de longue date et croissants avec la Chine. Lorsque nous prenons ce fait en compte, je crois qu'il serait utile de mettre en relief le caractère inadéquat du projet de loi parce qu'il énonce clairement ce que le Canada doit faire pour Taiwan, mais non pas ce que pourrait être l'obligation de Taiwan envers le Canada.

Pour donner un exemple au député, il y a la question des exportations de viande de boeuf; les Taïwanais ont ouvert leur marché à la viande de boeuf américaine, mais pas à la viande de boeuf canadienne. Ils ont rejeté les informations fondées sur la science que nous avons mises de l'avant. C'est là un exemple de différend commercial auquel les Taïwanais n'ont pas réagi comme nous l'aurions souhaité et où une modification allant dans le sens de ce que propose le projet de loi n'aurait rien changé du tout.

Des deux côtés de la Chambre, nous savons qu'il y a d'autres enjeux, d'autres motivations et d'autres facteurs qui sous-tendent le projet de loi.

Nous savons pertinemment que les questions à propos desquelles Taipei et Beijing diffèrent d'avis sont réelles et importantes. En fait, elles ont créé un risque de guerre à maintes reprises au cours des dernières décennies. Ces divergences entre Taipei et Beijing ne seront pas résolues par des efforts législatifs dans d'autres pays comme le Canada.

La politique étrangère canadienne se formule non pas à Beijing ou à Taipei, mais ici même à Ottawa. Elle sert les intérêts de la population canadienne. C'est là un aspect primordial lorsque nous étudions des projets de loi de ce type.

Selon un vieux proverbe chinois, même le responsable le plus sage ne peut pas trancher un différend familial. Le différend entre Taipei et Beijing est essentiellement d'ordre familial. Ce n'est pas un différend où nous devrions intervenir avec un projet de loi comme celui-ci, qui prend si nettement parti dans ce différend.

Le Canada a appuyé la démocratie à Taiwan et devrait continuer de le faire. Cela ne veut pas dire que le gouvernement canadien doit soutenir inconditionnellement n'importe quelle politique de n'importe quel parti politique à Taiwan. Le projet de loi semble appuyer ceux qui favorisent une séparation permanente entre Taiwan et la Chine, ce qui, comme nous le savons tous, aura probablement pour

effet de créer de l'instabilité en Asie de l'Est et peut-être même de causer une guerre.

Ceux qui proposent ce changement de politique doivent indiquer pourquoi nous ne devrions pas tenir compte des avertissements de Beijing relativement à ce projet de loi. Après tout, cette question revêt une grande importance pour la sécurité dans la région Asie-Pacifique.

Récemment, les chefs des partis de l'opposition à Taiwan qui, tout comme en cette enceinte, représentent environ 50 p. 100 de la population, se sont rendus à Beijing. Leur message était bien différent: ils parlent de réconciliation entre les deux parties de la Chine, soit la Chine continentale et la province de Taiwan.

Il est particulièrement important de reconnaître que la réunion qui a récemment eu lieu entre les représentants du Guomindang et les représentants du Parti communiste chinois était la première depuis la fin des hostilités en 1949. C'était la première réunion entre les représentants principaux des deux gouvernements. En ce moment de rapprochement, pourquoi est-ce qu'un parlementaire canadien qui favorise la paix et la prospérité voudrait se montrer opposé au processus de réconciliation?

Le projet de loi dont nous sommes saisis ne favorisera pas ce processus de réconciliation. D'ailleurs, étant donné l'importance des relations commerciales entre le Canada et les deux pays, et notre rôle important sur la scène de l'Asie-Pacifique, il ébranlerait sérieusement le processus de réconciliation qui se déroule.

• (1140)

Je me répète, seules Beijing et Taipei peuvent résoudre leurs problèmes complexes qui perdurent depuis les années 1920. Nous ne faciliterons pas la situation en adoptant ce projet de loi en plein milieu d'un processus de réconciliation et de rapprochement qui, nous l'espérons, se poursuivra. Les deux côtés de la Chambre le savent très bien, nous favorisons le rapprochement; l'adoption de ce projet de loi irait à l'encontre de nos intentions.

Nous croyons que les deux côtés travaillent ensemble; en attendant, nous devrions continuer à déployer tous nos efforts pour développer de bonnes relations autant avec Beijing qu'avec Taipei. C'est dans le meilleur intérêt des Canadiens et du gouvernement du Canada.

• (1145)

[Français]

M. Roger Clavet (Louis-Hébert, BQ): Monsieur le Président, je remercie les collègues qui viennent d'intervenir sur le projet de loi C-357, soit celui de Victoria et celui de Kootenay—Columbia, qui en est le parrain. Nous en sommes à la première heure de débat à l'étape de la deuxième lecture. Cela me fait plaisir d'intervenir à titre de porte-parole du Bloc québécois pour l'Asie-Pacifique.

Le projet de loi C-357 prévoit, rappelons-le, un encadrement amélioré des initiatives à la fois économiques, commerciales et culturelles entre le Canada et Taiwan. Avant de dire si le Bloc québécois en appuie le principe et si l'on pourrait parler d'un renvoi en comité, histoire de maintenir un peu le suspense, je ferai tout simplement une mise en situation essentielle à la compréhension du dossier.

Initiatives parlementaires

Dans ce dossier, le Bloc québécois tient à souligner les progrès incontestables, sur les plans économique et politique, effectués par Taiwan. Personne ne contestera cela, pas même la République populaire de Chine. Il est indéniable que Taiwan est aujourd'hui un territoire où règnent à la fois la liberté, la démocratie et surtout la prospérité. C'est certainement un modèle à suivre pour toute la région de l'Asie-Pacifique.

D'ailleurs, il n'est pas inintéressant de noter que le Québec entretient d'étroites relations avec Taiwan, des relations à la fois amicales, culturelles et économiques. Seulement entre 2001 et 2002, les exportations québécoises vers Taiwan ont augmenté de 17 p. 100, pour atteindre le chiffre quand même intéressant de 134 millions de dollars. Les Québécoises et les Québécois sont heureux de pouvoir ainsi compter sur des produits taiwanais, comme des ordinateurs ou des semi-conducteurs. Inversement, en retour, les Taiwanais et Taiwanais tirent avantage de l'importation de produits québécois fiables, tels la pâte de bois, du matériel de télécommunication et le minerai de fer, pour n'en nommer que quelques-uns.

De plus, j'ajouterais que les échanges interuniversitaires et culturels entre le Québec et Taiwan vont très bien. Dans la circonscription de Louis-Hébert, que j'ai le plaisir de représenter à la Chambre, l'Université Laval entretient de très bons rapports avec Taiwan. Ces échanges se poursuivront. Il y a même des collègues qui entretiennent ce genre de relations. Cela s'étend aussi bien à Taiwan qu'à la Chine.

D'ailleurs, je tiens à souligner que les bonnes relations qu'entretient le Québec avec Taiwan ne peuvent, en aucune façon, entraver l'amitié profonde et l'attachement qu'éprouve le Québec pour la République populaire de Chine, où j'ai eu le bonheur de travailler pendant deux ans. Depuis maintenant plus de 30 ans, le Québec et la République populaire de Chine multiplient les contacts. Il y a eu la visite de hauts dirigeants, la signature d'ententes et d'importants échanges commerciaux. Cela démontre la bonne foi, la bonne volonté et le désir de poursuivre dans cette voie.

En poussant un peu l'analogie en ce qui concerne les exportations du Québec vers la Chine, on peut constater qu'elles ont fait un bond prodigieux ces dernières années. J'ai encore ici des chiffres intéressants. De 318 millions de dollars qu'elle était en 2000, la valeur des exportations du Québec vers la Chine a augmenté de 117 p. 100, pour se situer autour de 700 millions de dollars en 2002. Rien n'indique donc une diminution. Les avions et les composantes aéronautiques, les pâtes et papiers, et les produits chimiques inorganiques comptent parmi les produits québécois les plus prisés par la République populaire de Chine. Si je fais cette énumération, c'est pour montrer que de très bons rapports peuvent continuer d'être entretenus entre la République populaire de Chine et le Québec, d'une part, et le Québec et Taiwan, d'autre part. En retour, le Québec a importé quelque 3,4 milliards de dollars de produits chinois en 2002, ce qui n'est pas rien.

N'oublions pas non plus que les échanges entre le Québec et la Chine sont très importants dans le domaine de la formation. Les universités et les collèges sont très actifs en Chine, particulièrement ceux du Québec. Près d'un millier d'élèves et d'étudiants chinois, au moment où l'on se parle, viennent étudier au Québec chaque année.

Revenons cependant à Taiwan, puisque ce projet de loi traite d'abord des rapports entre le Québec et le Canada et Taiwan.

L'amitié et les liens qu'entretiennent le Québec et Taiwan nous poussent à soutenir le principe de ce projet de loi. Le Bloc québécois tient surtout à accorder un appui sans réserve aux principes qui sont

inclus dans ce projet de loi, soit la paix et la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique.

• (1150)

Au Bloc québécois, nous croyons que tout règlement du conflit entre la Chine et Taiwan devrait être pacifique et négocié entre les deux parties. Dans ce projet de loi, il n'y a rien qui interdit de penser qu'on puisse y arriver.

Je considère également qu'il ne faut pas voir une ingérence dans ce projet de loi, ou encore une tentative de troubler un ordre parfois délicat, un équilibre parfois précaire — on ne se fera pas de cachette —, mais bien comme une façon de renforcer des liens économiques, commerciaux et culturels entre Taiwan et le Canada. Qui pourrait contester ce fait?

Bien sûr, au Bloc québécois, après avoir analysé le projet de loi en détail, nous observons quelques lacunes. Nous allons donc émettre certaines réserves par rapport au projet de loi et nous les exprimerons, en temps et lieu, lors de l'étude et de la révision en comité. Cependant, à cette étape du débat, il est important de soulever deux éléments du projet de loi qui contribueront, à notre avis, à améliorer les relations bilatérales entre le Canada et Taiwan et l'ensemble des relations internationales entre le Canada et les autres pays asiatiques.

D'abord, le Bloc québécois est favorable à la participation de Taiwan en tant qu'observateur à certaines organisations internationales. Présentement, Taiwan est exclue — on l'a encore appris ce matin —, d'organisations internationales, comme l'Organisation mondiale de la santé. Ces organisations ont un caractère non pas politique, mais technique, et ce, même si leur portée politique est plutôt réduite. On n'a qu'à penser à quel point la crise du SRAS aurait pu être différente si Taiwan avait obtenu son statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé. Cela aurait été plus simple pour tout le monde, car Taiwan aurait pu ainsi participer aux délibérations de cet organisme.

L'autre aspect que nous retenons, au Bloc québécois, est le ton pacifiste du projet de loi C-357, dans sa façon d'être exprimé. Nous rappelons que le conflit entre Taiwan et la Chine continentale ne pourra pas se régler avec des prières. Cela prendra une entente de désarmement pour les zones géographiques de confrontation potentielle. On le sait: personne n'est dupe et personne n'oublie cette menace constante. La question des relations entre la République populaire de Chine et Taiwan ne pourra selon nous s'améliorer que par le dialogue et la diplomatie.

Au Bloc québécois, nous réitérons notre attachement et notre grande amitié envers la République populaire de Chine, mais en même temps envers Taiwan. Nous pensons que c'est un règlement pacifique des conflits qui mènera à une solution intéressante.

En résumé, le Bloc québécois appuie ce projet de loi, en principe, pour les raisons suivantes. Tout d'abord, cela va permettre de renforcer les liens économiques, commerciaux et culturels entre le Québec, le Canada et Taiwan. Le Bloc est également favorable à la participation de Taiwan à certaines organisations internationales. Nous pourrions en discuter les modalités et peut-être regarder au cas par cas. Par exemple, concernant l'Organisation de l'aviation civile internationale, cela peut donner lieu à des imbroglios juridiques importants, s'il n'y a pas une reconnaissance de facto d'une participation de Taiwan à cet organisme. Si Taiwan peut agir comme observateur dans des grands forums internationaux, cela va faciliter la communication.

Initiatives parlementaires

Je reviens donc sur le ton pacifiste du projet de loi. Cela parle de désarmement et de dialogues. Nous sommes tous d'accord avec cela. De plus — et c'est peut-être sa force —, il n'y a pas un grand danger diplomatique, puisqu'il est calqué sur un projet de loi américain qui date de 1979 et qui maintient un statu quo préservant une relation amicale avec Taiwan et la Chine.

Pour toutes ces raisons, nous réitérons notre amitié non seulement au peuple chinois, parce que nous allons continuer, bien entendu, de faire affaire avec celui-ci, mais au peuple taiwanais de la même manière. Nous trouvons que nous devons poursuivre dans ce même sens.

Pour conclure, pour toutes ces raisons que je viens d'énumérer, le Bloc québécois est favorable au renvoi en comité du projet de loi C-357 pour une étude plus approfondie et nous appuyons le principe de ce projet de loi.

[Traduction]

M. Bill Siksay (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je suis ravi de participer au débat sur le projet de loi C-357, Loi prévoyant un encadrement amélioré des initiatives économiques, commerciales, culturelles et autres entre le peuple du Canada et le peuple de Taiwan. Cette mesure législative, dont le titre abrégé est Loi sur les relations avec Taiwan, a été présentée par le député de Kootenay—Columbia.

Au départ, le Nouveau Parti démocratique appuie cette mesure législative en principe. Nous voulons qu'elle soit renvoyée au comité où elle pourra faire l'objet d'une discussion exhaustive et approfondie. À cette étape, nous pourrions également apporter certaines améliorations. Les néo-démocrates estiment qu'il faut favoriser une plus grande clarté à l'égard de ces questions et que cette mesure législative aidera le Canada à être plus clair au sujet de ses relations avec Taiwan. Ce serait une bonne chose.

La fin de semaine dernière, Taiwan a tenu des élections pour constituer son assemblée nationale. Encore une fois, c'était une manifestation de la santé et de la vigueur de la démocratie qui s'est développée à Taiwan. Je pense que tous les Canadiens saluent cette réalisation. Je sais que de nombreuses personnes de ma circonscription, Burnaby—Douglas, suivent l'évolution de la démocratie à Taiwan et que c'est une question qui leur tient vraiment à coeur.

Un principe clé du projet de loi C-357 est le maintien d'excellentes relations entre le Canada et la République populaire de Chine et entre le peuple du Canada et celui de Taiwan. Ce principe est exposé à l'alinéa 3a) du projet de loi. Il dit:

La politique du Canada consiste à:

a) maintenir et à favoriser des relations — notamment commerciales et culturelles — importantes, étroites et amicales entre le peuple du Canada et le peuple de Taiwan, ainsi que le peuple de la République populaire de Chine...

Ce principe vise d'abord à assurer que nous préservons les relations que nous entretenons avec la République populaire de Chine et le peuple de Taiwan. Ce principe est crucial pour les habitants de ma circonscription qui sont originaires de Taiwan et de la République populaire de Chine. Ce principe, ainsi que l'importance d'assurer la paix et la sécurité dans la région, est crucial pour les habitants de Burnaby—Douglas. Ils veulent s'assurer que nos relations dans cette région s'appuient sur ces fondements.

Je veux parler d'une recommandation clé du projet de loi qui figure à l'article 9. Elle concerne la participation de Taiwan à l'Organisation mondiale de la Santé. À trois reprises, la Chambre ou un de ses comités a demandé que Taiwan obtienne le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la Santé. Bien qu'on ait appuyé ce statut à ces trois occasions, le Canada s'y est opposé,

l'année dernière, à l'Assemblée mondiale de la Santé, l'organisme international qui discute de la politique de l'Organisation mondiale de la Santé. Malheureusement, le Canada n'a pas donné suite aux recommandations de la Chambre ou de ses comités.

L'Assemblée mondiale de la Santé se réunit actuellement. Espérons que le Canada appuiera la participation de Taiwan à l'Organisation mondiale de la Santé à l'occasion de la rencontre de cette année. Ce matin, le député de Kootenay—Columbia a dit qu'il semble que toute la discussion concernant la participation de Taiwan n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Nous espérons que le gouvernement du Canada fait le nécessaire pour que cette question soit inscrite à l'ordre du jour de cette importante réunion.

Les néo-démocrates appuient sans réserve la participation de Taiwan à l'Organisation mondiale de la santé. Notre porte-parole pour les affaires étrangères, la députée de Halifax, a inscrit la motion suivante au *Feuilleton*:

Que [...] le gouvernement devrait appuyer l'octroi à Taiwan du statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la création à l'ONU d'un groupe de travail chargé de faciliter la participation de Taiwan à l'OMS afin que la communauté internationale et les Taiwanais puissent jouir des avantages du partage des connaissances et de l'égalité d'accès à l'information en matière de soins de santé.

C'est là une déclaration assez claire au sujet de nos espoirs concernant la participation de Taiwan.

Par ailleurs, l'an dernier, avant les élections, mon prédécesseur, Svend Robinson, a écrit au ministre des Affaires étrangères. Il énumérait quelques-unes des principales raisons pour lesquelles Taiwan devrait obtenir le statut d'observateur au sein de l'OMS. Il soulignait un incident survenu en 1998. On lisait ceci dans sa lettre:

En 1998, une flambée d'entérovirus survenue à Taiwan a tué 78 enfants. Au milieu de cette flambée, des parents pris de panique se sont adressés à leur gouvernement pour obtenir de l'aide et Taiwan s'est tournée vers l'OMS. On n'a pas répondu à la demande d'information parce que Taiwan n'est pas membre de l'OMS et les enfants ont continué de mourir.

● (1155)

C'est là un exemple assez probant des raisons pour lesquelles il est important que Taiwan ait un lien avec l'OMS et pourquoi il est important que le Canada milite pour cela.

Le 30 avril dernier, avec d'autres députés fédéraux, dont mon collègue Burnaby—New Westminster, j'ai été heureux d'assister à une conférence de presse avec plus de 20 organismes communautaires taiwanais dans le sud de la Colombie-Britannique. Nous avons demandé que Taiwan soit intégrée à l'OMS en obtenant le statut d'observateur. Nous avons alors été très clairs sur l'importance d'une telle reconnaissance.

Le mandat de l'Organisation mondiale de la santé consiste à apporter aide, services et protection dans le domaine de la santé à tous les êtres humains, peu importe leur affiliation politique. Cela est très important pour nous tous, particulièrement si on tient compte des liens étroits qui existent maintenant entre toutes les régions de la planète et la facilité avec laquelle on se déplace d'un pays à un autre. Il est manifestement facile de voyager entre Taiwan et le Canada, comme en témoignent les nombreux vols directs entre les deux pays.

Le monde est beaucoup plus petit qu'autrefois et les distances semblent raccourcir chaque jour. Nous savons que des maladies comme le SRAS et la grippe aviaire ne respectent pas les frontières internationales ou politiques. C'est pourquoi il est crucial que tous les peuples de la terre soient représentés au sein d'organisations comme l'OMS.

Initiatives parlementaires

Tous les voisins devraient être appelés à participer aux décisions importantes. Dans n'importe lequel de nos quartiers, de nos villes ou de nos villages, il serait insensé que certains voisins n'aient pas leur mot à dire dans des décisions qui concernent la communauté. C'est ce qui se passe avec Taiwan, qui ne peut pas participer à l'Organisation mondiale de la santé.

Lors de la conférence de presse, j'ai dit, et je le maintiens, qu'en raison de l'importance des enjeux de santé et de la petitesse de notre planète, il est évident que Taiwan doit avoir le statut d'observateur à l'Organisation mondiale de la santé. Pour tout ce qui concerne la santé, il est évident qu'un groupe de 23 millions de personnes doit avoir accès aux discussions et aux ressources de cette organisation. D'autres groupes y ont accès. L'Organisation de libération de la Palestine, les Chevaliers de Malte, le Vatican et le Comité international de la Croix-Rouge ont déjà le statut d'observateurs à l'Organisation mondiale de la santé, si bien qu'il n'y aurait rien d'inhabituel à ce que Taiwan y ait accès.

C'est un aspect important du projet de loi. Nous devons veiller à ce que cet aspect, de même que toutes les questions qu'il soulève, fasse l'objet d'une discussion approfondie. Les membres de la communauté taiwanaise dans ma circonscription veulent que je fasse ressortir aussi le fait que le projet de loi prévoit de possibles visites privées au Canada du président et des autres hauts dirigeants de Taiwan. Cette question, qui revêt une grande importance pour la communauté taiwanaise, mérite toute notre attention. Nous sommes ravis de voir que cette question est partie intégrante du projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le NPD est en faveur d'un débat sur ce projet de loi, que nous appuyons en principe et que nous souhaitons voir renvoyé au comité. Nous voulons favoriser la clarté dans nos relations avec l'Asie et avec Taiwan. Le projet de loi constitue un bon coup de pouce pour que la question figure parmi les priorités.

Il nous tarde de participer à la discussion. Nous tenons à assurer que les Canadiens et les Taiwanais entretiendront des relations agréables, productives et saines dans l'avenir. C'est pourquoi nous voulons que le comité soit saisi du projet de loi.

• (1200)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-357. J'apprécie vraiment les commentaires du député de Kootenay—Columbia et des députés du Bloc et du NPD.

J'aimerais aborder la question posée par la députée libérale au parrain de ce projet de loi au sujet de la Mongolie. Ce projet de loi touche avant tout Taiwan, qui est maintenant membre de l'Organisation mondiale du commerce. En tant qu'État membre de l'OMC, Taiwan a été défini très précisément, et sa définition ne comprend ni la Mongolie, ni aucun autre territoire. Tous les votes en faveur de la démocratie et en vue des élections présidentielles visent clairement les habitants de Taiwan. C'est ce que vise la gouvernance.

Le député de Victoria a parlé de ce projet de loi. Il a dit que les politiques étrangères canadiennes n'étaient pas élaborées à Beijing. Ce que je vais dire aujourd'hui va semer le doute dans l'esprit du député. Je crois que nous devrions choisir notre camp; nous devrions nous ranger du côté des droits de la personne.

Le projet de loi C-357 a été déposé par mon collègue de Kootenay—Columbia. Il s'est attiré les critiques des groupes d'intérêt favorisant le statu quo, qui privilégient le commerce au détriment des principes. Je ne doute pas un instant que des députés vont courir aux abris. Je rends hommage au député de Kootenay—Columbia pour avoir déposé ce projet de loi d'initiative parlementaire.

Le ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce international et les deux derniers premiers ministres ont fait des déclarations publiques et ont donné des réponses à la Chambre des communes qui étaient très gentilles au sujet de Taiwan. Toutefois, même si ceux-ci ont dit qu'ils appréciaient les progrès accomplis par Taiwan au chapitre des droits de la personne, de la liberté, de la démocratie et du respect de la primauté du droit, ils n'ont pas fait le moindre effort pour récompenser ce pays des grands progrès qu'il a réalisés. Ils ont plutôt continué à refuser d'accorder à Taiwan le statut d'observateur à l'Assemblée mondiale de la santé, en dépit des vœux exprimés de façon expresse, à trois reprises, par les députés du Parlement.

Ils ont refusé de signer des ententes d'assistance mutuelle entre Taiwan et le Canada, au motif qu'ils ne peuvent le faire en vertu du droit canadien. Tout à fait. D'où la nécessité du projet de loi C-357, qui traite précisément de cet aspect. Ils ont aussi refusé de délivrer des visas de voyage à des hauts dirigeants gouvernementaux de Taiwan, notamment le président, le vice-président, le ministre de la Défense et le ministre des Affaires étrangères. Ils ont dit non sur toute la ligne.

On compte maintenant 150 000 immigrants d'origine taiwanaise au Canada. Nous savons que, parmi ces 150 000 immigrants, il y a quelques criminels qui ont échappé à la justice à Taiwan en déménageant au Canada. Selon les déclarations faites par le gouvernement du Canada, il n'existe aucune loi canadienne autorisant la signature d'un accord d'entraide juridique pour appréhender les criminels qui franchissent nos frontières. Le projet de loi C-357 corrigerait cette situation.

Il ne fait aucun doute que l'image du Canada au sein de la communauté internationale a souffert au cours des 12 dernières années. Auparavant, nous exerçons une influence au niveau international en ce qui a trait aux dossiers d'ordre militaire et aux questions liées aux droits de la personne, à la liberté et à la démocratie. Il est essentiel de rétablir cette réputation, qui a été durement gagnée mais trop facilement perdue. D'une façon générale, les Canadiens sont fermement convaincus que nous devrions agir en nous fondant sur des principes. La position du Canada vis-à-vis Taiwan est terrible. Le projet de loi C-357 permettrait de corriger en partie celle-ci.

Nous savons tous que le traitement réservé à Taiwan par le Canada découle directement des objections formulées par la République populaire de Chine. Je vais montrer jusqu'où le gouvernement canadien est prêt à aller pour s'attirer les bonnes grâces du gouvernement de la République populaire de Chine.

• (1205)

J'ai en main une lettre que le gouvernement souhaiterait que je n'aie pas. Je voudrais vous en faire lecture. Elle a été envoyée le 14 juin 2002 par Alan Rock, ministre de l'Industrie à l'époque, à Esta Resnick, qui était l'avocate et la procureure du ministère de la Justice à Vancouver. On y dit ceci:

Initiatives ministérielles

Madame,

Pour faire suite à notre conversation téléphonique du 30 mai 2002 au sujet de Lai Cheong-sing et autres, je profite de cette occasion pour vous féliciter de vos efforts continus pour déporter du Canada ces fugitifs indésirables.

Ce cas a des répercussions politiques importantes et des effets potentiels sur toutes les facettes des relations du Canada avec la République populaire de Chine. Dans le cadre de conversations récentes avec M. Joseph Caron, l'ambassadeur du Canada en République populaire de Chine, l'ambassadeur a souligné l'importance de réussir à déporter et extradier ces indésirables. De plus, il a fait remarquer que ce cas aurait des répercussions directes sur les futures relations diplomatiques et commerciales du Canada avec le gouvernement de la République populaire de Chine.

Je vous prie de me tenir au courant de tout fait nouveau dans cette affaire et je vous souhaite tout le succès possible dans votre travail très utile.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Allan Rock, c.p., député.

Cette lettre montre que le ministre de l'Industrie de l'époque, notre ministère de la Justice et notre ambassadeur en Chine se préoccupaient tous principalement de maintenir de bonnes relations commerciales et diplomatiques avec le gouvernement de la République populaire de Chine en fermant les yeux sur les violations des droits de la personne.

Ces gens ont collectivement jugé M. Lai, à Vancouver, qui avait fait à l'époque une demande pour obtenir le statut de réfugié et qui jusqu'à maintenant n'a été accusé de rien par le Canada. Cette lettre a été demandée par l'avocat de M. Lai au titre de l'Accès à l'information, mais le gouvernement ne pouvait en trouver trace.

Le gouvernement du Canada devrait se préoccuper des droits de la personne et non des avantages économiques. Lorsque l'ancien ministre de l'Industrie, qui est maintenant l'ambassadeur du Canada aux Nations Unies, Allan Rock, qui s'est récemment élevé contre les violations des droits de la personne en Afrique, contrairement à son comportement dans ce dossier, écrit à l'avocate du ministère de la Justice et confirme avoir eu une conversation avec l'ambassadeur du Canada en République populaire de Chine, nous savons alors que tous les ministères et le Cabinet ont un préjugé favorable à l'égard de la Chine et que lorsqu'il s'agit de satisfaire ce pays, le commerce l'emporte sur les droits de la personne.

En fait, le ministre semble être aux ordres du gouvernement chinois. Cette lettre montre clairement que ce qui importe avant tout pour le gouvernement du Canada, c'est d'apaiser le régime de Beijing pour des motifs purement économiques.

L'avocate de Citoyenneté et Immigration Canada a reçu l'instructions de s'assurer qu'il y ait déportation, malgré l'existence de preuves abondantes que la personne qui demandait le statut de réfugié n'aurait pas droit à un procès juste en Chine et risquait d'être torturée. Il est clair que Mme Resnick a fait cela. On peut se demander pourquoi le ministre de l'Industrie de l'époque est intervenu, puisque le client de Mme Resnick était Citoyenneté et Immigration Canada.

Je veux aller un peu plus loin. Je veux parler des mesures prises par l'avocate de Citoyenneté et Immigration Canada, à savoir la même Mme Resnick à qui s'adressait la lettre du 14 juin 2002 que j'ai lue à la Chambre. Mme Resnick n'a pas respecté l'engagement, pris dans une cour canadienne devant un juge canadien de la Cour fédérale, selon lequel les témoignages des témoins en Chine, précisément à Shanghai, déposés par affidavit, seraient protégés et demeureraient confidentiels.

J'ai soulevé le cas de Tao Mi à la Chambre des communes à deux reprises, mais je n'ai toujours pas eu de réponse satisfaisante à savoir pourquoi le gouvernement a rompu sa promesse. Tao Mi a été trahie par Citoyenneté et Immigration Canada. Contrairement aux

engagements pris dans une cour canadienne, elle a été dénoncée à la police chinoise à Shanghai, et on n'a plus entendu parler d'elle depuis. D'autres ont probablement été trahis dans la même affaire. Nous ne pourrions jamais le savoir de façon certaine.

• (1210)

Cela est profondément déplorable. Si les Canadiens connaissaient les détails, ils seraient choqués. Le gouvernement du Canada n'a pas cessé de s'employer à couvrir les faits dans cette histoire. C'est une longue histoire sordide.

Ce projet de loi permettra de redresser le déséquilibre actuel. Nous devons respecter les principes. Les Canadiens peuvent être fiers de ce projet de loi.

[Français]

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le temps prévu pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant écoulé et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 13 mai, de la motion: Que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir l'occasion de prendre la parole au sujet du projet de loi C-48. Je dois dire, en même temps, que je suis attristé par ce qui s'est passé. Je vais y faire allusion dans mon exposé, tout simplement parce que nous avons l'occasion, une fois par semaine, de rentrer chez nous dans nos circonscriptions pour écouter nos électeurs et prendre connaissance de leur point de vue et de leurs observations, compte tenu des circonstances inhabituelles survenues à la Chambre, puis de revenir travailler avec nos collègues afin de déterminer de quelle façon nous pouvons faire progresser nos initiatives, c'est-à-dire les efforts que le gouvernement déploie dans l'intérêt du pays, de notre population, de nos jeunes, de nos aînés et de toutes les générations intermédiaires, pour que nous puissions nous maintenir au sommet, comme nous le faisons depuis des années.

Comme je l'ai dit auparavant, ce n'est pas une coïncidence si notre pays est reconnu comme l'un des meilleurs pays du monde pour ses habitants.

Je veux parler aujourd'hui du projet de loi C-48 qui propose de faire des investissements à partir des excédents imprévus. Cela signifie essentiellement que, comme le gouvernement libéral l'a toujours fait dans le passé, il cherchera à faire les bons investissements dans la société canadienne, parce que le Canada tout entier a été reconnu comme un pays différent, généreux, sachant faire preuve de compassion et qui répond toujours à l'appel, à l'échelle aussi bien nationale qu'internationale.

Dans les budgets précédents, le gouvernement a fait d'importants investissements dans des programmes prioritaires, comme les programmes sociaux. En même temps, le projet de loi n'est qu'un simple prolongement de ce que nous avons traditionnellement fait dans le passé.

Initiatives ministérielles

Je voudrais mentionner deux ou trois des réalisations visées par le projet de loi.

Tout d'abord, il permet, comme nous l'avons fait dans le passé, d'investir dans l'avenir du pays, représenté par nos jeunes. Il prévoit essentiellement de soutenir l'enseignement et les programmes postsecondaires. Quel meilleur investissement pouvons-nous faire? Nous parlons d'assurer notre compétitivité comme pays. Nous parlons de créer une société intelligente, une société productive, pacifique et sûre. C'est là, je crois, que cet investissement portera fruit.

À part cela, que fera encore le projet de loi? Il appuiera des domaines comme les transports, pour lesquels les villes, par exemple, nous ont constamment demandé de l'aide. Nous savons très bien qu'une ville forte favorise une province forte et, partant, un pays fort. Nous avons cette obligation.

Le logement, qui est important, est un autre élément du projet de loi C-48. Comme nous l'avons souvent dit, qu'est-ce qu'une famille ou un particulier peut avoir de mieux qu'un toit sur sa tête, fondement de toute société sûre? De concert avec d'autres partis, le gouvernement a décidé d'aller de l'avant, et c'est bien ce qu'il fait.

Notre environnement constitue un autre élément. Si nous ne le protégeons pas aujourd'hui, dans 10, 20 ou 30 ans, nous nous dirons: « Mon Dieu, quelles erreurs nous avons faites! Qu'allons-nous faire maintenant? » Nous savons que notre système de santé est en butte à de nombreux défis. Nous avons une population vieillissante. Par conséquent, toute initiative tendant à protéger notre environnement constitue un excellent investissement. C'est en partie ce que réalise le projet de loi C-48.

Un pays n'est pas seulement noté pour ce qu'il fait à l'intérieur de ses frontières. Il gagne aussi du respect grâce à ce qu'il fait à l'étranger.

Au Canada, sur le plan historique, le premier ministre Pearson n'a pas reçu le prix Nobel de la paix simplement pour avoir été premier ministre du Canada. Il l'a reçu parce qu'il était un homme exceptionnel. Les initiatives qu'il a prises à l'époque sont un sujet de fierté pour le Canada aujourd'hui.

• (1215)

Il ne nous suffit pas de faire un pas en avant et dix en arrière. Si nous souhaitons intervenir à l'échelle internationale, même si la chose est parfois difficile, nous devons participer, d'une façon ou d'une autre. Nous pouvons assurer une présence physique, comme nos militaires l'ont si bien fait au fil des années. Mais la présence physique doit être assortie d'un appui financier.

Le projet de loi C-48 assurerait cela également. Nos militaires nous ont souvent répété que l'on ne pouvait leur demander d'exécuter une tâche et de mettre leurs vies en péril sans leur accorder l'appui financier nécessaire. Le projet de loi C-48 le permettrait.

Notre contribution à l'aide à l'étranger vise nos militaires. Nous avons appris que plus de 300 000 personnes ont perdu la vie au Darfour. Nous ne pouvons croiser les bras et dire que cela nous laisse indifférents. Au contraire, nous sommes touchés. Par ailleurs, nous voulons assurer la sécurité de notre pays. Lorsque des pays souffrent, cette souffrance s'exprime de diverses façons, et généralement d'une façon qui n'est pas constructive.

Si nous aidons ces pays à cheminer vers la paix, la sécurité, la stabilité et le développement économique, de sorte que leurs populations puissent trouver de l'emploi et ainsi nourrir et loger leurs familles, alors il ne leur sera pas nécessaire de réagir d'une manière qui risque de faire du tort à des pays comme le nôtre.

En créant un environnement stable et sûr au Darfour, par exemple, ou dans d'autres points chauds du monde, nous assurerions, en définitive, la sécurité du Canada. Ces obligations font également partie du projet de loi C-48.

Le Nouveau Parti démocratique s'est montré très coopératif au sujet du projet de loi C-48, et je crois qu'il l'est encore. Ce parti a fait de très bonnes propositions. On dit que pour pouvoir bien guérir, il faut savoir bien écouter. Le premier ministre et le gouvernement libéral ont écouté. Les propositions faites ne sont peut-être pas toutes bonnes, mais il est certain que le fait d'écouter peut être fructueux et, en l'occurrence, notre écoute a été très fructueuse et la population canadienne est satisfaite du résultat. Je le sais, car je l'entends dire dans ma circonscription.

Une fois par semaine, comme je le disais, nous avons l'occasion de retourner dans nos circonscriptions pour retrouver nos familles et consulter nos électeurs. Nous recevons des appels téléphoniques, des courriels et des lettres. Dans une société libre et démocratique comme la nôtre, les gens ont droit d'exprimer leur opinion, peu importe que nous la partagions ou non. Dans le cas du projet de loi C-48, le message est très simple: nous avons écouté et nous avons réagi conformément au vœu de la grande majorité des Canadiens.

Il y a un autre fait très important, que j'ai omis: le projet de loi C-48 renforce la position des petites et moyennes entreprises. Lorsque nous avons formé notre premier gouvernement, après les élections d'octobre 1993, nous avons déclaré que les petites et moyennes entreprises étaient le moteur de notre économie. Le projet de loi propose des réformes fiscales à leur égard.

Les grandes entreprises bénéficieront également de certaines mesures qui, sauf erreur, sont prévues pour 2008. Ce n'est pas comme si elles avaient subitement disparu et qu'il n'y en avait que pour un type d'entreprise. N'oublions pas que la vaste majorité des emplois sont créés par les petites et moyennes entreprises, et le gouvernement en tient compte dans le projet de loi C-48.

Après avoir brièvement traité du projet de loi C-48, je voudrais dire quelques mots sur ce qui se passe ici. Nous avons l'obligation morale, si je puis dire, d'informer la Chambre des opinions, des mécontentements, ou quel que soit le terme qu'on emploie, de nos électeurs.

Ces dernières semaines, on a comparé la Chambre à une maternelle et les députés à de grands enfants tapageurs. Ce genre de commentaires m'attriste et me heurte. Je dois cependant les accepter, car ils reflètent la réalité.

• (1220)

Je pense par exemple à ce qui s'est produit la semaine dernière au moment du dépôt d'une motion. Pour une raison ou pour une autre, n'ayant pas obtenu ce qu'il voulait, le chef de l'opposition a tout simplement quitté la Chambre. Il a agi comme ces petits durs qui viennent jouer au hockey dans la rue et qui ramassent bien vite leur balle et leur filet dès que la situation tourne à leur désavantage.

Ce n'est pas ainsi qu'on construit un pays ou qu'on en arrive à des compromis. Quand les choses deviennent difficiles, les forts ne perdent pas le nord; ils prennent leur place à la Chambre et discutent. Les députés doivent intervenir à la Chambre et faire part de leur opinion s'ils veulent que leurs électeurs sachent exactement ce qui se passe.

Initiatives ministérielles

Au cours des dernières semaines, nous avons entendu des gens dire que le Parlement ne fonctionnait pas. Les Canadiens veulent que les projets de loi C-43 et C-48 soient adoptés. Ces projets de loi renferment de très bonnes initiatives. Le projet de loi C-43 présente un magnifique budget. Je n'en dirai pas plus. Ce budget a reçu de nombreux éloges d'un bout à l'autre du pays. Il n'y a pas un sujet qui n'y est pas traité. Même la question de l'allègement fiscal a été soulevée, bien qu'à petite échelle.

Si nous n'avons pas tenu davantage compte de cet élément de l'allègement fiscal, c'est que, et les députés s'en souviendront, le budget de l'an 2000 avait accordé les plus importants allègements fiscaux de toute l'histoire de notre pays, prévoyant un plan quinquennal d'une valeur de 100 milliards de dollars. Nous en sommes maintenant, en 2005, à la cinquième année de ce plan quinquennal. À mon avis, il n'est pas logique de prévoir un nouveau programme d'allègement fiscal alors que nous en sommes à la cinquième année de ce plan quinquennal.

Le gouvernement actuel a non seulement réussi à équilibrer les budgets et à éliminer le déficit avant le moment prévu, mais il a également déposé sept budgets équilibrés de suite. C'est du jamais vu dans l'histoire de notre pays. Le gouvernement actuel a enregistré des excédents comme on n'en avait jamais vus auparavant. Ces excédents nous ont permis de faire de nouveaux investissements dans notre pays. Dans le cas de l'excellent rapport Romanow par exemple, non seulement avons-nous réussi à donner suite aux recommandations qui y étaient faites, mais nous avons même été plus loin.

Puis, il y a le programme touchant les villes. Dois-je en dire plus? Une somme de 400 millions de dollars aurait été prévue dans le budget précédent, mais ce montant a été porté à 600 millions de dollars. Pourquoi? Parce que nous avons suffisamment d'argent pour le faire.

Qu'avons-nous fait de cet argent? Nous n'avons pas de déficit et la dette a diminué plus rapidement qu'on aurait même pu l'espérer. Je crois qu'en 1993 le ratio de la dette par rapport au PIB était de 71 ou 72 p. 100. Aujourd'hui, il est de moins de 50 p. 100. Il est prévu que, d'ici quatre ou cinq ans, il sera de 25 ou 26 p. 100. Aucun autre pays ne peut en dire autant. Au sein du G7, le Canada est le pays le plus avancé pour ce qui est de la croissance de l'emploi, des excédents et des budgets équilibrés. Notre économie est aussi celle dont la croissance est la plus rapide. Nous avons investi judicieusement dans la nouvelle économie. Nous avons investi dans les chaires de recherche comme aucun autre pays ne l'a fait auparavant.

Nous avons mis sur pied ces centres régionaux d'excellence dans tous les coins du pays. Les universités ont profité énormément de ces mesures qui nous ont permis non seulement de retenir les meilleurs cerveaux, mais également d'en attirer d'ailleurs.

Je me souviens avoir visité le Hospital for Sick Children il y a quelques années, lorsque j'étais secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, dans le cadre d'une activité relative à un de nos investissements dans la recherche sur le cancer chez les jeunes. J'y ai rencontré un éminent spécialiste britannique. Je lui ai demandé pourquoi il était venu travailler au Canada. Il m'a dit que c'est parce que les meilleurs spécialistes étaient ici. Il a ajouté que le gouvernement avait fait des investissements, que nous étions sur la bonne voie et qu'en tant que professionnel, c'est ici qu'il pouvait le mieux faire son travail.

Nous parlons rarement de ces histoires, mais le temps est venu de le faire et d'appeler un chat un chat.

Aujourd'hui, nous sommes dans la situation peu commune où nous venons avec grand intérêt à la Chambre pour participer aux débats. Oui, nous serons en désaccord avec l'opposition. Oui, nous discuterons. Oui, le ton va monter. Il est normal que, parfois, dans cet environnement, la frustration nous pousse à crier et à hurler.

• (1225)

Je m'en excuse après des Canadiens et des électeurs de ma circonscription. Cela se produit parce que nous nous trouvons dans cette enceinte. Comme nous jouissons d'une forme d'immunité, comme nous sommes protégés à la Chambre, nous disons ce que nous voulons et nous nous en tirons à bon compte. Qui en souffre vraiment? Le Canadien moyen. C'est ça qui est triste.

Je vais donner un exemple, si je peux me permettre. L'autre jour, je regardais une émission d'information à la CBC. Le député de Calgary-Centre-Nord passait à la télévision; il a eu l'audace, encore une fois, de dire que les habitants de sa circonscription voulaient des élections. C'était de la malhonnêteté intellectuelle de sa part. La semaine précédente, alors que la Chambre faisait relâche, il a aussi passé à la télévision. Durant cette semaine, il était retourné chez lui, supposément pour prendre le pouls de sa circonscription et déterminer si la population voulait des élections. La première chose qu'on a montré à la télévision, c'est le député en train de préparer son bureau de campagne. Le journaliste lui a demandé ce qu'il faisait étant donné qu'il était censé s'enquérir de ce que les électeurs attendaient de lui.

Les députés de l'opposition, du nouveau Parti conservateur, ont souvent dit qu'ils représenteraient les électeurs, qu'ils parleraient et agiraient selon leur volonté. Le député est retourné dans sa circonscription et a ouvert un bureau de campagne. Qu'a-t-il fait ensuite? Il est sorti dans la rue pour consulter les gens au sujet des élections, et 9 personnes sur 10 lui ont dit, à la télévision, qu'ils ne souhaitaient pas en avoir. Ils ne voulaient pas qu'on gaspille encore 350 millions de dollars pour des élections inutiles. La dixième personne s'en fichait un peu, étant probablement dégoûtée. Le député est revenu à la Chambre et a affirmé que les résidents de sa circonscription voulaient que nous déclenchiez des élections. Foutaise. Je mets le Parti conservateur au défi de vérifier ce qui s'est passé exactement ce jour-là.

Il faut que je revienne au projet de loi, car il renferme des dispositions importantes. Le porte-parole en matière de transports a fait une observation. Il est un de mes bons amis qui a accompli un excellent travail au comité. On n'a qu'à regarder ce que nous avons fait pour réduire les loyers des aéroports. Nous constatons que les choses sont différentes et que les temps ont changé. Nous essayons de faire des compromis, d'aider et de faire fonctionner les choses. Voilà le problème.

Nous tentons d'étudier le projet de loi depuis longtemps. J'essaie depuis longtemps d'intervenir au sujet du projet de loi. Que font les députés d'opposition? Ils interrompent les travaux et forcent l'ajournement de la Chambre.

Initiatives ministérielles

Cela me rappelle un dicton selon lequel l'avenir passe par le passé. Retournons en arrière un instant pour voir ce qu'il est advenu d'un projet de loi comme celui-ci. Une alliance douteuse a été conclue avant celle-ci. M. Mulroney était de mêche avec les séparatistes pour former le gouvernement. Que s'est-il passé? Nous avons assisté à la naissance du Parti réformiste, qui était voué à désunir le pays. Nous avons maintenant bouclé la boucle et le Parti réformiste s'est ligué et a chassé les conservateurs. Le Parti conservateur s'allie maintenant au Bloc québécois et, tout à coup, le pays ne fonctionne plus. Nous demandons depuis des semaines de présenter le projet de loi C-48, peine perdue.

Le projet de loi veut donner des résultats. Le budget renferme tellement de bonnes dispositions. Je me suis entretenu avec des étudiants qui m'ont dit vouloir une bonne éducation, car ils la méritent.

Je demande à l'opposition et à tous les députés d'agir dans l'intérêt de nos jeunes, de l'environnement, du logement, des municipalités et du pays. Ces investissements sont raisonnables, d'autant plus que les députés ont consenti à appuyer le projet de loi sur le budget, le projet de loi C-43.

• (1230)

S'ils appuient le projet de loi C-43, il n'y a aucune raison pour laquelle ils ne peuvent pas appuyer le projet de loi C-48, simplement parce que ce dernier renferme les dispositions auxquelles j'ai fait allusion il y a quelques instants. Si les députés disent maintenant qu'ils ne veulent pas appuyer le projet de loi C-48, ils disent qu'ils n'appuient pas nos jeunes, les transports et l'environnement. C'est ce qu'ils disent.

Par conséquent, je propose:

Que cette question soit maintenant mise aux voix.

• (1235)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): La motion est recevable.

Nous passons aux questions et aux observations. Le député de Medicine Hat a la parole.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux d'intervenir au sujet du projet de loi C-48. Cela me chagrine de voir combien mon collègue d'en face est amer et en colère au sujet de toutes ces questions. À mon avis, cela n'est pas à son honneur. Il s'agit de questions importantes, mais elles ne devraient pas envenimer le caractère des députés à tel point qu'ils s'emportent comme l'a fait mon collègue d'en face.

Je veux aborder la teneur de ses propos, corriger certaines de ses allégations et lui demander s'il reconnaît qu'il a pu se tromper dans certaines de ses affirmations à la Chambre.

Il y a une minute, il a dit que le projet de loi C-48 allait procurer de l'argent au secteur militaire. Évidemment, c'est faux. C'est tout à fait inexact. En fait, le projet de loi C-48 va empêcher nos forces armées de recevoir de l'argent tellement il augmente les dépenses. Non seulement ce projet de loi va faire du tort aux militaires, aux familles, aux personnes au foyer, aux petites entreprises et aux enfants, mais il va également faire du tort aux gens qui ont à cœur notre pays, et c'est ça qui me préoccupe. Mon collègue trompe les Canadiens et je dois corriger certains autres de ses propos.

Selon lui, ce projet de loi porte sur la démocratie. Il a fait valoir pourquoi nous devrions étudier cette mesure sur-le-champ et pourquoi nous devrions l'adopter. Je souligne que le gouvernement a repoussé les journées de l'opposition, portant ainsi atteinte à la démocratie. Il n'y a pas eu de journée de l'opposition à la Chambre

depuis le 7 avril. C'est un élément sur lequel repose la démocratie dans notre pays. Ceux qui se soucient de la démocratie ne peuvent accepter les propos de mon collègue.

Celui-ci a parlé du Darfour et de la nécessité d'y envoyer de l'argent; or on apprend que le gouvernement du Soudan a rejeté le projet de notre gouvernement d'envoyer de l'argent et des soldats au Darfour. En fait, il s'agit d'un de ces cas où le gouvernement a fait d'énormes efforts pour acheter le vote d'un seul député en annonçant cette grosse dépense. Toutefois, dans son empressement, il a oublié de consulter le pays destinataire, ce qui n'est pas très flatteur pour le gouvernement. En vérité, cela témoigne d'une intention cachée...

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Mississauga-Sud invoque le Règlement.

M. Paul Szabo: Monsieur le Président, je crois que, si vous le demandez aux greffiers, vous constaterez que les allégations ou les accusations voulant qu'on ait acheté le vote d'un député constituent une violation claire des règles parlementaires ou du moins de la Loi électorale du Canada. Il n'est pas acceptable d'imputer ainsi un acte criminel à quelqu'un, et le député devrait retirer ses paroles.

• (1240)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): D'après ce que je comprends, le député de Medicine Hat ne visait pas un député en particulier, mais je lui recommande bien sûr d'être très prudent avec ce genre de remarques.

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, permettez-moi d'être plus explicite pour dissiper tout malentendu. Le député d'Edmonton voulait de l'argent pour le Darfour. Le lendemain, on annonce qu'une importante somme d'argent sera accordée au Darfour. Comme par hasard, nous sommes à la veille d'un vote très important dont l'issue pourrait être décidée par un seul député. Alors, que les gens en tirent leurs propres conclusions.

Le député admettra-t-il que le projet de loi C-48 vient contredire tout ce que le ministre des Finances avait dit jusqu'au moment où ce projet de loi a été annoncé?

Le ministre des Finances disait que le budget ne pouvait pas être changé, qu'on ne pouvait pas en choisir le contenu au gré des fantaisies et le défaire morceau par morceau. Il était d'avis que les réductions d'impôt pour les entreprises étaient nécessaires parce qu'il s'agit de gros employeurs et que 340 000 emplois seraient créés ainsi pour les Canadiens. Le député admettra-t-il que le projet de loi C-48 est tout à fait contraire à ce qu'affirmait son propre ministre des Finances et ne fait que miner la crédibilité de ce dernier?

M. John Cannis: Monsieur le Président, le député a tort. Je dirai que les injures sont le dernier recours des imbéciles. Nous laisserons les Canadiens juger qui sont les imbéciles.

Le député a parlé de démocratie. Selon a été le fondateur de la démocratie, et je sais ce qu'est la démocratie. Nous avons essayé de faire adopter un rapport sur les marchés émergents par un comité, mais les conservateurs ont, de propos délibéré, empêché l'adoption du rapport, portant ainsi préjudice au pays.

Je répondrai à la question en disant au député qu'il se trompe parce que ce budget sert de complément au projet de loi C-43. Par exemple, il prévoit la poursuite du remboursement de la dette ainsi que des investissements dans des domaines clés. Il continue le bon travail. Il poursuit l'oeuvre amorcée.

Initiatives ministérielles

Il ne supprime aucun des engagements pris par le ministre des Finances dans le projet de loi C-43. Nous avons simplement fait un pas supplémentaire en disant que nous allons soutenir l'éducation postsecondaire, les transports et les initiatives en matière de logement.

En ce qui concerne les forces armées, le député se trompe encore parce que le projet de loi ne leur enlève rien. Je pense qu'il n'écoutait pas lorsque j'ai dit que c'est bien d'envoyer des troupes là-bas, mais il faut aussi pouvoir les aider. Ces sommes ont été consacrées aux forces, de façon générale. Tous ceux qui vont là-bas pour assurer l'ordre, faire de la sensibilisation ou maintenir la paix sont des membres des forces armées, à moins que le député veuille faire la distinction entre un militaire qui fait du travail de bureau et un autre qui conduit un char d'assaut. Non, ce sont tous des militaires.

Je ne sais pas ce qu'il veut dire quand il affirme que les forces perdent de l'argent. Comment peuvent-elles perdre de l'argent alors que des fonds leur sont accordés? C'est la façon de calculer des conservateurs, et je pense que les Canadiens l'ont enfin compris.

M. Myron Thompson (Wild Rose, PCC): Monsieur le Président, lorsque j'écoute les interventions des députés libéraux relativement au projet de loi néo-démocrate ou au projet de loi libéral C-43, peu importe que nous parlions ou de l'autre.

Je n'ai encore rien entendu au sujet de l'agriculture et des agriculteurs démunis qui se trouvent aujourd'hui devant les édifices parlementaires par centaines, voire par milliers. Ils seront des milliers d'ici la fin de la semaine. Ce sont des gens démunis, qui n'ont rien obtenu du gouvernement actuel ou de quelque budget que ce soit, à l'exception d'annonces vagues, mais pas de chèques.

Je veux que le député écoute ceci. Pas plus tard qu'hier, on m'a transmis une photocopie d'un chèque qu'un agriculteur de ma circonscription a reçu. Lui et sa femme travaillent sur l'exploitation agricole depuis 2003, tentant de mettre des aliments sur la table pour nourrir leurs trois enfants, travaillant de longues heures dans l'espoir de garder la ferme et d'en vivre. Ils ont présenté une demande pour obtenir leur part de l'argent annoncé en 2003. Hier, le chèque du gouvernement est arrivé dans une petite enveloppe brune. En l'ouvrant, ils s'attendaient à recevoir des milliers de dollars. Cela leur avait coûté cher pour préparer le document. Le chèque était d'un montant de 140,06 \$.

Je me demande si le député pourrait m'expliquer, après ces annonces de milliards de dollars, comment une famille démunie, qui n'est qu'un petit exemple, et s'il ne me croit pas, il peut aller devant l'édifice aujourd'hui et parler aux milliers de personnes qui ne sont pas...

• (1245)

Le président suppléant (M. Marcel Proulx): Le député de Scarborough-Centre a la parole.

M. John Cannis: Monsieur le Président, parmi les députés d'en face que je respecte, il y a ce député, qui parle toujours du fond du coeur, mais je lui ferai remarquer que nous nous préoccupons nous aussi de ces gens.

Il ne faut pas oublier qu'en 2004-2005, nous avons mis 1 milliard de dollars dans le cadre financier. C'est le montant qui a été investi dans ce secteur. Je ne suis pas au courant du cas précis auquel le député a fait allusion et je ne peux pas faire de commentaire à cet égard parce que je ne suis pas l'administrateur de cet argent. Je sais cependant qu'on a demandé de l'aide au gouvernement et qu'il a répondu à l'appel en fournissant 1 milliard de dollars.

Si les provinces ont choisi de ne pas participer et de ne pas faire leur part ou de ne pas s'acquitter de leurs obligations, c'est leur problème et non le nôtre. On a lancé un appel au gouvernement et il a accepté de verser 1 milliard de dollars pour aider les agriculteurs. C'est un fait.

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps avec le député d'Acadie—Bathurst.

J'interviens en faveur du projet de loi C-48, qui accordera aux Canadiens des fonds dont plusieurs pans du secteur social ont grandement besoin. Je crois important de signaler que le Nouveau Parti démocratique a écouté les Canadiens parler de leurs priorités et de leur vie et qu'il a fait tout en son pouvoir pour que ces priorités se retrouvent sur le menu budgétaire du gouvernement. Cela illustre bien comment nous pouvons travailler en étroite collaboration avec des groupes et nos collectivités pour faire avancer les dossiers importants.

Des groupes aux quatre coins du Canada nous ont dit que l'entente conclue bénéficierait aux Canadiens. Je me permets de citer un document émanant du Centre canadien de politiques alternatives, intitulé « Can We Afford It? The Case for the New 2005 Federal Budget ». Voici:

Dans un contexte où maints aspects des dépenses sociales ont été négligés pendant de nombreuses années, le nouveau budget répond à plusieurs priorités criantes. Les fonds qu'il alloue à la construction de logements abordables et l'appui qu'il donne aux provinces en vue de la réduction des frais de scolarité au niveau postsecondaire contribuent à corriger des lacunes importantes du budget de février.

Les fonds additionnels qu'il alloue au développement international, aux programmes de rendement énergétique et au transport en commun sont des compléments prisés au budget original. En plus d'être des investissements sociaux importants, ces engagements financiers concrétisent des engagements électoraux pris par les libéraux lors de la campagne de 2004. Par ailleurs, étant donné que les réductions des impôts des sociétés n'avaient pas été annoncées dans le programme électoral du Parti libéral, nous sommes ravis de voir que ces réductions d'impôt coûteuses ont été retirées du budget.

L'entente négociée avec le NPD mise sur certains autres engagements positifs du projet de loi sur le budget de février. Par exemple, l'engagement de 5 milliards de dollars sur cinq ans est un pas important en vue de l'instauration d'un programme de garderies pan-canadien. Le transfert aux municipalités des recettes des taxes sur l'essence contribuera à renouveler l'infrastructure municipale en piètre état et à créer des emplois.

Le Centre canadien de politiques alternatives est une voix forte qui a appris à se faire écouter au fil des ans en matière d'analyse des budgets. Il compte sur des économistes très compétents qui préconisent un alliage plus équilibré dans les dépenses gouvernementales dont nous discutons.

Je veux tout particulièrement parler du premier domaine, soit le logement abordable. L'entente prévoit 1,6 milliard de dollars pour le logement, avec un volet important consacré aux ententes sur le logement des Autochtones. Dans ma circonscription, Nanaimo—Cowichan, nous avons une des plus fortes concentrations d'Autochtones vivant dans des réserves au Canada. Les collectivités autochtones sont en croissance démographique et beaucoup de jeunes familles ont besoin de leur propre maison.

Selon l'entente, une partie des 1,6 milliard de dollars est réservée à un fonds consacré à la construction de logements pour les Autochtones, ce qui améliorerait les conditions de vie épouvantables dans lesquelles vivent beaucoup d'entre eux. Ces fonds ne sont pas conditionnels à l'engagement de fonds de contrepartie par les provinces puisque l'on sait qu'une telle exigence ne permet pas la construction de logements abordables. Par ailleurs, les fonds promis ne se substituent pas à des fonds déjà promis aux collectivités autochtones.

Initiatives ministérielles

Cela m'amène à parler des conditions qui prévalent dans quelques réserves de Nanaimo—Cowichan. Ces conditions sont épouvantables. Dans certains cas, ce sont des conditions que l'on s'attend de voir dans des pays en développement, pas dans un pays riche comme le Canada. L'état de certains logements dans les réserves de la Colombie-Britannique est scandaleux. Dans ma circonscription, des eaux d'égout brutes coulent devant les maisons. Il faut faire bouillir l'eau avant de la boire. Des dépotoirs polluent les nappes phréatiques. Les Autochtones vivent dans des maisons insalubres où on voit notamment de la moisissure.

Il est révoltant de voir des logements dans un tel état aujourd'hui au Canada. Je me réjouis que le Nouveau Parti démocratique ait réussi à faire dégager des fonds pour le logement autochtone.

Dans le rapport intitulé *Homelessness—Causes & Effects* que le ministère du Développement social de la Colombie-Britannique a publié en février 2001, la pénurie de logements abordables est mentionnée. On lit ceci :

La pénurie de logements abordables est le principal facteur qui explique l'itinérance en Colombie-Britannique. Les politiques et programmes de logement de la province sont exemplaires comparés à ceux d'autres provinces, mais il reste qu'il y a pénurie de logements. Le parc existant de logements abordables est une ressource inestimable. Cependant, ce parc reste exposé à des démolitions et à des conversions en dépit des mesures prises par le gouvernement provincial et les administrations municipales pour le préserver.

La liste d'attente pour avoir accès aux logements sociaux offerts par BC Housing compte environ 10 500 noms [...]

Je le répète, il y a 10 500 noms sur la liste d'attente. Le rapport se poursuit :

[...] soit une augmentation de 50 p. 100 depuis le retrait du gouvernement fédéral des programmes d'aménagement de nouveaux logements. (Ce chiffre n'inclut pas les gens inscrits sur les listes d'attente pour avoir accès à des logements sans but lucratif et des coopératives de logements).

L'attribution de logements par HOMES BC, même s'il s'agit d'un pas dans la bonne direction, ne suffit pas à combler le vide laissé par le gouvernement fédéral. Il est essentiel d'avoir de nouveaux logements, particulièrement pour s'occuper des sans-abri et de ceux qui risquent de devenir des sans-abri. Les subventions au logement ne règlent pas le problème de pénurie.

● (1250)

La méthode la plus fréquemment utilisée pour compter et décrire les sans-abri consiste à consulter les dossiers des refuges. Or, cette approche ne permet pas de bien cerner le phénomène. Elle exclut ceux qui n'utilisent pas les refuges et dorment plutôt là où ils le peuvent, et particulièrement des sous-groupes comme les femmes, les jeunes et les Autochtones, pour lesquels il y a peu de refuges convenables.

Les femmes et les enfants sont considérés comme des « sans-abri invisibles ». Ils évitent de vivre dans la rue ou d'utiliser les refuges en s'entassant dans des appartements avec d'autres familles ou en vivant dans des logements inadéquats. Cependant, les données des refuges semblent souvent être les meilleurs renseignements disponibles.

Je voudrais ajouter deux ou trois faits. Nous savons que le logement abordable a des répercussions très larges sur la vie des gens. Nous avons à Nanaimo une unité de logement à prix abordable qui a démontré comment on pouvait ainsi épargner de l'argent sur le plan de la santé. Cette unité de logement s'adresse aux gens qui ont des problèmes émotifs ou mentaux. Des études effectuées dans cette unité ont montré que le fait d'avoir des logements de qualité améliorerait la qualité de vie des gens. On a effectué un examen avant et après la création de cette unité de logement. Avant que les gens aient accès à cette unité de logement de très grande qualité, le nombre de séjours à l'hôpital et la durée de ces séjours étaient bien différents de ce qu'ils étaient une fois que les gens y ont eu accès.

L'étude effectuée auprès des gens qui avaient eu accès à l'unité de logement a montré que le nombre d'admissions à l'hôpital et la durée des séjours à l'hôpital avait nettement baissé. Cela était directement attribuable au fait d'avoir un logement abordable et sûr dans leur

quartier, avec un accès à tous les services nécessaires. Il faut prévoir davantage de projets de ce genre.

Cet accord budgétaire prévoit également 1,5 milliard de dollars pour réduire le coût de l'enseignement postsecondaire pour les étudiants et leur famille. Là encore, je dois parler de ma circonscription, Nanaimo—Cowichan. Le montant moyen de la dette des diplômés universitaires de la Colombie-Britannique était de 20 100 \$, ce qui dépasse la moyenne nationale qui s'établit à 18 900 \$. Pour les étudiants du collégial, le montant moyen de la dette des diplômés de la Colombie-Britannique était de 11 400 \$, ce qui était légèrement inférieur à la moyenne nationale de 12 700 \$, mais représentait encore une somme très élevée.

Tout prouve qu'il est nécessaire d'offrir un enseignement de qualité, abordable et accessible pour que le Canada demeure compétitif sur le plan économique sur la scène mondiale. Les étudiants doivent être en mesure de fréquenter les collèges et universités et ne pas en sortir très fortement endettés, ce qui les empêche de participer activement à la vie de leurs collectivités. Les étudiants fortement endettés ne peuvent, par exemple, contracter une hypothèque pour une maison ou acheter une automobile. Nous devons être en mesure d'offrir à tous les étudiants un enseignement de qualité, abordable et accessible et nous devons agir rapidement en ce sens.

Qu'on pense seulement à l'exemple de l'Irlande, où l'enseignement postsecondaire a, d'une manière générale, été rendu accessible aux étudiants. Les gens parlent maintenant du succès économique de l'Irlande, l'éducation étant un facteur clé qui a contribué à ce succès.

Le dernier point dont je veux parler concerne les initiatives environnementales de 900 millions de dollars, comme le programme d'amélioration du rendement énergétique, qui aide les propriétaires de maisons à réduire leurs coûts énergétiques et la pollution, et l'augmentation de 1 p. 100 de la part de la taxe sur l'essence qui est transférée aux municipalités pour le transport en commun, ce qui reconnaît le rôle de premier plan que nos municipalités jouent pour bâtir une économie forte.

J'ai déjà été conseillère municipale. Notre collectivité a lutté pour offrir des services adéquats de transport en commun. De nombreuses parties de notre collectivité n'ont pas accès à ce type de transport. Ce genre d'initiative environnementale est absolument indispensable pour que nos collectivités demeurent efficaces et accessibles.

En conclusion, j'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-48. Ce projet de loi constitue un progrès important pour faciliter la vie des Canadiens. Il est ici question de qualité de vie et de choses comme les déterminants sociaux de la santé, mais permettez-moi de dire que les gens doivent avoir accès à des logements et à un système d'enseignement abordable. De plus, nous voulons certainement nous assurer que nos enfants et nos petits-enfants aient accès à de l'eau et à de l'air purs.

J'exhorte tous les députés à appuyer le projet de loi C-48. Montrons aux Canadiens que nous pouvons travailler ensemble et accomplir quelque chose.

● (1255)

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Madame la Présidente, je suis content de pouvoir poser une question au député d'en face. J'estime que le projet de loi C-48, le projet de loi d'exécution du budget, ne répond pas aux préoccupations des Canadiens. Je pense qu'il manque des occasions de le faire. Il donne lieu à beaucoup de discussions inopportunes, mais à aucune mesure concrète.

Initiatives ministérielles

Par exemple, nous avons entendu parler du souci des libéraux d'assainir l'air et l'eau, mais, dans les faits, ce sont les conservateurs qui luttent pour l'air pur, l'eau propre et un environnement sain. Permettez-moi de donner un exemple. La vallée du Fraser est atteinte de pollution atmosphérique. À 500 mètres à peine de la frontière, on trouve le projet Sumas Energy 2, qui s'apprête à émettre des tonnes de polluants dans l'atmosphère. Ce sont les conservateurs, pas les néo-démocrates ou les libéraux, qui s'y sont opposés.

De surcroît, cela fait des années que les libéraux et les néo-démocrates ont l'occasion de mettre fin aux déversements d'eaux d'égout brutes dans nos océans. Ont-ils fait quelque chose? Ils en ont eu l'occasion. Ils étaient au gouvernement, mais n'ont rien fait; maintenant, ils parlent encore d'investir davantage et font d'autres promesses en l'air aux Canadiens.

Permettez-moi de vous donner un autre exemple. J'aimerais demander au député d'en face qu'il me parle du programme de prestations de compassion, qui permet aux proches de demeurer ensemble dans les derniers jours de leur vie. Nous sommes d'ardents défenseurs de ce programme; d'ailleurs, je défends les intérêts d'un électeur dans ma circonscription de Langley. Ce sont les conservateurs qui ont exercé des pressions sur le gouvernement afin qu'il résolve le problème. Malheureusement, le NPD n'a rien fait et le gouvernement, de son côté, a proposé de réduire le financement de 191 millions de dollars à 11 millions de dollars. Il s'agit là de gens qui sont mourants, et qui ont besoin que leurs proches s'occupent d'eux. Pourquoi le projet de loi C-48 ne prévoit-il rien à cet égard?

Mme Jean Crowder: Madame la Présidente, j'aimerais aborder quelques points.

Même si la mise en oeuvre du projet de loi sur l'assurance-emploi relatif aux prestations de compassion pose de graves problèmes, n'oublions pas que c'est le député néo-démocrate de Sackville—Eastern Shore qui a travaillé fort depuis le début afin que ces prestations soient incluses dans la Loi sur l'assurance-emploi.

J'exhorte tous les députés de la Chambre à regarder ce qui se passe avec les dispositions législatives sur les soins de compassion et à faire en sorte que les règles soient modifiées afin d'accommoder les personnes qui sont présentement exclues de l'application de ces dispositions. Le NPD a travaillé fort afin de s'assurer que le filet de sécurité sociale soit en place. Le député d'Acadie—Bathurst a travaillé sans relâche pour faire apporter des réformes au programme d'assurance-emploi. Nous allons poursuivre nos efforts pour protéger ceux et celles qui ont de la difficulté à se faire entendre.

En ce qui a trait à l'accord de Kyoto, les groupes environnementaux de toutes les régions du pays ont vanté le plan proposé par le NPD et ont dit que celui-ci faisait preuve de vision et de leadership. Je me trompe peut-être, mais il me semble avoir entendu un grand nombre de députés d'en face dire que, selon eux, nous ne devrions pas signer le Protocole de Kyoto.

J'exhorte tous les députés à appuyer le Protocole de Kyoto et à travailler fort afin que celui-ci soit mis en oeuvre hier, au lieu d'attendre encore quelques années, quand il nous sera impossible d'atteindre nos objectifs. Le Protocole de Kyoto est un exemple de la façon dont nous pouvons travailler avec les entreprises et d'autres organismes afin que le Canada soit un chef de file dans des domaines tels que celui des sources d'énergie de remplacement. Nous pourrions être des leaders dans la fabrication de l'équipement nécessaire, au lieu de nous traîner les pieds comme nous l'avons fait et comme nous continuons de le faire.

Il faut agir et montrer au reste du monde que le Canada peut respecter ses engagements et être proactif. Il faudrait, entre autres,

s'assurer que les étudiants aient accès à une éducation de qualité, de façon à pouvoir suivre les programmes sur l'environnement et la technologie qui les aideront à devenir ces leaders.

● (1300)

[Français]

M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD): Madame la Présidente, cela me fait plaisir de pouvoir parler du projet de loi C-48, qui propose des amendements au projet de loi C-43, la Loi d'exécution du budget de 2005.

En deux jours de négociations, le chef du NPD a réussi à convaincre un gouvernement minoritaire de verser 4,6 milliards de dollars à des gens ordinaires. Le Parti conservateur, de l'autre côté de la Chambre, dit que cette entente n'aurait pas dû se faire. C'est à souhaiter que les Canadiens et les Canadiennes, de même que les organisations oeuvrant en logement social et les étudiants du Canada, se souviendront que les conservateurs ont dit qu'il ne fallait pas apporter de changement au budget, soit au projet de loi C-43.

Il faut se souvenir qu'avant la fin de la lecture du budget à la Chambre des communes, le chef des conservateurs est sorti de la Chambre pour annoncer que son parti ne pourrait jamais voter contre ce budget, parce qu'il était bon. Par contre, ce fut une autre histoire quand est venu le temps pour le chef du NPD de négocier avec le gouvernement libéral minoritaire afin d'apporter des changements au budget favorisant les gens ordinaires.

Depuis 1992, et même avant cette date, depuis l'époque de Brian Mulroney, le Parlement a apporté des coupures dans les budgets, ce qui a conduit le Canada à un déficit humain. Le chef des conservateurs a affirmé pouvoir voter en faveur du budget des libéraux, le projet de loi C-43, mais il qualifie le projet de loi C-48 de quasi-enfer. Il a même affirmé que le premier ministre avait fait affaire avec le diable et qu'il fallait tenir une autre élection pour le sortir de sa misère.

C'était au milieu d'une semaine où il était supposé aller voir les Canadiens pour savoir s'ils voulaient des élections. Il s'est fermé les yeux sur leur volonté, alors que 61 p. 100 des Canadiens et des Canadiennes ont dit non à la tenue d'élections générales présentement.

Ils veulent l'exécution du budget. La majorité d'entre eux veulent qu'on apporte les amendements proposés au budget, notamment en matière de logement abordable. Comment peut-on dire non au logement abordable? Ce dossier implique des personnes qui sont dans la rue et qui ont besoin de logements ici, au Canada, un des plus beaux pays du monde. On est rendu à un point où l'on a accumulé un déficit humain.

Quand j'allais à Toronto auparavant, je ne voyais personne dormir devant l'hôtel de ville sur des boîtes de carton ou sur les bouches de chaleur des hôtels, dans le milieu de la rue ou sur le trottoir. On ne voyait pas cela. Aujourd'hui, c'est le cas à Montréal, où l'on voit des gens dans la rue. On est obligé de mettre à leur disposition des maisons pour sans-abri, à défaut de pouvoir leur fournir de vraies demeures.

Initiatives ministérielles

Comment peut-on être contre le projet de loi C-48? Celui-ci donnerait peut-être la chance à des gens de vivre dans une maison. On investirait 1,6 milliard de dollars dans le logement abordable. Aujourd'hui, comment les conservateurs peuvent-ils s'afficher contre ces changements? C'est honteux. Ils devraient avoir honte d'être incapables de favoriser un investissement de 1,6 milliard de dollars dans la construction de logements abordables. Ils devraient avoir honte de dire non à 1,5 milliard de dollars en vue de réduire le coût des études postsecondaires de ces chers étudiants que sont nos enfants. Ils devraient avoir honte d'affirmer qu'ils ne sont pas en mesure d'appuyer un tel budget.

C'est à souhaiter que les Canadiens et les Canadiennes comprennent cela aujourd'hui et sachent qui les conservateurs représenteront. En effet, ils représenteront les grandes corporations. Ils ont été fâchés de constater que la réduction des impôts de 21 p. 100 à 19 p. 100 ne s'appliquerait pas aux grandes corporations, mais seulement aux gens ordinaires. C'est à souhaiter que les gens ordinaires s'en souviendront le jour du vote. Ce ne sont pas seulement les présidents de compagnies qui votent, mais aussi les gens. C'est à souhaiter que ces derniers évalueront ce que le Parti conservateur a en tête et ce que le NPD a proposé.

Au chapitre de la formation de la main-d'oeuvre, il faut se rappeler que, bien que des gens aient travaillé pendant plusieurs années, avec la nouvelle technologie d'aujourd'hui, il leur faut suivre une formation pour ne pas perdre leur emploi.

• (1305)

Dans ce budget, le chef du NDP a négocié des amendements avec ce gouvernement minoritaire. On ne veut pas seulement se plaindre et avoir des élections. On est allé chercher quelque chose pour les gens ordinaires qui pourraient recevoir de l'argent pour suivre une formation afin de garder leur emploi. De plus, il faut donner de la formation à nos jeunes et aux personnes qui ont le plus besoin d'emplois.

La dame ou le monsieur de 48 ou 50 ans qui perd son emploi et qui a besoin d'aller travailler dans une autre industrie, ce n'est pas facile pour cette personne de le faire, si elle n'a pas de la formation.

Quant à l'environnement, on constate que 900 millions de dollars sont injectés dans le programme pour améliorer le rendement énergétique. Plusieurs personnes téléphonent à mon bureau dans la circonscription d'Acadie—Bathurst et disent que le coût de l'électricité est trop élevé. Elles ont besoin d'isolation dans leur maison et de changer les fenêtres afin d'empêcher l'air d'entrer.

Je suis certain que ce problème ne se trouve pas seulement dans Acadie—Bathurst, mais partout au Canada. C'est partout au pays qu'on pourrait aider les Canadiens et les Canadiennes.

Comment le député de Medicine Hat peut-il faire volte-face et dire que le gouvernement ne pouvait pas le faire? Depuis 1986, les gouvernements ont fait des coupures affectant les gens ordinaires. Ces gens sont rendus dans la rue. En effet, les travailleurs sont affectés par les coupures à l'assurance-emploi, alors que la caisse a atteint des surplus de 46 milliards de dollars. Des gens perdent leur emploi et ne peuvent avoir de l'assurance-emploi. Les conservateurs ont toujours été contre les changements à l'assurance-emploi.

Il est regrettable que les libéraux aient pris l'argent. Il est à souhaiter que de lundi à jeudi soir, ils aient un peu de conscience, que la ministre annoncera les meilleures douze semaines pour les travailleurs et les travailleuses et enlèvera ce diviseur qui les punit. Il est à souhaiter qu'ils aillent encore même plus loin en ce qui a trait au projet de loi C-48, car il serait regrettable qu'ils ne fassent rien pour aider les travailleurs qui ont payé notre système d'assurance-emploi.

Quant aux infrastructures, il y a cinq cents du litre qui doivent être transférés aux villes, aux villages ou aux municipalités. De plus, le NPD a négocié un autre cent du litre prévu dans deux jours pour aider les municipalités.

La ville de Toronto nous demande d'être en faveur du budget, car elle en a besoin. Cependant, le maire de Shippagan disait en fin de semaine qu'il voulait un vote sur le budget parce que les villes ont besoin d'argent, elles n'ont plus de rues. Les rues sont endommagées à un point tel qu'il faut des réparations. Que ce soit à Bathurst, au Nouveau-Brunswick — je suis certain que c'est le cas n'importe où en Gaspésie —, il y a des endroits où des municipalités ont besoin d'argent. La ville de Montréal a besoin d'argent.

C'est un budget qui a été amélioré dans un gouvernement minoritaire. Ce serait intéressant de voir le Parlement se prononcer sur le budget. Finalement, c'est un budget où l'on n'a pas seulement donné aux grands employeurs et aux grandes corporations dont les dirigeants ont des salaires de 6 ou 10 millions de dollars. Finalement, on prévoit en donner à des gens qui en ont vraiment besoin, soit du monde dans la rue, des étudiants qui ont des dettes, des jeunes, nos enfants qui étudient et qui sortent des écoles avec des dettes de 40 000 \$.

C'est honteux de voir ce qu'a fait le Parti conservateur après avoir appuyé le budget des libéraux. Il est même sorti de la Chambre des communes avant que le budget soit complètement lu. Il a dit qu'il ne pouvait pas faire autrement que de voter en faveur de ce budget, et qu'il faut l'appuyer puisque c'est un bon budget. Toutefois, on est allé chercher 4,6 milliards de dollars pour les donner aux étudiants et aux gens dans la rue, pour améliorer l'environnement et la formation continue au travail, tout cela afin d'aider les gens ordinaires. Cependant, lorsque le temps sera venu de voter, les conservateurs se diront qu'ils ne peuvent pas faire cela et ne l'appuieront pas.

Il est à souhaiter que les Canadiens et les Canadiennes entendent ceci, qu'ils écoutent ce qui se passe à la Chambre des communes, soit les discours que les conservateurs font quand il y a des changements. Comme le chef des conservateurs l'avait dit, le chef des libéraux avait fait un pacte avec le diable. Toutefois, il aurait aimé lui-même avoir le diable de son côté pour faire tomber le gouvernement. Tel était le problème du chef des conservateurs.

• (1310)

J'appuie le projet de loi C-48. Une fois pour toutes, nous en avons besoin pour les gens ordinaires, pour les Canadiens et les Canadiennes. Je voudrais aussi que les gens du Québec demandent à leurs politiciens d'appuyer ce projet de loi pour que, finalement, les villes, comme Montréal, Québec ou les municipalités de la Gaspésie et de partout au Québec, puissent jouir du changement au budget, au même titre que nous, en Acadie.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, j'ai écouté avec attention l'allocation de mon collègue d'Acadie—Bathurst, du NPD. Je suis assez estomaqué et outragé de l'entendre parler ainsi. Premièrement, à quel endroit, dans le projet de loi C-48 ou ailleurs, a-t-il eu l'assurance du gouvernement que les réductions d'impôts pour les grandes corporations auront vraiment lieu? Il n'y a aucun engagement du gouvernement libéral à cet égard.

En ce qui concerne Kyoto, le plan présenté est un mauvais plan. En effet, il fait payer l'ensemble des contribuables, mais il bonifie les actions des plus grands pollueurs au Canada. Même si l'on bonifie un plan qui est mauvais, cela reste un mauvais plan.

Initiatives ministérielles

Troisièmement, comment mon collègue peut-il s'associer à un gouvernement qui a mis des ménages à la rue? En 1993, 1,3 million de ménages avaient besoin d'un logement social, après les coupes sauvages de l'actuel premier ministre, qui était ministre des Finances et qui a signé un accord. En effet, le NPD a signé un pacte avec le diable. Maintenant, 1,7 million de ménages ont besoin de logement social. Plusieurs de ces ménages consacrent plus de 50 p. 100 de leur revenu à leur logement, alors qu'à partir de 25 p. 100, on peut dire que l'on est tout près du seuil de la pauvreté.

Comment le député a-t-il fait pour s'associer à un gouvernement responsable de l'appauvrissement généralisé des étudiants? Depuis 1995, des coupes d'au moins 35 milliards de dollars ont eu lieu dans les transferts aux provinces pour l'éducation postsecondaire, la santé et l'aide sociale. Maintenant, on remet quelques centaines de millions de dollars, et il est prêt à s'époumoner, à déchirer sa chemise et à accuser tout le monde de mauvaise foi parce que nous n'avons pas fait ce pacte avec le diable.

J'aimerais lui poser une question. Il a livré une bataille au sujet de l'assurance-emploi. Actuellement, 60 p. 100 des personnes au chômage, qui devraient normalement en bénéficier, en sont exclues, et il y a eu le vol de 45 milliards de dollars du surplus de la caisse. Comment le député d'Acadie—Bathurst, qui crache sur tout le monde ce matin, va-t-il faire pour retourner chez lui et raconter à son monde qu'il a signé un pacte avec le diable au sujet d'un dossier pour lequel il livre une bataille admirable depuis des années? Cela, c'est vendre son âme. Nous ne mangeons pas de ce pain-là!

M. Yvon Godin: Madame la Présidente, j'aimerais demander à mon collègue de Saint-Hyacinthe—Bagot comment il a fait pour s'associer avec les conservateurs qui ont voté contre l'assurance-emploi? Où était le Bloc québécois quand on a voté sur le discours du Trône? Il était avec le même groupe avec lequel il dit que nous nous sommes associés. Nous ne nous sommes pas associés avec les libéraux. Nous avons voté et nous voulons voter sur un budget.

Une voix: Oh, oh!

M. Yvon Godin: Cela serait aussi très intéressant si le député de Saint-Hyacinthe—Bagot arrêta de crier. Quand il a parlé, je lui ai donné la chance de le faire avec tout le respect possible.

En ce qui concerne l'assurance-emploi, les conservateurs ont voté contre tous les projets. Cependant, aujourd'hui, le Bloc est prêt à s'associer avec eux pour qu'on n'ait pas un budget permettant de faire des changements qui pourraient aider en ce qui concerne le logement abordable. Comme le député l'a dit, il y a du monde dans la rue, et le NPD ira chercher 1,6 milliard de dollars pour aider les gens quant au logement abordable. De plus, le NPD ira chercher un autre montant, à même le budget des libéraux, pour aider les étudiants. Car, comme l'a dit le député, les étudiants sont endettés, et c'est vrai.

Le Bloc québécois avait appuyé le discours du Trône, avec le diable, comme le député l'a dit. De plus, les conservateurs avaient appuyé le budget lui-même, lors de sa lecture. Ils ont même dit qu'ils ne voteraient pas contre le budget, parce qu'il était bon. Le seul moment où le budget n'a pas eu leur appui, c'est quand la popularité des conservateurs a atteint les 34 p. 100, selon les sondages. C'est alors qu'ils ont réalisé qu'on pouvait avoir une élection et qu'ils pourraient la remporter. Ils se fichent carrément des gens et des personnes que l'on a mis dans la misère, ici, au Canada.

On n'a pas dit qu'on se joignait aux libéraux. Ce n'est pas ce que l'on a fait. Je ne vois pas encore de ministres dans les rangs du NPD. On a dit qu'on appuierait les amendements du budget de ce gouvernement minoritaire. On écoute les Canadiens et les Canadiennes qui disent ne pas vouloir d'élection maintenant, mais vouloir

un budget. C'est ce que disent les gens de chez nous, de la circonscription d'Acadie—Bathurst.

Si le Bloc québécois avait été avec nous, plutôt qu'avec les conservateurs, peut-être les aurions-nous obtenus, les changements à l'assurance-emploi.

• (1315)

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais prendre la parole aujourd'hui pour indiquer mon appui au projet de loi C-48 et au projet de loi C-43. Avant d'aller plus loin, j'aimerais parler un peu de ce qui vient d'être dit, c'est-à-dire que, tout comme au début de ce Parlement, les partis politiques se sont entendus sur une motion d'amendement à la motion d'acceptation du discours du Trône. Pourquoi? Parce que c'était la meilleure façon que tous et toutes ensemble nous puissions arriver à un consensus pour bien faire fonctionner ce Parlement. La même chose se passe aujourd'hui. Nous sommes en train de prendre parole sur le projet de loi C-48, qui bonifie l'appui à la Chambre des communes, mais qui fait fonctionner ce Parlement comme la population canadienne nous l'a demandé.

J'aimerais vous parler des mois qui suivront. Il y a près de 39 ans, j'ai fait mon entrée au Parlement, notamment le 25 octobre 1966. Mon entrée fut loin d'être glorieuse. Je n'étais pas chef de cabinet d'un ministre ou titulaire d'un poste à la table ici. Je suis entré à une table, mais c'était comme garçon de table au restaurant parlementaire. Après plusieurs promotions, j'ai appris à connaître le travail des parlementaires, un travail que je respecte toujours. J'admire le dévouement de ceux et celles qui siègent en cette Chambre à l'époque et qui représentaient leurs électeurs. Je disais autant à mes collègues amusés — pour ne pas dire qu'on riait de moi de temps à autre — qu'à moi-même, qu'un jour, moi aussi, je serais député dans ce parlement.

Grâce aux électeurs de Glengarry—Prescott—Russell, j'ai commencé ma carrière en politique en 1976, lorsque j'ai été élu conseiller municipal. J'avais d'ailleurs subi une défaite à ce niveau en 1974. Grâce à eux, j'ai été réélu en 1978 et en 1980. Grâce toujours aux électeurs, je suis devenu député provincial de l'Ontario en siégeant, à partir de 1981, à Queen's Park, à Toronto. Enfin, grâce toujours à mes électeurs, je suis devenu leur député à la Chambre des communes en 1984. J'ai été réélu, comme vous le savez, toujours grâce à eux, en 1988, 1993, 1997, 2000 et 2004.

• (1320)

[Traduction]

L'ancien premier ministre Jean Chrétien m'a nommé dans son Cabinet en 1996. Grâce à lui, j'ai fait partie du Cabinet jusqu'en 2003. Je l'en remercie du fond du coeur. Toutefois, c'est grâce aux électeurs de Glengarry—Prescott—Russell que je suis député et, sans cette fonction, je n'aurais pas pu accéder au Cabinet car, bien sûr, les candidats défaits sont rarement nommés ministres ou quoi que ce soit d'autre.

L'Ecclésiaste nous dit:

Il y a un temps pour tout, un temps pour toute chose sous les cieux: un temps pour naître, et un temps pour mourir; un temps pour planter, et un temps pour arracher ce qui a été planté.

Initiatives ministérielles

J'annonce aujourd'hui à la Chambre, comme je l'ai annoncé à mes électeurs, que je ne poserai pas ma candidature aux prochaines élections générales, lorsqu'elles seront déclenchées. J'espère que la présente législature durera longtemps encore parce que je suis persuadé que les Canadiens, à qui nous devons rendre des comptes, ne veulent pas d'élections en ce moment. Ils veulent nous voir travailler ensemble au Parlement, comme l'orateur qui m'a directement précédé l'a dit, pour défendre leurs intérêts et faire du Canada un endroit où il fait bon vivre.

Quand des élections seront déclenchées, il sera important pour moi, comme parlementaire partisan et comme représentant de mes électeurs, de veiller au choix du meilleur candidat libéral possible qui serait digne du soutien des électeurs de Glengarry—Prescott—Russell.

J'ai cru utile d'annoncer cette décision avant le déclenchement possible d'élections, pour qu'il soit possible d'organiser un bon congrès de mise en candidature afin de choisir la bonne personne qui, à un moment donné — mais, j'espère bien, pas tout de suite —, sera appelée à solliciter des voix et, espérons-le, à remporter les élections.

[Français]

Mon épouse Mary Ann était ici la semaine dernière et a tenté à deux reprises d'être ici pour écouter ce discours. Je la salue pour tout ce qu'elle a fait, ainsi que mes enfants, Daniel et Julie, deux fonctionnaires et, précédemment, deux employés au sein de cabinets de ministres. Je salue leurs conjoints, Paule et Richard, et je leur dis merci de leur aide et leur appui pendant cette longue carrière politique. Je les remercie aussi de m'avoir appuyé dans cette décision, bien que je suis certain que cela prendra du temps avant d'être complètement absorbé par ma famille et par moi-même. Même s'ils n'en sont pas encore conscients, je remercie mes petits-enfants, tous les quatre, qui, par leur présence dans ma vie, me rappellent ce qui est important.

La démocratie existe grâce aux bénévoles qui donnent leur temps, leur énergie et leurs épargnes personnelles pour élire des représentants dans les diverses institutions démocratiques, notamment ici à la Chambre des communes. Il faut les encourager, les célébrer, les reconnaître au sein de tous les partis politiques, particulièrement dans cette tempête que nous vivons en ce moment où des bénévoles qui ont donné leur temps pour nous tous — et je ne le dis pas de façon partisane — se font parfois accuser pour avoir donné leur temps et leur énergie pour les causes dans lesquelles ils croient profondément.

Nous devons encourager surtout les jeunes à s'impliquer, à être des bénévoles en politique, à étudier l'histoire de notre beau et grand pays, le civisme, à être candidats car, par définition, cette jeunesse sera là beaucoup plus longtemps que vous et moi. J'ai eu une chance extraordinaire que je recommande fortement à d'autres. Je sais que certains quittent cette institution un peu amers, mais ce n'est pas mon cas. Ce jour est aussi grand pour moi que le premier quand je suis arrivé ici. À ce niveau, au risque de répéter Édith Piaf, je dois dire non, je ne regrette rien.

À l'exécutif de l'Association libérale fédérale de Glengarry—Prescott—Russell, bien dirigée par René Berthiaume et Mme Arlette Castonguay, je leur dois ma gratitude et je demande à mon exécutif de continuer son travail au niveau du processus de la démocratie et de permettre une bonne transition. Je leur demande d'être prudents, de choisir et d'appuyer un bon candidat libéral qui nous représentera bien et qui, je l'espère, gagnera les élections.

Au premier ministre du Canada, je lui offre ma loyauté et je lui demande de nous appuyer tous afin de choisir le meilleur candidat pour notre région.

Je m'adresse maintenant à mon successeur, quiconque soit-il ou soit-elle. Je demande à cette personne de continuer d'appuyer l'agriculture, particulièrement la gestion de l'offre, de continuer à travailler à l'amélioration de nos pistes récréatives pour le plaisir de la population de ma circonscription, de travailler au Programme de renouvellement économique pour l'Est ontarien afin que notre région demeure prospère, de protéger la Tourbière d'Alfred, un site écologique patrimonial d'importance mondiale. Plus que cela, je demande à mon successeur de célébrer la dualité linguistique et la pluralité qui font de nous un peuple fort. Notre région est ce que devrait être le Canada: fort, uni, diversifié, bilingue et tolérant. Soyons fiers de cet héritage et soyons optimistes pour l'avenir.

À mes directeurs de campagne au fil des ans, Roy Murray, André Tessier, Sergine-Rachel Bouchard et Bill Woods ainsi que leur équipe, merci pour ces succès. Faire une campagne électorale n'est pas une fin en soi, il s'agit du début du travail de représenter la population au risque de dire ce que m'avait dit une fois l'ancien député Alexandre Cyr: il faut toujours s'interroger à savoir ce qui arriverait au cas où je gagnerais, parce que, une fois élu, il y a du travail à faire et des responsabilités à s'acquitter.

● (1325)

Je veux remercier toutes les personnes qui ont travaillé pour moi au cours des trois dernières décennies et qui m'ont permis d'aider mes électeurs et les Canadiens en général.

Je tiens à remercier mes employés présents, dont Louise Guertin, la doyenne de mes employés depuis 24 ans, Helen Horvath, Luce Payer, Julie Chartrand, Mathieu Dupont, JoAnn Blondeau et Dobrija Milicevic.

[Traduction]

D'innombrables stagiaires et volontaires ont travaillé à mon bureau au fil des ans, y compris Jonathan Manes et Greg Lancop, qui sont maintenant mes assistants. Sans eux, je n'aurais pas pu servir aussi bien mes électeurs et mon pays.

La route a été longue et parfois sinueuse. Dans l'ensemble, cependant, l'expérience a été extraordinaire. Mes électeurs et moi avons pleuré lors de la fermeture de l'usine CIP dans ma circonscription. Nous avons ri et nous sommes réjouis lors de l'ouverture des Jeux des Highlands. Nous avons souri à l'occasion de l'inauguration de nouveaux ponts. Nous avons été endeuillés par l'incendie qui a détruit l'Angus Grey Hall de Maxville. Nous sommes allés ensemble en autocar à Montréal en 1995 pour soutenir l'unité du Canada. Nous avons tremblé de froid lors de la tempête de verglas de 1998. Nous avons applaudi les visites de premiers ministres et avons participé aux généreux efforts déployés pour aider les agriculteurs de l'Ouest du Canada qui manquaient de fourrage.

[Français]

J'ai eu cinq chefs de partis dans ma longue carrière, soit le Dr Stuart Smith et David Peterson en Ontario, les très honorables John Turner et Jean Chrétien et le premier ministre actuel. À tous, à eux, merci.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

J'aimerais dire à mes collègues des deux enceintes du Parlement qu'il a été un privilège pour moi de les connaître tous. Je leur demande d'être très stricts dans la façon dont ils exigent du gouvernement qu'il rende des comptes, tout en maintenant un certain respect mutuel. Aimez cette merveilleuse institution comme je l'ai aimée et l'aimerai toujours.

Le Parlement, ici et au Royaume-Uni, où il est vieux de 900 ans, va bien au-delà de chacun d'entre nous. Mon seul souhait est de pouvoir travailler à la Chambre, dans ses comités et, tout particulièrement, ses associations parlementaires pour quelque temps encore.

• (1330)

[Français]

Aux membres des médias, avec qui les élus ont des relations houleuses, merci de m'avoir enduré, surtout quand je perdais patience avec eux et surtout quand il s'agissait de procédure parlementaire. Je leur demande respectueusement d'apprendre à connaître les règles du Parlement, si essentielles dans une démocratie et je leur dis: vous verrez, ça ne fait pas mal d'apprendre la procédure.

[Traduction]

Le 9 novembre 1984, j'ai fait mon premier discours à la Chambre des communes. J'y ai dit:

J'éprouve le plus grand respect pour la Chambre, monsieur le Président, et je le répète, j'ai déjà travaillé ici [en tant qu'employé]. J'ai été député à l'Assemblée législative de la grande province d'Ontario et à trois reprises, j'ai fait partie d'un conseil municipal. Comme mon chef a eu raison de le dire, il y a quelques jours à peine, il n'y a pas de plus grand honneur pour un citoyen canadien que d'être élu à cette assemblée nationale. Sauf erreur, c'est le premier ministre (M. Mulroney) qui a dit que nous habitons un pays remarquable, puisqu'un chauffeur de camion peut aspirer à devenir premier ministre. J'aime à croire que cela doit être vrai, puisqu'un serveur du restaurant parlementaire peut revenir [au Parlement] en tant que député.

J'espère en dire davantage dans mon livre, qui — cela ne surprendra personne — s'intitulera *L'aide-serveur: de la cuisine au Cabinet*.

Comme l'a dit l'ancien premier ministre John Diefenbaker, il n'existe aucun privilège et aucun honneur plus grands pour un Canadien que de travailler dans le plus haut tribunal du pays, le Parlement du Canada. J'ai eu la chance inouïe d'y travailler pendant 21 ans, ce qui fait de moi le doyen des députés libéraux à la Chambre des communes. Je suis fier de l'honneur que m'ont conféré les électeurs de Glengarry—Prescott—Russell, à qui je serai éternellement redevable.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je serai bref car il y a de nombreuses questions et observations. Je veux rendre hommage au député qui nous a tant appris en matière de procédure parlementaire. Je l'ai connu à titre de whip du Parti libéral et de leader à la Chambre. En fait, j'ai même été son secrétaire parlementaire à une certaine époque. J'éprouve énormément de respect pour lui. Ce qui est plus important encore, c'est que tous les députés connaissent l'immense respect qu'il vouait à notre institution.

J'aimerais simplement lui donner l'occasion de nous prodiguer encore quelques sages conseils quant à la façon de continuer à édifier notre institution dans le respect qu'elle mérite.

• (1335)

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, je remercie mes collègues qui ont jugé bon de venir me serrer la main et me féliciter. J'apprécie énormément ces commentaires. Je suis désolé de ne pas être à mon mieux, je m'en excuse à toute la Chambre.

Je ne crois pas que mes conseils sont sages. Ce serait bien présomptueux de ma part de qualifier mes propres conseils de sages ou de quoi que ce soit d'autre. Peut-être sont-ils un peu poussièreux, car je suis ici depuis bien longtemps. Il y a près de 39 ans que je suis entré au Parlement.

Je salue le député. Nous avons travaillé ensemble pendant plusieurs années, notamment lorsqu'il était mon secrétaire parlementaire, il y a quelque temps. Pour répondre, je dirais que j'espère que le gouvernement durera encore un peu. Je ne serai plus ici après les prochaines élections, mais je tiens à affirmer aux électeurs de ma circonscription que je ne pars pas maintenant, à moins que les élections soient déclenchées à l'instant même. Je resterai ici jusqu'à la toute fin, peu importe quand la fin viendra.

Je suis convaincu que lorsque nous avons été élus, aucun bulletin de vote portait la mention: « Votez pour moi, je reviendrai dans 10 mois ». Personne ici n'a été élu avec ce mandat. Les Canadiens s'attendaient à ce que nous menions les travaux du pays pendant un certain temps, peu importe les aléas de la majorité et de la minorité. Tout le monde sait que les gouvernements minoritaires ne durent habituellement pas cinq ans. Malgré tout, un tel gouvernement a été au pouvoir pendant près de quatre ans en Ontario, de 1977 à 1981, et un gouvernement fédéral minoritaire a régné pendant plus de trois ans, de 1965 à 1968. Certains gouvernements minoritaires ont duré longtemps, d'autres moins.

Cela dit, je ne crois vraiment pas — et les sondages semblent indiquer la même chose — que les Canadiens sont d'avis que le gouvernement devrait tomber maintenant. Les discussions que j'ai eues avec des électeurs de ma circonscription les week-ends vont en ce sens. C'est mon opinion, pour ce qu'elle vaut. Et je crois que mes électeurs partagent cette opinion.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Madame la Présidente, c'est un plaisir et un honneur pour moi de poser une question à mon collègue.

Toutefois, avant de le faire, j'aimerais féliciter l'Atlantic Institute for Market Studies, de la Nouvelle-Écosse, et son président, Brian Lee Crowley, qui ont reçu le Templeton Freedom Award for Institute Excellence. Je les remercie de faire rayonner le Canada atlantique.

Lorsque j'ai commencé à siéger à la Chambre en 1997, voir le député me donnait l'impression d'être en train d'observer un maître à l'oeuvre. Il était comme un poisson dans l'eau; il pouvait faire tout ce qu'il voulait parce qu'il était, me suis-je dit à maintes reprises, comme un jeune Stanley Knowles. Il semblait connaître sur le bout des doigts les règles de cette assemblée.

Certains pages de la Chambre des communes ont sans doute le même âge qu'il avait lorsqu'il était préposé aux tables à notre restaurant. Quels conseils peut-il donner aux pages qui sont présents ici aujourd'hui ou à ceux qui servent la Chambre avec distinction et qui envisagent une carrière politique?

Au nom de mon parti et des électeurs de ma circonscription, je lui offre, à lui et à sa famille, mes meilleurs vœux pour l'avenir.

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, je tiens tout d'abord à féliciter les résidents de la circonscription du député, Sackville—Eastern Shore, pour le prix dont le député a parlé.

Le seul conseil que je puisse donner est le suivant. Chacun a sa place au Parlement. Il n'y a pas de distinction de classe ici. Je viens d'un milieu très modeste, tandis que certains de mes collègues des deux côtés de la Chambre viennent de la haute société. Cependant, quand nous entrons dans cette pièce, nous sommes tous égaux. Il n'y a plus de distinction. Tout change, au point où les titres professionnels, comme le titre de docteur, ne sont pas utilisés à la Chambre. Cela reflète l'égalité qui règne à la Chambre.

Les seules distinctions qui existent sont celles qui sont conférées par l'institution et les gouvernements, comme le titre d'honorable pour ceux d'entre nous qui sommes membres du Conseil privé. Tous les autres titres disparaissent. Selon moi, cela est la preuve que tous les députés sont égaux, et il doit en être ainsi pour que nous puissions représenter efficacement la volonté de nos électeurs, indépendamment de nos milieux socioéconomiques.

J'ai été élu en 1984, et je crois que j'étais alors le premier employé administratif de la Chambre à se faire élire dans l'histoire canadienne. Vingt-deux ans plus tard, je ne crois pas qu'aucun autre employé de la Chambre ne se soit présenté ou n'ait été élu. Les employés subalternes et les autres qui travaillaient ici sont également chez eux ici. Ils ont le droit de demander aux Canadiens la chance de pouvoir les représenter à la Chambre. J'espère que d'autres employés, qu'il s'agisse d'aide-serveurs, de pages ou d'autres employés de cette grande institution, se présenteront aux élections et représenteront leurs électeurs au Parlement du Canada, soit le plus haut tribunal du pays selon M. Diefenbaker.

● (1340)

M. Paul Szabo: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Étant donné l'intérêt suscité par les questions et les observations, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que la période de questions et d'observations passe de 10 à 20 minutes.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): D'accord?

Des voix: D'accord.

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, PCC): Madame la Présidente, je voudrais ajouter ma voix à celle de tous mes collègues qui ont souhaité une bonne retraite au député de Glengarry—Prescott—Russell. Depuis que je suis à la Chambre, j'ai constaté que, lorsqu'il donnait sa parole, nous pouvions compter sur lui pour qu'il la respecte.

Cependant, je conteste sa théorie selon laquelle les Canadiens ne sont pas prêts à retourner aux urnes 10 ou 11 mois, ou même 12 mois comme cela risque de se produire, après y être allés. Si les rôles étaient inversés et que ce soit un gouvernement conservateur qui soit accusé d'un des pires scandales de l'histoire du Canada, qui soit accusé d'avoir canalisé des centaines de millions de dollars vers ses associations de circonscription, ferait-il preuve de la même bienveillance ou ne tenterait-il pas plutôt de porter le coup de grâce, un peu comme le faisait le « rat pack » qu'il dirigeait?

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par remercier le député pour ses observations concernant la façon dont je tenais parole lorsque j'étais leader du gouvernement à la Chambre. Je voudrais ajouter qu'au fil des ans, nous développons ici des amitiés, parfois étroites, parfois moins à cause de la distance qui nous sépare. Il arrive que les choses soient inévitables. C'est le risque du métier, si je peux m'exprimer ainsi. Cela ne signifie pas cependant que les sentiments d'amitié ne sont pas là.

Comme les gens vont et viennent, j'ai eu l'occasion de traiter avec une demi-douzaine de critiques de l'opposition, même si on ne les

Initiatives ministérielles

appelle pas ainsi quand on est leader de la Chambre. J'ai toujours éprouvé le plus grand respect pour eux, et je leur présente mes meilleurs voeux pour l'avenir.

Il est difficile de dire de quelle façon le Parlement doit se conduire à un moment donné. J'ai parlé plus tôt de ma façon de voir les choses dans ma circonscription. J'assiste encore aux différentes activités. Même si je ne me présenterai pas aux prochaines élections, mes obligations ne cesseront pas le jour où ces élections auront lieu. Entre-temps, je travaille pour mes électeurs. J'ai assisté à une conférence de presse ce matin pour annoncer le financement d'un groupe de ma circonscription. Plus tôt, ce matin, je suis allé voir des électeurs dans un restaurant. J'ai fait la même chose pendant tout le week-end. Je n'ai pas trouvé beaucoup de gens, je n'en ai peut-être même pas trouvé du tout, qui soient désireux d'avoir des élections tout de suite. Toutefois, je ne pourrais pas affirmer qu'il en est de même dans la circonscription de Wetaskiwin ou ailleurs. Je ne peux pas le prétendre. Je n'ai pas une boule de cristal me permettant de savoir ce qui se passe ailleurs.

Je ne peux parler que de ce que j'ai vu et entendu et de ce que j'estime être le point de vue des gens en ce moment. Les choses seront-elles différentes dans six mois? Je ne le sais pas. Je devrai attendre pour pouvoir le dire. Je crois que les Canadiens aussi veulent attendre et voir venir. Pour répéter ce que j'ai dit tantôt, je n'ai eu l'impression, ni dans ma circonscription, ni ailleurs dans l'est de l'Ontario, parce que je vais dans d'autres circonscriptions aussi, que les gens soient très tentés d'avoir des élections en ce moment.

Il y a des gens qui m'ont dit que nous devrions cesser d'en parler pour nous remettre au travail, que nous devrions cesser d'ajourner les travaux de la Chambre, mais personne ne m'a dit : « Nous voulons des élections tout de suite. » Voilà ce que j'ai constaté dans ma circonscription.

● (1345)

[Français]

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, il ne m'arrive pas souvent de me lever pour une question lors de la période des questions et commentaires. Cependant, je voudrais me lever aujourd'hui pour dire à cette Chambre toute l'estime et d'admiration que je porte au député de Glengarry—Prescott—Russell.

M. le député de Glengarry—Prescott—Russell a été mon successeur comme ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie. À ces titres, il a accompli un travail impeccable et fait preuve d'une très grande compétence.

En termes de départ, je voudrais dire à cette Chambre et à notre collègue de Glengarry—Prescott—Russell toute l'admiration que j'ai pour lui. Il s'agit d'un individu qui, malgré des responsabilités parlementaires, gouvernementales et politiques importantes, a toujours travaillé pour s'ouvrir à de nouvelles perspectives. En effet, ce député parle parfaitement les deux langues officielles de notre pays, comme très peu de députés de cette Chambre peuvent le faire. De plus, voilà un député qui a choisi dernièrement de se mettre à l'étude de l'espagnol, ce qu'il fait très bien. Nous avons voyagé ensemble, lors de voyages d'affaires au Mexique. J'ai alors pu constater que nous pouvions conduire toutes les affaires de l'État canadien en espagnol avec lui.

Initiatives ministérielles

Cette capacité de notre collègue représente exactement ce qu'il a toujours été. C'est un homme qui aura passé sa vie à assumer entièrement ses responsabilités professionnelles, mais qui aura passé son temps personnel à s'ouvrir à de nouvelles perspectives, la plus récente étant l'apprentissage d'une troisième langue aussi populaire que la langue espagnole. C'est aussi ce qu'il a fait concernant ses études qu'il a décidé d'achever patiemment, en parallèle avec ses responsabilités. Il s'agit d'un homme d'une grande curiosité intellectuelle et d'une grande compétence.

Je veux lui dire qu'il va certainement beaucoup manquer à notre équipe et à l'ensemble de cette Chambre. Je veux lui souhaiter la meilleure des chances pour la suite des choses et lui dire que, pour ma part, j'espère qu'il me conservera toujours son amitié, car elle est très importante pour moi.

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, je remercie sincèrement l'honorable ministre pour ses très belles paroles.

Je veux assurer cette Chambre que je suis loin de parler l'espagnol aussi bien que lui; il le parle beaucoup mieux que moi. En fait, cela a aussi été un défi, comme il y en a eu d'autres dans ma vie. Tous les défis méritent d'être affrontés, que ce soit de faire une formation universitaire, comme j'ai eu la chance de le faire, en même temps que je siégeais en cette Chambre et en même temps que j'étais ministre. Que ce soit d'apprendre la procédure parlementaire, et j'ai eu cette agréable expérience aussi, ou bien la musique que je maîtrise plus ou moins bien — pour ceux qui m'entendent jouer de la guitare — ou encore d'apprendre une autre langue. Plus important que tout cela, c'est non seulement ce que j'ai appris, mais ce sont les amitiés développées ici que je chérirai toujours.

• (1350)

M. Marc Lemay (Abitibi—Témiscamingue, BQ): Madame la Présidente, vous me permettez de rendre hommage à l'honorable député de Glengarry—Prescott—Russell. C'est assez bizarre, moi j'arrive et lui quitte. Toutefois, pendant les 20 dernières années où je venais sur la Colline parlementaire travailler à des dossiers de sport à l'échelle nationale et internationale, il m'arrivait à l'occasion de croiser l'honorable député et nous avions quelques échanges rapides.

Bien évidemment, vous me permettez de souligner que nous n'avions pas la même opinion politique sur l'avenir du Canada ou la place du Québec au sein de ce pays. De ce côté-ci de la Chambre, en bonne partie, nous croyons que le Québec doit être un pays avec sa pleine maturité et l'honorable député voyait cela d'une autre façon.

Compte tenu de son départ, et vous me permettez de lui poser cette question: Comment peut-il entrevoir, sans être devin ni avoir une boule de cristal, la position du Québec au cours des prochaines années puisque, de plus en plus, on sait qu'on approche du 50 p. 100 plus 1 en faveur de l'autonomie complète du Québec? L'honorable député peut-il nous informer de la façon dont il voit cette option politique?

En terminant, vous me permettez de lui rendre hommage et au nom de mes collègues du Bloc québécois, je tiens à le remercier de sa présence en cette Chambre.

L'hon. Don Boudria: Je remercie mon honorable collègue pour l'hommage qu'il a bien voulu faire en son nom et au nom de ses collègues de sa formation politique. J'ai eu l'honneur de travailler depuis déjà longtemps avec plusieurs d'entre eux.

Je vois toujours une très belle place pour le Québec, ma province de naissance, à l'intérieur de ce pays. Je suis né au Québec d'une mère franco-ontarienne et d'un père québécois et j'ai grandi en Ontario. Je pense que la présence du Québec dans notre pays est

d'une aide considérable pour les minorités francophones et, d'ailleurs, je dirais même toutes les minorités à l'intérieur de ce pays. Le Québec est une composante importante de notre pays, cela nous donne un caractère que nous n'aurions peut-être pas sans cela.

Mon commentaire n'est pas seulement égoïste. Je pense que c'est non seulement bon pour le reste du Canada, mais c'est aussi bon pour le Québec. Comme on le sait tous, ce pays est né en 1759 ou 1760. Par la suite, il y a eu, bien sûr, le traité de Paris. Plus tard, il y a eu la formation des deux colonies, l'union des deux Canada en 1840, puis la Confédération canadienne en 1867, et j'en passe.

Le grand compromis a toujours été de savoir comment prendre des gens avec des différences et, à travers ces différences, bâtir un pays plus beau et plus grand pour les deux composantes ainsi que pour les nouveaux arrivants qui se sont joints par la suite. Je garde et garderai toujours cet espoir que nous ayons un Canada fort et uni.

[Traduction]

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Le temps alloué est écoulé et de nombreux hommages n'ont pas encore été exprimés, comme en témoigne le nombre de députés qui attendent de prendre la parole.

L'hon. Rob Nicholson: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Y aurait-il consentement unanime pour que l'on prolonge jusqu'à 14 heures la période réservée aux questions et observations?

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

L'hon. Rob Nicholson (Niagara Falls, PCC): Madame la Présidente, je suis heureux d'avoir cette chance de dire quelques mots au député qui a déclaré à la Chambre que c'était peut-être son chant du cygne ou la dernière fois qu'il prenait la parole à la Chambre des communes. Je suis certain qu'il ne s'offusquera pas du fait que je l'aie interrompu lorsqu'il essayait de faire la même chose au cours d'une intervention antérieure.

Je suis heureux de pouvoir dire quelques mots à son sujet. Pendant mon absence du Parlement, après y avoir siégé pendant un peu plus de neuf ans, on m'a demandé si je pouvais me rappeler du nom de chacune des circonscriptions. J'ai répondu que je ne me souvenais que de quelques noms, dont celui de Glengarry—Prescott—Russell, en partie parce que son député était toujours prêt à prendre la parole.

Lorsque les gens parlent des difficiles questions posées du côté conservateur, je me rappelle que certaines personnes posaient également des questions plutôt difficiles pendant les neuf années au cours desquelles j'ai fait partie du gouvernement et siégé de l'autre côté de la Chambre. Le député y était pour quelque chose. Cependant, son histoire est remarquable et je m'en souviens parfaitement. Je suis content qu'il ait mentionné qu'il avait été un employé sur la Colline, car je me rappelle avoir entendu cette histoire et avoir été impressionné par sa vie tellement bien remplie.

Je joins ma voix à celles de mes collègues qui ont retiré beaucoup de satisfaction du fait de travailler avec lui. Je n'étais pas ici lorsqu'il était président de la Chambre, mais on m'a dit qu'on pouvait compter sur sa parole et que les gens étaient contents de travailler avec lui, tout comme je l'ai été.

Article 31 du Règlement

J'ai été heureux, au cours des derniers mois, lors de mes interventions à la Chambre des communes, de le voir revenir précipitamment dans cette enceinte à quelques reprises pour réagir à mes discours. Je n'en parlerais pas si ce n'était du fait qu'il nous dit que ce sont actuellement ses dernières interventions dans cette enceinte. Je voyais d'un bon oeil les interactions qui allaient se produire avec lui, car elles me semblaient propres à animer le débat. Il était plutôt du genre à employer la ruse, mais ses propos étaient toujours pertinents, et il apportait beaucoup à la vie parlementaire. Je sais qu'il a su tirer beaucoup de son expérience de député et qu'il a beaucoup enrichi l'expérience des autres députés.

Je joins certainement ma voix à celles de tous mes collègues, comme on peut le voir en regardant le nombre de personnes qui veulent prendre la parole pour lui transmettre leurs meilleurs vœux. Il a eu une merveilleuse carrière parlementaire, et lui et ses électeurs ont toutes les raisons d'en être bien fiers.

• (1355)

L'hon. Don Boudria: Madame la Présidente, je remercie mon collègue pour ses bons mots. J'imagine qu'il faut être un parlementaire pour interpréter comme un compliment le fait que mes collègues aient donné leur consentement unanime pour que soit prolongée la période de temps actuelle. Mais à mes yeux, c'est un beau compliment, et j'en suis reconnaissant à tous.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Madame la Présidente, je ne pouvais laisser passer cette occasion de saluer le député de Glengarry—Prescott—Russell que j'ai connu lorsque je siégeais à l'Assemblée nationale du Québec, au début des années 1980, alors qu'il siégeait à la législature de l'Ontario.

Nous nous sommes retrouvés plus tard, ici, à la Chambre des communes. J'ai eu l'occasion de travailler avec ce député alors qu'il était whip de son parti. J'étais alors leader parlementaire. On sait que les liens sont assez proches. Il est devenu leader parlementaire du gouvernement lors d'une période récente.

Je peux dire que je garderai toujours le souvenir remarquable d'un homme d'une grande intégrité, d'une probité à toute épreuve et de quelqu'un sur qui on pouvait se fier. Je peux dire aux gens qui nous écoutent aujourd'hui — et c'est un méchant séparatiste qui le dit — quand on se donnait notre parole, avec le député de Glengarry—Prescott—Russell, la parole tenait. Je n'ai jamais eu à reprocher au député de Glengarry—Prescott—Russell quelque accroc que ce soit à sa parole d'honneur.

Aujourd'hui, je lui souhaite une belle vie et une période extraordinaire. Je déplore que la politique perde un homme de cette honnêteté et de cette trempe. C'est un homme dont le parcours est le plus remarquable de toute cette Chambre. Il a commencé au tout début comme travailleur ici, à la Chambre des communes, et il a accédé au plus haut poste ministériel.

Je lui souhaite bonne chance au nom de ma formation politique et lui dis, malgré nos divergences politiques, tout le respect et la profonde amitié qui nous lient.

L'hon. Don Boudria: Je dirai seulement merci, compte tenu de l'heure. Étant toujours un avocat de la procédure parlementaire, je pense qu'il est temps de passer aux déclarations de députés. Tout simplement à l'intention de mon collègue, je lui dis un merci des plus profonds. Merci beaucoup.

• (1400)

L'hon. Robert Thibault (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais féliciter le

député d'avoir prononcé une excellente allocution et surtout d'avoir eu une merveilleuse carrière. Tous les Canadiens lui doivent beaucoup pour les services rendus au Canada et à l'étranger. Personne n'a de plus grande redevance à ce député que les francophones hors Québec. Il a toujours fait un travail acharné pour faire respecter les droits de la dualité linguistique dans ce pays. Il a mené de grandes batailles dans le dossier de la santé dans son coin de pays et dans celui de l'éducation, comme on en a eu dans notre coin de pays. Il a toujours été là pour épauler tous les francophones du pays et nous l'en remercions.

L'hon. Don Boudria: Encore une fois, merci pour ces éloges que je ne mérite pas, mais que j'apprécie. Merci.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

LE CENTRE DE SOINS PALLIATIFS DE PETERBOROUGH

L'hon. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Madame la Présidente, dans certaines localités, le centre de soins palliatifs ou de longue durée n'est qu'un endroit comme tant d'autres. À Peterborough, le centre appelé Hospice Peterborough est bien davantage. C'est un rassemblement de gens qui travaillent pour améliorer le confort, la dignité et la qualité de vie de personnes et de familles qui ont à assumer une maladie possiblement mortelle ou à vivre un deuil.

En quinze ans à peu près d'existence, Hospice Peterborough a formé plus de 800 personnes, dont 300 environ sont devenues des bénévoles de l'établissement. Ils en sont le coeur même. Permettez-moi de dire aux députés que les aidants en soins palliatifs sont un groupe très spécial de bénévoles. Ils travaillent auprès des mourants et chez des personnes en deuil. Comme l'a fait observer quelqu'un, ils ont la sollicitude nécessaire pour établir un lien, pour partager la joie et la peine, pour passer parfois la nuit à tenir la main de quelqu'un, pour donner leur temps et partager ce qu'ils ont de plus essentiel.

Leur apport au système de soins de santé est énorme, mais leur humanité partagée à l'étape de la mort et de son approche est d'une valeur plus inestimable encore.

J'adresse mes remerciements à Hospice Peterborough.

* * *

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Rick Casson (Lethbridge, PCC): Monsieur le Président, très bientôt, les Canadiens iront voter pour porter un jugement sur le gouvernement libéral.

Alors que le jour du jugement approche, nous voyons le premier ministre multiplier un peu partout au Canada les promesses d'un gouvernement moribond, à hauteur d'un milliard de dollars par jour. Ces promesses ne correspondent à aucun programme établi digne de ce nom pour assurer l'administration des montants promis. N'est-ce pas justement là le mode de fonctionnement dans le scandale des commandites?

Les Canadiens ne seront pas dupes de cette tentative des libéraux pris de panique en vue d'acheter des votes pour faire oublier qu'ils ont voulu acheter des votes avec de l'argent sale. Cette manoeuvre désespérée nous montre bien que le gouvernement est corrompu et qu'il mène notre grand pays à la ruine financière.

Le moment est venu de se demander qui est le mieux préparé pour faire le grand ménage après le gâchis des libéraux.

Article 31 du Règlement

La solution n'est pas celle des libéraux, qui arrosent l'incendie allumé avec l'argent volé des contribuables avec encore d'autre argent durement gagné par les contribuables. Les pyromanes ne font pas de bons pompiers.

Le choix est clair: le Parti conservateur du Canada est en mesure d'éteindre l'incendie et de nettoyer le gâchis.

* * *

DOUG WILSON

M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole pour rendre hommage à un habitant de ma circonscription, celle de Brant, décédé récemment.

M. Doug Wilson est mort le 5 mai, peu de temps après avoir appris qu'il souffrait d'un cancer du poumon.

M. Wilson a été l'avocat de la ville de Brantford pendant de nombreuses années et il a guidé les conseillers et le personnel de la ville de Brantford dans de nombreux projets politiques et administratifs.

On l'a décrit comme un homme d'une intégrité incroyable et comme quelqu'un de pondéré dont les paroles étaient extrêmement précieuses. Sportif passionné, il pratiquait de nombreux sports avec une remarquable aisance. Il était un esprit universel des temps modernes, le théâtre occupant une grande place dans sa vie avec Colette, sa femme. Il était aussi un amateur de jazz et un lecteur insatiable d'oeuvres littéraires.

Doug Wilson était un professionnel consciencieux, un excellent mari et un père attentionné. De nombreuses personnes ont eu l'honneur de le compter parmi leurs amis. Il nous manquera beaucoup.

* * *

[Français]

L'Océanic de Rimouski

Mme Louise Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques, BQ): Madame la Présidente, je veux souligner aujourd'hui l'extraordinaire saison que vient de connaître notre équipe de hockey junior majeure, l'Océanic de Rimouski.

En plus d'avoir été sacrée championne de la saison régulière et des séries éliminatoires, l'équipe a battu le record de la Ligue de hockey junior majeure du Québec et de la Ligue canadienne de hockey junior pour le plus grand nombre de parties consécutives sans défaite, soit 35.

On ne peut que vanter le travail acharné et les efforts déployés par toute l'organisation, les joueurs et la prestation remarquable de Sidney Crosby, champion marqueur tant lors de la saison régulière que pendant les séries éliminatoires, meilleur joueur junior au pays et plus grand espoir junior en vue du repêchage de la LNH.

Félicitations à l'Océanic pour la Coupe du Président et bonne chance lors du tournoi de la Coupe Memorial!

* * *

● (1405)

[Traduction]

LA CLIMATISATION À PARTIR DES EAUX LACUSTRES PROFONDES

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Madame la Présidente, on a récemment annoncé que d'ici 2007, jusqu'à dix édifices gouverne-

mentaux de l'Ontario, dont l'Assemblée législative, seront climatisés grâce à une technologie faisant appel aux eaux lacustres profondes.

Je suis heureux d'avoir fait la promotion de la climatisation utilisant les eaux lacustres profondes du temps où j'étais conseiller municipal à Toronto.

Un des partenaires dans ce projet, Dennis Fotinos, a signalé que cette récente annonce sera un catalyseur offrant d'immenses possibilités.

Ainsi, en collaboration avec d'autres tenants de la climatisation mettant à contribution les eaux lacustres profondes, comme Michael Nobrega, un autre partenaire dans ce projet, Enwave a démontré les énormes avantages qu'il y a à climatiser les édifices au moyen de cette technologie.

Actuellement, des édifices comme le Centre Air Canada, le Centre Toronto-Dominion, l'édifice Sud du Palais des congrès du Toronto métropolitain et la brasserie Steam Whistle sont climatisés grâce aux eaux lacustres profondes.

Ce sont des initiatives comme celles-là qu'il nous faut encourager pour atteindre les objectifs du Protocole de Kyoto. Je félicite tous ceux qui participent au projet de climatisation utilisant les eaux lacustres profondes.

* * *

LE PREMIER MINISTRE DE LA SASKATCHEWAN

M. David Anderson (Cypress Hills—Grasslands, PCC): Madame la Présidente, la semaine dernière, nous avons vu le premier ministre de la Saskatchewan détruire à lui seul toute chance d'obtenir une entente en matière de péréquation pour notre province. Tout au cours de la semaine, il a animé un séminaire sur la meilleure façon de ne pas réussir à Ottawa.

Lundi, il a fait des promesses qu'il ne pouvait vraisemblablement pas tenir lorsqu'il s'est présenté en disant qu'il était ici pour conclure une entente. Il a affirmé qu'il ne retournerait pas chez lui sans une entente, précisant qu'il avait même apporté des chaussettes de rechange.

Mardi, il a fait preuve de son incompétence politique en attaquant ses seuls alliés. Les députés conservateurs de la Saskatchewan ont défendu la cause de la péréquation à Ottawa. Nous devons conjuguer nos efforts.

Mercredi, il a disparu. Il devait peut-être laver ses chaussettes.

Jeudi, il a paniqué. Sachant qu'il ne pourrait pas obtenir d'entente sur la péréquation, il a tenté de négocier une solution de rechange.

Vendredi, il a abandonné la partie et il est rentré chez lui.

Samedi, il a prouvé qu'il était un piètre négociateur lorsqu'il a bravement tenté de convaincre les Saskatchewanais qu'il n'y avait pas de différence entre les cents et les dollars.

Nous avons été trahis. Le ministre libéral des Finances n'a aucunement l'intention de conclure une entente honnête avec la Saskatchewan en matière de péréquation. Il est temps que le premier ministre de la province s'en rende compte.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

M. Mark Holland (Ajax—Pickering, Lib.): Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion au cours de la fin de semaine de m'entretenir avec certains de mes électeurs et de faire du porte à porte. Les gens à qui j'ai parlé étaient très déçus de voir que le Parlement avait été paralysé la semaine dernière.

Article 31 du Règlement

Je dois avouer que j'ai moi aussi été très déçu de voir comment les choses ont tourné à la Chambre au cours des derniers mois, en commençant par l'accusation qui a été portée contre la députée de York-Ouest. Cette affaire a retenu l'attention de la Chambre pendant plus de deux mois avant qu'il soit établi qu'il n'y avait rien de vrai dans tout cela.

En ce qui me concerne, ce qui m'a le plus déçu, c'est lorsque je me suis rendu compte que les deux journées d'audiences prévues au Comité des comptes publics pour entendre des témoins de toutes les régions parler de sécurité nationale et d'un plan d'action en matière de passeports avaient été boycottées. Ces gens sont venus de tous les coins du pays et ils ont été reçus dans une salle à moitié vide où il n'y avait même pas quorum.

Je veux que la Chambre redevienne un endroit où nous pouvons être fiers d'accueillir des étudiants, où nous pouvons être fiers de travailler et où nous pouvons discuter d'idées et de problèmes et non de personnalités. Il est temps que nous nous mettions au travail.

* * *

[Français]

LE PREMIER MINISTRE

M. Odina Desrochers (Lotbinière—Chutes-de-la-Chaudière, BQ): Madame la Présidente, définitivement, le premier ministre s'accroche au pouvoir. Il y a un an et demi, après avoir été couronné chef du Parti libéral du Canada, il a déclaré que son gouvernement s'attaquerait au déficit démocratique.

Six mois plus tard, il a failli à sa parole. Par des manoeuvres partisans, il a saboté les travaux du Comité permanent des comptes publics chargé de faire la lumière sur le scandale des commandites, pourtant largement dénoncé par la vérificatrice générale.

Un an plus tard, ce même individu, effrayé par les révélations de la Commission Gomery, a tenté par tous les moyens de se défilier. Il a utilisé les réseaux de télévision pour tenter de nous démontrer que son gouvernement pouvait toujours administrer les affaires de l'État. Or, avec son arrogance habituelle, il refuse de reconnaître qu'il n'a plus la légitimité de gouverner.

Pour sauver la face, il ne lui reste qu'un choix: accepter le verdict des parlementaires et déclencher des élections dès maintenant!

* * *

[Traduction]

LE TOURNOI DE HOCKEY AU PROFIT DE CENTRAIDE

M. Anthony Rota (Nipissing—Timiskaming, Lib.): Monsieur le Président, je félicite tous ceux et celles qui ont participé au tournoi de hockey annuel de la Chambre des communes qui a eu lieu récemment à Ottawa au profit de Centraide.

Ont participé au tournoi de cette année dix équipes formées principalement d'employés de la Chambre des communes et du Sénat. En tout, plus de 100 joueurs y ont participé.

Le dernier match a opposé l'équipe des employés des libéraux, connue sous le nom de « The Herd », aux « Rock's Boys », l'équipe des agents de sécurité de la Chambre des communes.

Les fans ont assisté à un match plein de rebondissements du début à la fin. Les possibilités de compter des buts n'ont pas manqué, et il y a même eu un tir de pénalité pendant la période réglementaire. Avec trois buts chacune, les deux équipes étaient à égalité à la fin de la troisième période. C'est un tir au but qui a déterminé l'équipe gagnante. Grâce à un gardien de but étincelant, « The Herd » a remporté la victoire avec un pointage de quatre à trois.

Bien sûr, le véritable gagnant du tournoi de cette année est Centraide, qui en tirera près de 2 500 \$.

Je félicite les joueurs, les organisateurs et les fans qui ont consacré leur temps et leur énergie à une grande cause.

* * *

● (1410)

LES PROPRIÉTAIRES TERRIENS DE L'ONTARIO

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, PCC): Monsieur le Président, mes chers concitoyens, c'est un signal d'alarme. Les propriétaires terriens unis de l'Ontario sont arrivés sur la Colline du Parlement pour dénoncer la toute dernière attaque contre la démocratie canadienne.

Les libéraux fédéraux méprisent le Parlement et la population canadienne. Ils ont utilisé la tromperie pour acculer les agriculteurs canadiens à la faillite et volé leur argent pour accorder des privilèges illégaux à leurs amis et à leurs copains.

Le Président: La députée le sait, je l'ai répété à plusieurs occasions, il est antiparlementaire de laisser entendre que le gouvernement vole de l'argent. Elle voudra bien éviter de le faire.

Mme Cheryl Gallant: Monsieur le Président, le fait que, à trois reprises, la majorité des représentants du peuple à la Chambre des communes se soit prononcée contre le gouvernement prouve que celui-ci n'a pas l'autorité morale ou parlementaire pour gouverner.

Les propriétaires terriens du Canada s'unissent pour demander ce qui suit: l'inclusion du droit de propriété dans la Constitution canadienne; la protection contre les denrées agricoles étrangères subventionnées qui détruisent nos revenus agricoles; la fin du vol de biens par l'entremise de règlements environnementaux trompeurs; l'ouverture de la frontière à notre bétail; la protection de la valeur des quotas contre les politiques gouvernementales arbitraires; la fin des assauts du gouvernement contre l'économie rurale; l'élimination des lois et des règlements excessifs et interventionnistes; le renvoi de tous les politiciens fédéraux corrompus; et la dissolution de ce Parlement à saveur de dictature. Le pouvoir au peuple.

* * *

[Français]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

Mme Françoise Boivin (Gatineau, Lib.): Monsieur le Président, quel plaisir de revoir l'alliance bloquiste-conservatrice à la Chambre, après les vacances qu'elle s'est payées la semaine dernière, aux frais des contribuables!

Pendant que les députés libéraux et néo-démocrates étaient au travail la semaine dernière, soit en entendant les témoignages donnés en comité, soit en s'occupant des affaires de la nation, les députés de l'alliance bloquiste-conservatrice n'étaient pas à la Chambre.

De ce côté-ci de la Chambre, travailler veut dire agir dans l'intérêt des Canadiennes et des Canadiens. Ce n'est pas le cas des bloquistes ni des conservateurs. Ils sont revenus « travailler » pour défaire l'Accord atlantique Canada, pour défaire le système national de garde d'enfants, pour défaire l'entente sur les soins de santé, pour défaire le Nouveau Pacte pour les villes et les collectivités, et j'en passe.

Article 31 du Règlement

Quant au Bloc, qui prétend travailler dans l'intérêt des Québécoises et des Québécois, son chef est si pressé d'avancer la cause séparatiste qu'il est prêt à torpiller toutes les initiatives qu'il prétend défendre: le Protocole de Kyoto, la péréquation, les transferts sociaux en matière de santé et le développement économique régional.

Est-ce que c'est cela, travailler, pour le Bloc?

* * *

[Traduction]

LE BUDGET

M. David Christopherson (Hamilton-Centre, NPD): Monsieur le Président, on perçoit trop souvent le vote historique sur le budget de cette semaine comme une simple décision sur le sort du gouvernement. C'est bien plus que cela. Le budget est la meilleure occasion qui s'offre au Parlement d'aider les gens.

D'après un rapport, dans ma ville natale de Hamilton, plus de 14 000 locataires dépensent plus de la moitié de leurs revenus en loyer. Ce budget aidera ces locataires.

Les 28 000 étudiants de l'Université McMaster et les 10 000 étudiants du Collège Mohawk verront peut-être leurs frais de scolarité augmenter cet automne. Le budget viendra en aide à ces étudiants.

L'année dernière, les habitants de Hamilton ont subi, sur le plan de la qualité de l'air, certaines des pires conditions en Ontario. Le budget favorisera la salubrité de l'air.

Nous ne votons pas sur le sort du gouvernement, mais bien sur la qualité de vie de nos personnes âgées et de nos étudiants, des malades et des pauvres. Il est question du sort de nos villes dynamiques et de nos espaces verts.

Je ne voterai pas pour le gouvernement, mais je voterai pour le budget, amélioré par le NPD, et pour tout ce qu'il représente pour les habitants de Hamilton-Centre.

* * *

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. David Tilson (Dufferin—Caledon, PCC): Monsieur le Président, la Commission d'enquête Gomery met encore au jour des preuves associant les niveaux supérieurs du Parti libéral au scandale des commandites. On entend parler d'enveloppes et deallettes remplies d'argent et de témoignages sous serment montrant que les libéraux ont financé leurs campagnes électorales avec de l'argent sale.

Le directeur général de la section québécoise du Parti libéral a révélé que, en mai 2001, son prédécesseur était lié à l'ancien ministre des Travaux publics et organisateur en chef des libéraux au Québec. Par surcroît, selon certaines allégations, un ami intime de l'ancien premier ministre a reconnu avoir établi un lucratif système de pots-de-vin qui permettait aux agences de publicité de verser illicitement des fonds au Parti libéral.

Ce témoignage accablant liant des dirigeants du Parti libéral à des fonds illicites montre encore une fois que le Parti libéral utilisait l'argent des contribuables comme si c'était le sien.

Cette affaire révèle bien davantage que la malhonnêteté de libéraux dévoyés et la cupidité de dirigeants d'agences de publicité. Les admissions de certains hauts dirigeants libéraux montrent que le Parti libéral n'est plus apte à diriger le Canada.

• (1415)

[Français]

LE PARTI LIBÉRAL DU CANADA

M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ): Monsieur le Président, à la base même de toute démocratie existe le principe où le peuple élit ses représentants et leur confie le pouvoir de gouvernance.

Ce pouvoir ne nous appartient pas. Il nous a été prêté. En conséquence, nous devons en prendre soin, ne pas en abuser et ne jamais, au grand jamais, agir comme s'il était nôtre.

J'accuse le premier ministre et le Parti libéral du Canada d'avoir utilisé l'argent de l'État afin de se maintenir au pouvoir en 1997, en 2000 ainsi qu'en 2004, et de l'utiliser encore, jour après jour, pour garder le pouvoir.

Je rappelle aux libéraux que ce pouvoir ne leur a été que prêté par le peuple; il ne leur appartient pas. Il est maintenant temps, pour le premier ministre et tous les députés libéraux, de cesser de s'accrocher au pouvoir et de laisser le peuple en juger.

* * *

[Traduction]

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

Mme Helena Guergis (Simcoe—Grey, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre a récemment fait preuve de mépris à l'égard du Parlement et des Canadiens en s'adressant à la nation comme cela se fait normalement en situation d'urgence nationale. Si les libéraux confondent corruption au sein de leur parti et urgence nationale, de toute évidence, ils ne sont pas aptes à gouverner.

Le premier ministre est aux abois et fera tout son possible pour éviter les conséquences de la corruption libérale et pour s'accrocher au pouvoir. Il a induit les Canadiens en erreur; le juge Gomery ne peut même pas porter des accusations contre les libéraux.

Le premier ministre a dépensé 4,6 milliards de dollars pour acheter des votes et menace maintenant les Canadiens, en leur disant de voter pour les libéraux à défaut de quoi ils ne verront pas la couleur des fonds promis.

C'est honteux de la part du premier ministre. Il a refusé de démissionner en dépit du fait que son gouvernement a été défait à la Chambre des communes. Désormais, les libéraux ne peuvent plus éviter d'affronter l'électorat canadien. Les libéraux sont corrompus et mettent les finances nationales sens dessus dessous.

Il est temps d'exiger des comptes et de défendre les intérêts du Canada.

* * *

LE PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, les conservateurs pourraient-ils faire preuve d'un peu de clarté dans leurs propos?

En fin de semaine, ils ont dit qu'ils respecteraient le résultat du vote de jeudi prochain sur le budget, qui sera un vote de censure. Toutefois, vendredi dernier, le chef de l'opposition a déposé une motion de censure dont les conservateurs peuvent se servir à leur gré. Cette situation ne rend pas leur position très claire.

Questions orales

De même, en septembre dernier, le chef de l'opposition s'est joint aux chefs du Bloc québécois et du NPD pour réclamer une définition étroite de la notion de censure. Par la suite, le chef de l'opposition a changé son fusil d'épaule au sujet de cette définition, faisant valoir que les motions de procédure devraient aussi constituer des mesures de censure.

Le chef de l'opposition s'est engagé à rejeter le budget, tout en soutenant que nos engagements en ce qui a trait au programme national de garderies, à l'Accord atlantique et aux villes et collectivités méritent d'être appuyés.

La situation est encore plus confuse du fait qu'il a critiqué les Canadiens de la région atlantique, les qualifiant de défaitistes, qu'il s'est opposé à la nouvelle entente et qu'il s'est aussi opposé au programme national de garderies. Le chef de l'opposition est sûrement le seul à connaître la véritable position du Parti conservateur sur ces dossiers.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LE PREMIER MINISTRE

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, le premier ministre veut rétablir la courtoisie et le respect à la Chambre des communes. Devrait-il envisager le respect de la volonté de la Chambre comme moyen de rétablir la courtoisie? Il a perdu sept votes et le gouvernement continue de siéger parce qu'il refuse de respecter la volonté démocratique de la Chambre des communes.

Quelle garantie la population canadienne a-t-elle que le premier ministre respectera les votes de la Chambre à l'avenir?

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, tout d'abord, le premier ministre a fait une très importante déclaration ce matin à Halifax au sujet de la nécessité de rétablir la courtoisie à la Chambre. Malgré ce que je viens d'entendre, j'espère que nous sommes tous déterminés, au nom des Canadiens, à faire en sorte que la courtoisie et le décorum règnent de nouveau à la Chambre.

Pour répondre à la question du député, je tiens à dire clairement que le premier ministre respectera le résultat du vote qui aura lieu jeudi.

• (1420)

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Étant donné qu'il n'a pas respecté les autres, monsieur le Président.

Encore aujourd'hui, le premier ministre s'est prêté à une autre séance de photos, cette fois dans une garderie. Pendant ce temps, les témoignages présentés quotidiennement à la Commission Gomery continuent de peindre une image plus sinistre mais plus réaliste du Parti libéral. On entend parler d'enveloppes ou de valises pleines d'argent comptant qui servait à payer des travailleurs libéraux et d'un réseau parallèle secret qui s'occupait du financement du Parti libéral. Ceux qui tentaient d'empêcher la circulation de l'argent sale recevaient des menaces. Certains ont même craint pour leur vie et se sont tournés vers la GRC.

Durant toute cette période, le premier ministre, qui occupait alors le poste de ministre des Finances, faisait campagne activement pour remplacer son mentor, Jean Chrétien. Pense-t-il vraiment que les

Canadiens le croient lorsqu'il dit qu'il n'a rien vu, rien entendu et rien fait de mal?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Tout d'abord, monsieur le Président, ces allégations sont troublantes et nous les prenons très au sérieux, mais il reste que ce sont des allégations et non des faits prouvés. Il faut que le juge Gomery termine son travail.

Soyons bien clairs. Nous voulons nous assurer que quiconque est trouvé coupable de méfait, de s'être servi de la crise de l'unité nationale pour réaliser des gains financiers de façon inappropriée, subira toute la rigueur de la loi. Les Canadiens savent que le premier ministre, notre chef, qui a mis sur pied la Commission Gomery et qui appuie celle-ci, est exactement la personne qu'il faut pour aller au fond de cette affaire.

Le député est bien mal placé pour parler de ceux qui ont déjà fait campagne pour remplacer leur chef.

M. Peter MacKay (Nova-Centre, PCC): Monsieur le Président, la Commission Gomery n'ira pas au fond de cette affaire. Il est clair que ce qu'il faut se demander ici, c'est quels libéraux nous devons croire.

La firme de comptabilité judiciaire Kroll Lindquist Avey a fait enquête sur les gouvernements corrompus de Duvalier et de Marcos, sur les maîtres-fraudeurs chez Enron et sur le Parti libéral du Canada. Ils ont tous trahi la confiance du public et ils ont tous abusé des fonds publics pour en tirer des avantages financiers; ils ont ensuite tout nié et essayé de tout camoufler.

Depuis que ce premier ministre libéral est en poste, le Canada est synonyme de pots-de-vin, de blanchiment d'argent et d'intimidation. Quand sera-t-il synonyme d'intégrité et de respect pour la démocratie? Quand verrons-nous cela?

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, dois-je rappeler au député que c'est ce premier ministre qui, en recevant le rapport de la vérificatrice générale, a demandé au juge Gomery d'entreprendre le travail que nous voyons maintenant?

C'est aussi ce premier ministre qui a dit que nous n'avions rien à cacher et que nous voulions aller au fond de cette affaire au nom des Canadiens. C'est ce premier ministre qui a demandé au président du Conseil du Trésor de présenter un projet de loi visant à protéger les dénonciateurs. C'est ce premier ministre qui a rétabli le poste de contrôleur général.

Il est très clair que le premier ministre est un homme intègre...

Le Président: Le député de Port Moody—Westwood—Port Coquitlam a la parole.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, faut-il rappeler à la vice-première ministre que c'est le premier ministre qui a déclenché des élections avant que la vérité soit connue? Maintenant que la vérité est connue, il cherche à échapper aux Canadiens.

Beaucoup de témoignages ont été entendus au sujet de l'ampleur de la corruption associée au scandale des commandites. Des gens qui ont été des libéraux toute leur vie ont confessé avoir participé à du blanchiment d'argent, à des fraudes, à la fabrication de faux, à des infractions aux lois sur le financement des partis politiques et à toutes sortes d'autres crimes, et d'autres ont été dénoncés pour avoir participé aux mêmes crimes.

Questions orales

Fait surprenant, lorsque le premier ministre s'est adressé à la nation dans son discours télévisé, il n'a nié aucune de ces activités criminelles. Si le premier ministre est si convaincu que le Parti libéral est innocent de tous ces crimes, pourquoi n'en nie-t-il aucun?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme il est dit dans l'éditorial du *Globe and Mail*, il n'existe aucun « témoignage convainquant » qui établit que le premier ministre ait été associé aux « magouilles présumées ». De plus, en créant la Commission Gomery et en appuyant le juge Gomery dans son travail, le premier ministre a démontré qu'il tenait absolument à faire sortir la vérité pour les Canadiens.

Il y a des allégations concernant d'autres partis politiques, les séparatistes et les conservateurs, mais le fait est qu'il n'y a qu'un chef, soit le chef du Parti libéral, le premier ministre, qui fait ce qu'il faut faire pour réparer le gâchis et c'est pourquoi les Canadiens compteront sur lui pour finir le travail.

M. James Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam, PCC): Monsieur le Président, le ministre aime bien citer les editoriaux. Voici ce qu'on lit aujourd'hui dans la page éditoriale du *Globe and Mail*:

La confirmation du système de ristourne, y compris les noms des personnes qui y auraient participé, ne vient pas de gens qui recherchent leur intérêt personnel ou qui veulent paraître au mieux pour camoufler leurs propres actions répréhensibles dans le scandale des commandites, mais d'initiés crédibles du Parti libéral [...]

Si le ministre aime citer les editoriaux, pourquoi est-il si opposé à ce que la vérité sorte? Le député et le premier ministre nieront-ils à la Chambre que le Parti libéral a participé à des actes criminels?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, si le député lit un peu plus loin dans le même éditorial, il lira que ces allégations ne peuvent être confirmées que si le juge Gomery termine son travail.

Cela mis à part, il est important d'admettre que ces allégations demeurent non prouvées. À cet égard, elles ressemblent beaucoup au programme électoral des conservateurs.

* * *

• (1425)

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, les directeurs généraux du Parti libéral qui défilent à la Commission Gomery s'entendent tous sur une chose: à la faveur du scandale des commandites, beaucoup d'argent sale a été versé au Parti libéral.

Comme les témoignages des Béliveau, Corbeil et Dezainde sur l'argent sale convergent tous vers les coffres du Parti libéral, le premier ministre créera-t-il la fiducie de l'argent sale libéral avant la prochaine campagne électorale? Le temps presse.

[Traduction]

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, le premier ministre a été très clair à ce sujet. Si le parti a touché des fonds de façon inappropriée, il les remboursera intégralement.

[Français]

M. Gilles Dupeppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, justement, les témoignages des trois directeurs du Parti

libéral sont très clairs. Benoît Corbeil a reconnu que Jean Brault, de Groupaction, lui a remis de l'argent sale pour le Parti libéral. Michel Béliveau a admis avoir reçu de l'argent sale de Jacques Corriveau, et cet ami de Jean Chrétien a reconnu avoir mis sur pied un système de ristournes au profit du Parti libéral, selon Daniel Dezainde. Ces témoignages convergent tous vers les coffres du Parti libéral.

Pour éviter que le Parti libéral fasse une autre élection avec de l'argent sale, un danger qui risque de se concrétiser dès cette semaine, qu'attend le premier ministre pour exiger que tout cet argent soit mis en fiducie?

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, ce sont des allégations, non pas des faits. Si le parti a reçu des fonds inappropriés, il remboursera les contribuables. Ce n'est cependant pas possible de le faire sans connaître tous les faits. Pour ce faire, nous devons avoir le rapport Gomery.

[Traduction]

Il importe de reconnaître ce que le juge Gomery a affirmé la semaine dernière, le 11 mai. Le juge Gomery a déclaré que le Parti libéral menait ses activités légalement, et qu'il ne s'agissait ni d'une organisation criminelle ni d'une organisation qui contrevient sciemment à la loi.

Toute personne qui aurait mal agi, qui aurait utilisé l'image du Parti libéral pour mal faire, devra être poursuivie avec toute la rigueur de la loi. Nous y verrons.

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas attendu le résultat de la Commission Gomery pour poursuivre les entreprises qui ont participé au scandale des commandites. Il l'a fait maintenant, et ces poursuites totalisent plus de 40 millions de dollars pour du travail payé mais non effectué.

Comment le premier ministre peut-il poursuivre ces entreprises et refuser d'admettre que l'argent qu'elles ont versé au Parti libéral est de l'argent sale qui doit être mis en fiducie?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, en reconnaissant certaines des mesures positives prises par le gouvernement, le député accorde enfin au gouvernement le mérite qui lui revient pour avoir intenté des poursuites contre 19 entreprises et particuliers en vue de récupérer 41 millions de dollars au nom des contribuables canadiens. C'était la chose à faire. Ces poursuites sont devant les tribunaux. Nous espérons qu'elles seront réglées au mieux des intérêts des contribuables canadiens et que la vérité se fera jour.

Les séparatistes font aussi l'objet d'allégations. J'exhorte le député, pour être juste envers ses cousins provinciaux du Parti québécois et tous les politiciens, d'attendre le rapport Gomery pour connaître la vérité.

Questions orales

[Français]

M. Michel Guimond (Montmorency—Charlevoix—Haute-Côte-Nord, BQ): Monsieur le Président, je rappellerai au ministre que le Parti québécois a créé la fiducie, malgré que les allégations ne soient pas prouvées. Il savait que cet argent lui avait été donné. On a donc créé une fiducie au Québec.

De l'argent provenant des commandites a été versé au Parti libéral par les agences qui se sont montrées très généreuses envers les libéraux au cours des années où elles ont abusé du Programme de commandites.

Comment le premier ministre peut-il vivre confortablement avec de l'argent provenant de ces agences qui se retrouve dans les coffres du Parti libéral plutôt qu'en fiducie, comme on le lui demande?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, certains allèguent que le Parti québécois aurait reçu des fonds de manière inappropriée et que ces derniers auraient donné lieu à des mesures contractuelles inappropriées avec des entrepreneurs de l'extérieur.

Je crois que le député devrait mettre de l'ordre dans les affaires des séparatistes et respecter les travaux du juge Gomery. Tant que nous n'aurons pas le rapport Gomery, nous ne connaîtrons pas toute la vérité, et tant que le Parti québécois n'aura pas le courage de lancer sa propre enquête, les Québécois ne connaîtront pas la vérité sur les activités des séparatistes.

* * *

LE BUDGET

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NDP): Monsieur le Président, maintenant que le concept de pairage a été présenté et accepté, et que les votes peuvent se tenir dans un esprit d'équité, ce dont nous nous réjouissons, nous pouvons nous demander s'il est possible ou non que le budget franchisse toutes les étapes et soit accepté avant jeudi. Cela serait possible avec la coopération de la Chambre.

Les députés du parti ministériel seraient-ils disposés à coopérer pour que le budget soit adopté à toutes les étapes avant jeudi?

● (1430)

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie la question du député, mais nous avons un vote jeudi en vue de l'approbation du budget en deuxième lecture. Il y a divers députés qui commentent le budget proprement dit. Je sais que les députés d'en face se préparent à voter contre le budget, tout comme ceux du Bloc.

Nous souhaitons sans aucun doute l'adoption du budget, car il correspond aux priorités et aux intérêts des Canadiens, que ce soit l'Accord atlantique, le nouveau pacte pour les villes ou l'augmentation des pensions de la sécurité de la vieillesse. Il est certain que nous voulons faire adopter ce budget par la Chambre. J'attends avec impatience son adoption jeudi. Le comité pourra ensuite commencer ses travaux.

L'hon. Jack Layton (Toronto—Danforth, NDP): Monsieur le Président, notre objectif est d'adopter ce budget mieux équilibré. Après tout, nous y avons contribué, au bout du compte, et nous voudrions qu'il soit adopté.

Si la Chambre était disposée, et cela reste à vérifier, à donner son consentement unanime pour que le projet de loi franchisse rapidement les trois étapes, le gouvernement s'opposerait-il à un

tel consentement unanime si nous arrivions à l'obtenir et à faire en sorte que le budget soit adopté avant le vote de jeudi?

L'hon. Tony Valeri (leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je sais gré au député de ses propos.

Nous voulons certainement que le budget soit adopté. Je ne crois pas que le député se heurterait à une opposition de la part du gouvernement; je crois que l'opposition pour que le budget soit adopté par consentement unanime viendrait des députés d'en face, ceux du Bloc ou peut-être les conservateurs.

Nous voulons que ce budget soit approuvé. Nous voulons qu'il ait force de loi parce qu'il est dans l'intérêt des Canadiens.

* * *

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, selon le réseau CTV, le ministre de l'Immigration a poussé encore plus loin l'esprit de parti. Selon le rapport, le ministre a tiré parti d'un drame familial à des fins politiques. Un mari violent a porté des accusations afin de tenter de punir ceux qui ont appuyé sa femme, y compris le beau-frère de celle-ci, un député conservateur.

Même les libéraux ont eu la décence de ne pas en faire mention au cours des élections de 2004, mais le ministre a maintenant violé la vie privée de cette femme et a diffamé sa famille en public.

Pourquoi le premier ministre permet-il à un membre du...

Le Président: Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a la parole.

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, je constate que, comme toujours, la députée d'en face tire ses renseignements de la presse publique.

Je ne parlerai pas d'un cas en particulier. Par contre, je dois dire que j'ai obtenu des renseignements et que j'ai rencontré le député en question pour lui en faire part. C'est ce que j'ai fait et les choses en sont restées là.

La divulgation de ces renseignements n'a rien à voir avec moi ni avec mon bureau. J'ai gardé le silence à ce sujet.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, PCC): Monsieur le Président, en fait, le ministre lui-même a commenté publiquement l'affaire. Non seulement a-t-il abusé de son pouvoir et causé du tort à une femme innocente, mais il a également violé son serment professionnel en tant que ministre. Pire encore, il a enfreint la loi. Il a divulgué des renseignements concernant un cas lié à l'immigration, ce qui contrevient aux lois canadiennes sur la protection des renseignements personnels. En février, à la télévision, il a également révélé des détails sur le cas de Saadia Hetaj, y compris des renseignements qui se sont révélés faux.

Jusqu'où le premier ministre laissera-t-il ce ministre enfreindre la loi avant de le limoger?

Le Président: Je dois mettre la députée de Calgary—Nose Hill en garde contre le choix de ses termes. Si elle laisse entendre que des députés ont enfreint la loi, elle devra porter une accusation et demander que la question soit examinée. Il lui est interdit d'employer un tel langage au cours de la période des questions.

Questions orales

Si la vice-première ministre désire répondre, elle a la parole.

L'hon. Anne McLellan (vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je veux répondre de la manière suivante. La semaine dernière, le commissaire à l'éthique a entièrement blanchi la députée de York-Ouest. En outre, Harjit Singh a retiré les affirmations scandaleuses qu'il avait faites au sujet de la députée de York-Ouest.

Je crois qu'il importe que nous tirions tous une leçon de cette expérience. La Chambre n'est pas un endroit où des députés peuvent s'employer à détruire des réputations, à diffamer des personnes en se fondant sur des allégations et sur des bribes de témoignages, ou quoi que ce soit. J'estime qu'il nous incombe à tous...

• (1435)

Le Président: La députée de Fleetwood—Port Kells a la parole.

Mme Nina Grewal (Fleetwood—Port Kells, PCC): Monsieur le Président, d'abord, le ministre de l'Immigration intimide la collectivité sikhe en disant aux membres d'un temple de Toronto de taire la corruption qui existe dans le secteur de l'immigration. Ensuite, il porte des accusations farfelues contre un député, déformant les faits avant de finalement les retirer.

Maintenant, le ministre de l'Immigration enfreint la loi, viole son serment professionnel et contrevient à la loi sur la protection...

Le Président: À l'ordre. Je viens de signaler qu'il était interdit d'affirmer au cours de la période des questions qu'un député avait enfreint la loi. Je croyais que cela était entendu.

Si la députée compte continuer ainsi, je vais commencer à juger les questions irrecevables. La députée doit poser sa question sans détours.

Mme Nina Grewal: Monsieur le Président, commenter les enquêtes de la GRC et du commissaire à l'éthique contrevient à la Loi sur la protection des renseignements personnels...

Le Président: Poursuivons. Le député de Roberval—Lac-Saint-Jean a la parole.

* * *

[Français]

LE PROGRAMME DE COMMANDITES

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, les agences de publicité qui ont participé au scandale des commandites font l'objet de poursuites de la part du gouvernement. Donc, le premier ministre les considère comme coupables et il les poursuit. Quand on parle des contributions versées par ces agences au Parti libéral, on nous dit d'attendre après la fin des travaux de la Commission Gomery.

J'aimerais comprendre. Comment le premier ministre peut-il expliquer que ces agences soient assez coupables pour être l'objet de poursuites, mais que leur argent est assez propre pour rester dans les coffres du Parti libéral?

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, dès le début, le premier ministre a réagi au rapport de la vérificatrice générale en instituant l'enquête du juge Gomery pour aller au fond de la question. Il a également créé un mécanisme de recouvrement de fonds qui a permis d'intenter des poursuites contre 19 individus et entreprises afin de récupérer 41 millions de dollars.

En fait, c'est ce qu'il fallait faire. Non seulement faisons-nous ce qu'il faut pour que les Canadiens connaissent la vérité dans ce

dossier, mais nous prenons également les mesures qui s'imposent pour le contribuable canadien en faisant toute la lumière sur cette question.

Je le répète clairement, le Parti libéral remboursera au contribuable canadien toutes les sommes d'argent qui ont été reçues de façon inappropriée.

[Français]

M. Michel Gauthier (Roberval—Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, tant qu'à parler des payeurs de taxes canadiens, on va justement discuter du fait que le premier ministre, depuis 20 jours, est en train d'essayer d'acheter sa prochaine élection avec l'argent de ceux-ci.

J'aimerais demander au premier ministre s'il ne conviendra pas qu'il est très mal parti pour la prochaine campagne électorale? Non seulement il veut l'acheter avec l'argent sale des commandites qu'il refuse de mettre en fiducie, mais en plus, il essaye de l'acheter avec l'argent des payeurs de taxes.

[Traduction]

L'hon. Scott Brison (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, le député a mentionné le budget. Ce budget contient beaucoup d'éléments importants et de bonnes nouvelles pour les Canadiens. Il en contient même beaucoup pour les Québécois. En effet, les Québécois appuient les garderies. Les Québécois appuient les investissements dans les villes et les communautés. Les Québécois appuient les investissements dans la santé et dans l'aide étrangère.

Les Québécois appuient ce que ce budget représente. Il est temps que ces députés se lèvent et fassent ce qui s'impose pour les Québécois, et pas seulement pour les séparatistes. Ils devraient défendre un budget qui est bon pour le Québec et bon pour l'ensemble du Canada.

* * *

[Français]

LA JUSTICE

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, le système est tellement corrompu qu'il s'étend même maintenant à la magistrature. Les liens entre le Parti libéral et les candidats à la magistrature sont évidents. Un croisement des données nous démontre que 60 p. 100 des personnes nommées depuis 2000 ont contribué au Parti libéral du Canada.

Est-ce que ce nouvel exemple ne nous montre pas qu'il est temps de se débarrasser de ce gouvernement corrompu?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les nominations des juges sont basées sur les recommandations d'un comité indépendant du Bureau du commissaire à la magistrature. C'est seulement une question de mérite. À mon avis, l'affiliation politique n'est pas prise en considération.

• (1440)

M. Richard Marceau (Charlesbourg—Haute-Saint-Charles, BQ): Monsieur le Président, le Barreau du Québec a dénoncé les propos du juge Robert en déclarant que tous les citoyens ont droit à leurs opinions, quelles que soient leurs fonctions. Le bâtonnier ajoute que la fonction de juge comporte intrinsèquement la capacité de faire la distinction entre les opinions personnelles et le droit.

Questions orales

Comme le juge Robert n'a manifestement pas la capacité de faire cette distinction, qu'attend le ministre de la Justice, lui aussi, pour demander sa destitution?

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit, la question de l'affiliation politique n'est pas prise en considération lors de la nomination des juges.

Je comprends qu'il y a maintenant une plainte devant le Conseil canadien de la magistrature. On suivra cette plainte.

* * *

[Traduction]

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration continue de sévir. Une fois de plus, il s'en prend aux minorités ethniques du caucus du Parti conservateur. Abusant de toute évidence de son pouvoir ministériel, il a recours à la GRC pour accomplir son sale boulot, c'est-à-dire enquêter sur le député de Calgary-Est. Il a manqué à son serment de conseiller privé et il a enfreint la Loi sur la protection des renseignements personnels en parlant de l'affaire aux médias.

Quand le premier ministre le congédiera-t-il?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, si le député d'en face veut formuler une plainte en particulier, il connaît les mesures habituelles à prendre. Il sait quoi faire.

J'ai déjà donné une explication à la Chambre quant à ce qui a transpiré dans les médias. Je n'ai rien à rajouter.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, PCC): Monsieur le Président, quelqu'un devrait expliquer au ministre le concept de responsabilité ministérielle. Il est responsable des dossiers de son ministère. Il a fait serment de confidentialité. S'il ne le respecte pas et si cela a des conséquences pour l'un quelconque de ces dossiers, il doit en être tenu responsable.

Si le premier ministre tient réellement à ce que la civilité règne à la Chambre, pourquoi ne commence-t-il pas par l'exiger au sein de son propre Cabinet et ne congédie-t-il pas le ministre?

L'hon. Joseph Volpe (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.): Monsieur le Président, la responsabilité à l'égard de la confidentialité va de pair avec la compréhension de la procédure.

Je nie catégoriquement avoir enfreint la loi de quelque manière que ce soit. Je le répète: si le député d'en face veut porter plainte, qu'il prenne les mesures prévues à cet effet.

* * *

LE BUDGET

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, voici une affirmation précise. C'est un exemple de l'impolitesse libérale.

Les libéraux ont voulu régler à coup de dollars le problème de la violence commise au moyen d'armes à feu, ce qui a conduit au fiasco du registre des armes à feu. Ils ont cherché à assurer l'unité nationale à coup de dollars et cela a conduit au scandale des commandites. Or, ils consacrent maintenant 4,6 milliards de dollars à l'entente qu'ils ont conclue avec le NPD, afin d'essayer de camoufler le scandale des commandites.

Pourquoi les Canadiens et le NPD devraient-ils payer pour aider à camoufler la corruption libérale?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Comme vous le savez, monsieur le Président, les budgets équilibrés sont la marque de notre gouvernement depuis huit ans. Le budget prévoit cinq autres années d'équilibre budgétaire. Nous faisons l'envie du G7 et de tous les pays industrialisés en ce qui concerne notre gestion financière du pays. Nous entendons respecter nos obligations et nos accords à l'intérieur de notre cadre financier.

Si le député prenait la peine de lire le budget pour les cinq prochaines années, il verrait qu'on prévoit un excédent de 28 milliards de dollars sur cinq ans.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, ce député et le NPD devraient comprendre que l'achat de votes avec le Programme de commandites a donné un nouveau souffle au séparatisme au Québec. Les libéraux pensent maintenant qu'ils peuvent cacher cette corruption en achetant le vote des Canadiens.

Quand le gouvernement va-t-il comprendre qu'un budget destiné à acheter des votes et conçu pour camoufler la corruption ne fera que renforcer le séparatisme au Québec?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, on sait très bien à quoi s'oppose le parti du député. Nos vis-à-vis semblent être contre l'accroissement des crédits destinés à l'aide extérieure et à l'initiative touchant les villes. Sauf erreur, ils s'opposent à l'affectation d'autres crédits aux services de garde d'enfants et au logement abordable. Ces initiatives sont contenues dans le projet de loi budgétaire C-48. Elles découlent naturellement des priorités du gouvernement et se situent à l'intérieur de notre cadre financier.

● (1445)

M. Alan Tonks (York-Sud—Weston, Lib.): Monsieur le Président, depuis que le projet de loi C-48 a été présenté, la Chambre entend les députés exprimer leurs inquiétudes à propos de la viabilité de ce projet de loi sur le plan financier, particulièrement en ce qui a trait aux nouvelles dépenses pour l'enseignement postsecondaire, l'aide supplémentaire accordée aux municipalités, le logement abordable et les services d'établissement des immigrants.

Le ministre des Finances peut-il indiquer à la Chambre si la majeure partie des sommes nécessaires étaient prévues dans le budget et si ces mesures de même que le récent accord avec le gouvernement de l'Ontario sont prudents au plan financier et cadrent bien avec les sept derniers budgets équilibrés?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à une question antérieure, les mesures annoncées sont conformes au cadre financier du gouvernement du Canada. Les mesures particulières annoncées par le premier ministre de l'Ontario répondent à des plaintes légitimes concernant des problèmes d'immigration et de perception de l'impôt. Elles ont été négociées par les premiers ministres de l'Ontario et du Canada, qui ont heureusement pu conclure un accord sur une période de cinq ans qui respecte le cadre financier du gouvernement du Canada.

*Questions orales***L'AGRICULTURE**

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Monsieur le Président, pour la deuxième fois en une semaine, des agriculteurs canadiens sont venus sur la Colline du Parlement pour demander au gouvernement d'agir. L'endettement des agriculteurs augmente d'un bout à l'autre du pays. Il y a une crise dans les secteurs des céréales et du boeuf. Il y a aussi une crise dans le secteur laitier en raison d'importations massives de lait transformé au Canada et, pourtant, le gouvernement joue au ballon chasseur en matière de politique agricole. Monsieur le ministre, prêtez attention et répondez à ma question.

Le ministre va-t-il, oui ou non, se prévaloir de l'article XXVIII pour protéger la gestion de l'offre au Canada?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, pour répondre à la première partie de la question du député, le gouvernement a consenti des investissements records dans l'industrie agricole de notre pays pour venir en aide aux producteurs. En ce qui concerne les produits laitiers, nous négocions à l'Organisation mondiale du commerce afin de pouvoir protéger la gestion de l'offre au Canada et permettre à nos producteurs de choisir un mode de commercialisation pour le marché intérieur.

* * *

LES PÊCHES

Mme Jean Crowder (Nanaimo—Cowichan, NPD): Monsieur le Président, les Britanno-Colombiens s'attendaient à obtenir au plus tard à la mi-avril les résultats des tests relatifs au pou du poisson effectués par le ministère des Pêches et des Océans sur le saumon sauvage, mais la publication du rapport a été reportée de plusieurs semaines. Serait-ce en raison des élections en Colombie-Britannique? D'après de nombreux spécialistes des sciences de la mer, ce rapport établira que l'élevage du saumon en cage détruit les stocks de saumon sauvage.

Le ministre va-t-il rendre public aujourd'hui le rapport sur le pou du poisson et va-t-il permettre aux Britanno-Colombiens de prendre connaissance des résultats des tests avant les élections de demain?

L'hon. Geoff Regan (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, nos spécialistes sont en train de mettre la dernière main à l'étude sur le pou du poisson. Ce ne serait pas responsable de publier l'étude avant qu'elle ne soit achevée.

* * *

LE SOUDAN

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, depuis plus d'un an, l'opposition presse le premier ministre d'élaborer des mesures efficaces et coordonnées pour aider à résoudre la crise au Darfour. Jeudi dernier, il a annoncé, de façon précipitée, l'envoi de troupes et une aide financière. Tout le projet a rapidement commencé à s'effondrer après que le dirigeant du régime en place à Khartoum a déclaré que personne ne lui avait parlé de l'envoi de troupes étrangères au Soudan.

J'aimerais savoir si, au cours de la dernière semaine, le premier ministre a parlé au dirigeant du régime en place à Khartoum. Dans l'affirmative, pourquoi ce dernier dit-il qu'il n'a pas été consulté? Pourquoi toute cette confusion au sujet de l'aide à la population du Darfour?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir dire une fois de plus à la Chambre que le gouvernement joue depuis déjà

longtemps un rôle actif dans le dossier du Darfour. Nous faisons preuve de leadership depuis plusieurs années. Madame le sénateur Jaffer a été chargée, dès 1999, d'examiner la question.

La semaine dernière, nous avons conçu un train de mesures très efficaces. Nous avons tenu des consultations. Le premier ministre a de nouveau contacté le président al-Bashir le 11 mai dernier. Nous sommes en contact avec les Nations Unies, les États-Unis et le quartier général de l'OTAN. Le Canada agit de concert avec de nombreux partenaires et l'efficacité de son leadership est très appréciée.

M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, PCC): Monsieur le Président, personne d'autre ne semble savoir que le Canada tient des consultations. Le Darfour est l'un des endroits les plus dangereux sur terre.

Des milliers de personnes ont été assassinées et des dizaines de milliers d'autres, déplacées. Des femmes sont systématiquement violées. Nous venons d'apprendre que les troupes canadiennes qui seront envoyées là-bas ne seront pas armées. Le régime refuse la venue, au Soudan, de troupes capables d'assurer leur propre protection.

Lorsqu'il a fait son annonce, jeudi, le premier ministre savait-il que nos troupes iraient là-bas sans armes? Si ce n'est pas le cas, encore une fois, d'où vient la confusion? Pourquoi le régime refuse-t-il la venue de troupes armées au Soudan?

• (1450)

L'hon. Bill Graham (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député était, ce matin, à la séance du comité au cours de laquelle le général Hillier, qui dirige nos forces, a clairement déclaré être allé dans la région. Il a engagé des négociations avec l'Union africaine.

Nous fournissons précisément le soutien demandé par les membres de l'Union africaine. Tous reconnaissent que c'est leur obligation et leur devoir. Ils sont les seuls à pouvoir assurer efficacement le soutien nécessaire au règlement de la crise au Darfour. Nos troupes leur apporteront l'appui dont ils ont besoin.

Nous n'enverrions pas de troupes au Darfour, ni où que ce soit dans le monde, si elles n'étaient bien protégées. Le chef d'état-major de la défense l'a clairement dit à toutes les personnes présentes à la séance du comité.

* * *

LES RESSOURCES NATURELLES

M. Norman Doyle (St. John's-Est, PCC): Monsieur le Président, vendredi et encore aujourd'hui, le gouvernement a refusé son consentement à une motion prévoyant le retrait de l'Accord atlantique du projet de loi budgétaire. Les trois partis de l'opposition ont accepté de retirer l'Accord atlantique du projet de loi d'exécution du budget.

Pourquoi les libéraux font-ils de la petite politique au détriment de la population de Terre-Neuve-et-Labrador en refusant d'approuver la présentation d'un projet de loi séparé pour l'Accord atlantique?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, comme le député le sait, le premier ministre et ses homologues des deux provinces en cause ont négocié et conclu une entente au début de l'année en cours. Cette entente figure dans le projet de loi.

Questions orales

Le parti du député d'en face a, semble-t-il, approuvé le budget. Puis, constatant un changement de l'opinion, il a décidé de ne plus l'approuver. Si le budget n'est pas adopté et que l'Accord atlantique ne voit jamais le jour, les députés de l'opposition n'auront qu'eux à blâmer.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, en réponse à une question que je lui ai posée il y a quelque temps, le premier ministre a dit ne pas pouvoir scinder le projet de loi C-43 parce que le Bloc s'y opposerait. Tous les députés siégeant de ce côté-ci ont unanimement consenti à scinder le projet de loi, à présenter un projet de loi séparé et à l'adopter pour que les Canadiens de l'Atlantique profitent des fonds sans tarder.

Le processus budgétaire durera des mois, et les libéraux le savent. Pourquoi le gouvernement a-t-il trahi les Canadiens de l'Atlantique?

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais faire une petite correction aux propos du député d'en face. Le consentement unanime n'a pas été obtenu, le Bloc s'étant opposé à ce que le projet de loi soit scindé. Je voudrais citer le premier ministre de la province du député. Il a dit:

Je voudrais que le budget soit adopté. Je ne puis prendre position de façon partisane sur cette question. Je dois faire ce dont profitera le plus la population de ma province.

C'est précisément ce que fait le premier ministre de la province. Je suppose que le parti du député devra payer le prix électoral de son intransigeance relativement au budget.

* * *

[Français]

L'ÉDUCATION

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, après avoir coupé dans le financement de l'éducation postsecondaire, il est affligeant de constater que le gouvernement fédéral persiste et signe en investissant des milliers de dollars en propagande dans les maternelles, les écoles primaires, les écoles secondaires, bref, un programme de commandites adapté aux enfants et aux adolescents.

Le gouvernement doit comprendre que l'éducation n'est pas de son domaine de compétence. Aussi, je lui demande ce qu'il attend pour mettre fin à cette propagande qui ressemble à un prolongement intolérable de l'infâme programme des commandites?

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, il est tout à fait normal que des instruments soient distribués dans les écoles pour parler de nos institutions canadiennes, de la diversité canadienne et des programmes d'antiracisme. Je suis convaincue que mon honorable collègue est d'accord avec cela, d'autant plus qu'on a vu, ce week-end, que la plupart des Québécois étaient très attachés aux institutions canadiennes.

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement fédéral a tenté d'acheter le cœur, l'âme et les votes des Québécoises et Québécois en âge de voter avec son programme des commandites. Maintenant, il essaye le même stratagème douteux avec les enfants.

Est-ce que le gouvernement entend mettre fin à cette propagande qui ne vise nullement à instruire les enfants, mais bien plutôt à les gaver du Canada?

● (1455)

L'hon. Liza Frulla (ministre du Patrimoine canadien et ministre responsable de la Condition féminine, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, toutes les provinces et tous les jeunes des provinces reçoivent du matériel qui parle du pays. Donc, le Québec n'est pas exclu. Deuxièmement, le matériel est là et les professeurs l'utilisent à leur discrétion. Il n'y a pas un commissaire qui s'est plaint de cela.

Troisièmement, en tant que mère de famille, je serais très contente que mes enfants aient aussi accès à une partie de l'histoire du Canada parce que, qu'on le veuille ou non, ce n'est pas seulement l'histoire du Québec qui doit être enseignée, mais aussi l'histoire d'un pays.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, le gouvernement libéral n'a aucun respect pour le Canada rural. Au lieu de protéger les droits de propriété, il y porte atteinte. Le gouvernement verse moins de 60 ¢ de chaque dollar d'aide promis aux agriculteurs, et l'Ontario vient de réduire de 23 p. 100 le financement en matière agricole.

Pourquoi le gouvernement refuse-t-il de respecter l'apport du Canada rural à notre pays?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, c'est complètement inexact. En fait, s'il y a un parti qui respecte le Canada rural, c'est bien le nôtre. Notre parti comprend l'importance d'élaborer une politique et une approche parfaitement adaptées au Canada rural.

Nos agences de développement régional en sont la preuve, mais le parti d'en face s'y oppose. Il en est de même du soutien que nous accordons pour les infrastructures, mais auquel le parti d'en face s'oppose. C'est aussi le cas du Programme de développement des collectivités qui permet aux entreprises en milieu rural d'avoir accès à des capitaux, mais auquel le parti d'en face s'oppose. Les Canadiens savent fort bien que nous sommes les défenseurs et les promoteurs du Canada rural.

Mme Diane Finley (Haldimand—Norfolk, PCC): Monsieur le Président, il ne suffit pas d'adopter des politiques, encore faut-il les mettre en pratique.

Le Canada rural est à l'origine d'au moins 40 p. 100 de nos exportations. Son apport économique au bien-être de notre pays est énorme. Malgré la sécheresse, le gel, la fermeture de la frontière et les infestations, le budget libéral d'abord et maintenant le budget néo-démocrate-libéral ne prévoient des fonds que pour accroître le nombre de fonctionnaires et d'experts-conseils dans ces secteurs.

Pourquoi le gouvernement libéral, avec ses alliés néo-démocrates, refuse-t-il de respecter ceux d'entre nous qui appartiennent au Canada rural?

L'hon. Andy Mitchell (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, s'agit-il uniquement de fonds destinés à accroître le nombre de fonctionnaires? Le gouvernement a autorisé un milliard de dollars de nouvelle aide à verser aux producteurs et, trois semaines seulement après cette annonce, un montant de plus de 700 millions de dollars a déjà été remis aux producteurs. Cela s'ajoute à la somme de 1,3 milliard de dollars versée aux producteurs dans le cadre du PCSRA.

Questions orales

Les députés de l'opposition formulent des critiques et laissent entendre que l'argent ne va pas aux producteurs. Ils ont tort. L'argent va aux producteurs. Il est...

Le Président: Le député de North Vancouver a la parole.

* * *

L'INFRASTRUCTURE

M. Don Bell (North Vancouver, Lib.): Monsieur le Président, ma province, la Colombie-Britannique, a déjà signé une entente relative à la taxe sur l'essence d'une valeur de 635 millions de dollars à l'avantage des municipalités de la province. Je crois savoir que l'Alberta est entrée dans la danse avec une excellente entente de même nature à hauteur de 477 millions de dollars.

Le ministre d'État à l'Infrastructure et aux Collectivités pourrait-il informer la Chambre des conséquences pour les municipalités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta d'un vote défavorable au budget?

L'hon. John Godfrey (ministre d'État (Infrastructure et Collectivités), Lib.): Monsieur le Président, nous sommes très heureux des deux ententes relatives à la taxe sur l'essence signées avec la Colombie-Britannique et l'Alberta, mais le financement est en péril à moins que le budget ne soit adopté.

Si l'opposition empêche l'adoption du budget, toutes les collectivités de la Colombie-Britannique et de l'Alberta risquent de perdre du financement. Par exemple, le grand Vancouver perdrait 292 millions de dollars, Kamloops en perdrait 5,7 millions, Edmonton, 108 millions, et Lethbridge, 11 millions.

Les municipalités comptent sur ces sommes pour le transport en commun, les systèmes d'adduction d'eau et l'infrastructure. Si l'opposition ne vote pas pour le budget, rien ne tiendra plus.

* * *

● (1500)

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, nous savons depuis longtemps que, en 1966, le gouvernement libéral a invité les États-Unis à se servir de la BFC Gagetown pour expérimenter l'agent orange, qui est toxique et mortel. Selon des articles publiés dans les journaux en fin de semaine, le ministère des Anciens Combattants aurait récemment admis que l'agent orange avait causé la mort d'anciens combattants en poste à cette base.

Étant donné l'inaction du gouvernement suite à cette tragédie, la ministre peut-elle dire à la Chambre combien d'autres Canadiens malades et en train de mourir ont été abandonnés à leur sort?

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, il n'y a pas de plus grande priorité que celle qui consiste à aider ceux qui ont servi notre pays.

Le ministère des Anciens Combattants accorde des pensions d'invalidité liée au service, et le processus de demande est conçu de façon à donner aux requérants toutes les possibilités de prouver que leur invalidité est liée à leur service militaire.

Nous investissons beaucoup afin de faire en sorte que tous les anciens combattants soient traités équitablement par le pays pour lequel ils ont combattu.

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, les autorités militaires canadiennes ont refusé durant des décennies de reconnaître que la tragédie de Gagetown s'est produite.

Le gouvernement s'occupe actuellement du dossier des volontaires qui ont participé à des tests de guerre chimique, mais il ne dit rien de son rôle dans le cas de ceux qui ont participé à de tels tests sans le savoir. La ministre va-t-elle expliquer ce refus honteux de la part du gouvernement d'aider les membres de nos Forces canadiennes qui sont affectés?

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Monsieur le Président, les demandes de pension d'invalidité découlant d'une exposition à l'agent orange sont assujetties au même processus de base que les demandes liées à toute autre affection.

Depuis l'an 2000, le ministère a accordé des pensions dans deux cas où il existait suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'agent orange et l'état de l'ancien combattant. Le ministère tient compte du lien entre l'exposition à l'agent orange et les affections ouvrant droit à pension, lorsque ce lien est prouvé.

Nous allons toujours faire un effort supplémentaire pour aider tout ancien combattant dans le besoin.

* * *

[Français]

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, depuis quelques semaines, le gouvernement multiplie les annonces d'ententes dans le domaine des garderies. Dans le cas du Québec, les choses traînent curieusement en longueur, et rien de tangible n'aboutit. Pourtant, les choses devraient aller plus facilement avec le Québec, étant donné que ses positions sont connues et qu'il n'y a pas de conditions à négocier.

Puisque le premier ministre a déjà promis que le transfert se ferait sans conditions, comment expliquer qu'il n'y ait toujours rien de réglé avec le Québec en matière de garderies?

L'hon. Eleni Bakopanos (secrétaire parlementaire du ministre du Développement social (économie sociale), Lib.): Monsieur le Président, je suis très contente d'annoncer que nous avons signé une entente avec une cinquième province. Nous sommes en négociation avec le Québec et les autres provinces. Nous sommes très confiants d'en arriver à une entente avec le gouvernement en place en ce moment.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Certains des plus beaux lacs et des plus belles rivières du pays, y compris la rivière Rouge, se trouvent au Manitoba. Toutefois, cet affluent naturel risque d'être contaminé si le Dakota du Nord met le projet de Devils Lake en oeuvre.

Les eaux détournées vers la rivière Rouge pourraient entraîner avec elles des espèces étrangères et d'autres contaminants. De plus, ce projet de détournement pourrait causer des inondations dans les communautés situées le long de la rivière Rouge qui se remettent à peine de l'inondation de 1997.

Le ministre pourrait-il faire savoir à la Chambre ce que fait le gouvernement pour assurer la qualité de l'eau?

L'hon. Stéphane Dion (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement accroît ses pressions auprès du gouvernement américain en vue de soumettre la question de la décharge du Devils Lake à la Commission mixte internationale. De plus, nous prenons également des mesures en vue de déterminer tout préjudice que cette décharge pourrait causer.

En ce moment même, un contrôle s'exerce toutes les 11 minutes à la station de la rivière Rouge, entre les États-Unis et le Canada. Toutefois, nous intensifierons également la pression pour assurer la participation de la Commission mixte internationale.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à notre tribune de l'honorable David Krutko, ministre responsable de la Société du logement des Territoires-du-Nord-Ouest et de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest.

Des voix: Bravo!

AFFAIRES COURANTES

• (1505)

[Traduction]

CERTIFICATS DE NOMINATION

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 110(2) du Règlement, j'ai le plaisir de déposer un certificat de nomination concernant l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Ce certificat est renvoyé au Comité permanent des pêches et des océans.

* * *

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 33 pétitions.

* * *

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Irwin Cotler (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-50, Loi modifiant le Code criminel en matière de cruauté envers les animaux.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

L'hon. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'alinéa 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport de la onzième réunion du comité exécutif du Forum interparlementaire des Amériques, qui a eu lieu les 11 et 12 février à San Jose, au Costa Rica.

Affaires courantes

PÉTITIONS

LE MARIAGE

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter six pétitions concernant le mariage. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de définir le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

• (1510)

L'OUGANDA

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, j'ai également l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition sur la guerre civile en Ouganda. Cette question tient à coeur à tous les Canadiens et à tous les citoyens du monde.

Les pétitionnaires attirent l'attention des députés sur le fait que la guerre civile en Ouganda, qui dure depuis 18 ans, a entraîné la mort de plus de 100 000 enfants. L'Armée de résistance du Seigneur a kidnappé un nombre incalculable d'enfants.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à agir pour protéger les enfants du nord de l'Ouganda, conformément au communiqué diffusé le 17 septembre 2000 à la suite de la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, qui a eu lieu à Winnipeg.

LE DIABÈTE

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition sur le financement de la recherche sur le diabète juvénile de type I, un autre dossier important pour les Canadiens.

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'assurer le financement de la recherche sur le diabète juvénile pour les cinq prochaines années. Ils soulignent également, et il vaut la peine d'insister là-dessus, qu'un accroissement du financement et de la recherche sera incroyablement profitable pour les générations futures.

L'AUTISME

M. Steven Fletcher (Charleswood—St. James—Assiniboia, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui une pétition concernant les troubles du spectre de l'autisme, ce qui est aussi une question d'une grande importance pour tous les Canadiens.

Les pétitionnaires attirent l'attention des députés sur le fait que certains enfants peuvent bénéficier de la thérapie d'intervention comportementale intensive. Ils encouragent le Parlement à modifier la Loi canadienne sur la santé et demandent à toutes les provinces de fournir les fonds nécessaires pour le traitement des enfants autistes.

LA LOI INSTITUANT DES JOURS DE FÊTE LÉGALE

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter deux pétitions aujourd'hui.

La première est signée par 3 664 légionnaires de tout le Canada. Les députés savent que nous célébrons cette année la fin de la Seconde Guerre mondiale et que nous sommes redevables aux hommes et aux femmes qui nous ont rendu de fiers services pendant cette période.

Affaires courantes

Les pétitionnaires demandent au Parlement d'adopter le projet de loi C-295, loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale pour reconnaître le jour du Souvenir comme un fête légale en l'honneur des hommes et des femmes qui ont péri au service de leur pays dans les guerres et les missions de maintien de la paix.

LE MARIAGE

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Monsieur le Président, ma deuxième pétition demande qu'il plaise au Parlement de définir le mariage dans le droit fédéral comme étant exclusivement l'union à vie d'un homme et d'une femme.

LE CODE CRIMINEL

M. Randy White (Abbotsford, PCC): Monsieur le Président, je voudrais présenter aujourd'hui une pétition venant de personnes de ma circonscription. Les pétitionnaires demandent au gouvernement réuni en Parlement de voter en faveur du projet de loi C-275, Loi modifiant le Code criminel, défaut d'arrêter lors d'un accident, de manière à rendre plus sévères les peines visant les délits de fuite.

Les pétitionnaires s'inquiètent au sujet des délits de fuite. La Loi de Carley améliorera la situation.

L'AGRICULTURE

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour présenter deux pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première est signée par un grand nombre de producteurs et de citoyens très inquiets de ma circonscription, Palliser. Cette pétition a été diffusée l'automne dernier et plus tôt cette année par des entreprises privées et des particuliers dans les bureaux de municipalités rurales de Palliser. On y demande au gouvernement de supprimer le fardeau des dépôts dans le cadre du PCSRA. Les pétitionnaires demandent au gouvernement d'agir conformément à la position qu'il a prise dans le budget.

Étant donné que le gouvernement a promis dans le budget de collaborer avec les provinces à la suppression du dépôt du PCSRA, la pétition d'aujourd'hui vient rappeler au gouvernement que ce fardeau doit être éliminé dès que possible, et non pas simplement reporté.

LE MARIAGE

M. Dave Batters (Palliser, PCC): Monsieur le Président, la deuxième pétition que je présente aujourd'hui a été signée par un grand nombre de résidents de ma circonscription, Palliser. Ils viennent en majeure partie de Moose Jaw, Caronport et Caron.

Les pétitionnaires attirent l'attention du Parlement sur le fait qu'ils reconnaissent l'importance du rôle spécial du mariage traditionnel et de la famille dans notre société. Ils exhortent le ministre de la Justice et le Parlement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour préserver la définition du mariage comme étant l'union exclusive d'un homme et d'une femme.

LES PÊCHES

M. John Cummins (Delta—Richmond-Est, PCC): Monsieur le Président, voici une pétition signée par des Britanno-Colombiens préoccupés par la gestion des pêches dans le fleuve Fraser.

Aujourd'hui, des tracteurs défilent à l'extérieur de la Colline du Parlement, conduits par des personnes qui doutent de la capacité du gouvernement de gérer les ressources agricoles. Les gens de ma région sont un peu loin et ce n'est pas facile pour eux de manifester d'une manière aussi visible, mais leurs inquiétudes sont aussi grandes que celles des agriculteurs qui sont dehors.

Comme ils le font remarquer dans la pétition, des rapports préliminaires datant de l'été dernier indiquaient qu'il y avait moins de poisson dans les frayères en 2004 qu'après l'éboulement de 1914 dans le fleuve Fraser à Hells Gate.

Les pétitionnaires pressent le Parlement d'entamer une enquête judiciaire sur la gestion des pêches afin de prévenir une autre tragédie.

• (1515)

LE MARIAGE

M. Leon Benoit (Vegreville—Wainwright, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter une pétition au nom de concitoyens albertains selon lesquels il revient aux élus du Parlement de légiférer, et non aux tribunaux, dans les grands dossiers de politique sociale.

Les pétitionnaires prient le Parlement de recourir à toutes les mesures dont ils disposent, législatives ou administratives, y compris la disposition de dérogation de la Charte, au besoin, pour faire en sorte que le mariage soit exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Monsieur le Président, moi aussi j'ai une pétition sur le mariage à présenter à la Chambre aujourd'hui. Des pétitions identiques, portant des centaines de milliers de signatures, ont été présentées par de nombreux députés.

Les pétitionnaires souhaitent attirer l'attention de la Chambre sur le fait que la majorité des Canadiens estiment que les décisions relatives aux aspects fondamentaux de la politique sociale devraient être prises par les députés élus, et non par une magistrature non élue, et qu'ils appuient la définition actuelle du mariage.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à avoir recours à toutes les mesures administratives et législatives possibles, y compris l'article 33 de la Charte, couramment appelé disposition de dérogation, pour préserver et protéger la définition actuelle du mariage comme étant exclusivement l'union d'un homme et d'une femme.

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, j'ai trois pétitions à présenter à la Chambre aujourd'hui sur la question du mariage et de sa définition traditionnelle. À ce jour, j'ai présenté plus de 20 pétitions semblables.

Étant donné que le mariage conforme à la définition traditionnelle est la meilleure assise sur laquelle fonder une famille et élever des enfants et étant donné que la majorité des Canadiens sont favorables à cette définition, les pétitionnaires aimeraient que cette définition soit préservée. Selon eux, c'est le Parlement et non pas les tribunaux qui devraient légiférer en cette matière.

Ces pétitions, comme les précédentes, proviennent de diverses municipalités de ma circonscription, notamment de Barry's Bay, de Smith's Falls et de la merveilleuse ville d'Ardoch.

L'AGRICULTURE

M. Scott Reid (Lanark—Frontenac—Lennox and Addington, PCC): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter aujourd'hui, et c'est pratiquement une nouveauté, car elle ne porte pas sur le mariage homosexuel. Elle porte plutôt sur le droit de posséder des semences.

Initiatives ministérielles

Les pétitionnaires veulent que le Parlement reconnaisse le droit inhérent des agriculteurs, issu de traditions millénaires, de conserver, d'utiliser, d'échanger et de sélectionner des semences. Ils soulignent que les nouvelles limites qu'on veut imposer aux agriculteurs criminalisent des pratiques anciennes et pourraient leur faire du tort ainsi qu'à la société en général.

LE MARIAGE

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, j'ai le devoir aujourd'hui de présenter deux pétitions sur le projet de loi C-38. Il est intéressant de noter que l'une est pour le mariage homosexuel et l'autre est contre, ce qui montre bien qu'il s'agit d'une question qui divise les Canadiens plutôt que de les rassembler.

M. Dave MacKenzie (Oxford, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de présenter aujourd'hui une pétition signée par des électeurs de ma circonscription, les fidèles de l'église College Avenue United Church.

Les pétitionnaires prient le Parlement de définir exclusivement le mariage dans le droit fédéral comme l'union pour la vie d'un homme et d'une femme.

M. Loyola Hearn (St. John's-Sud—Mount Pearl, PCC): Monsieur le Président, j'ai le privilège de présenter une pétition signée par des personnes de la région de St. John's, dont bon nombre sont des personnes âgées du foyer Saint Luke's Homes and Cottages.

La pétition demande au Parlement d'adopter une loi définissant exclusivement le mariage dans le droit fédéral comme l'union pour la vie d'un homme et d'une femme.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

L'hon. Dominic LeBlanc (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui à la question n° 119.

[Texte]

Question n° 119—**M. Loyola Hearn:**

Le gouvernement a-t-il l'intention d'organiser une cérémonie au Monument commémoratif de guerre du Canada le 1^{er} juillet 2006 pour souligner le 90^e anniversaire de la bataille de Beaumont-Hamel?

L'hon. Albina Guarnieri (ministre des Anciens Combattants, Lib.): Des cérémonies commémoratives auront lieu le 1^{er} juillet 2006 au Monument commémoratif de guerre à St. Johns, Terre-Neuve, ainsi qu'en France, au moment commémoratif de Terre-neuve à Beaumont-Hamel, pour souligner le 90^e anniversaire de la bataille de la Somme lors de la Première Guerre mondiale à laquelle ont participé des Terre-Neuviens. Ce sont les deux endroits où se déroulent chaque année des cérémonies officielles commémorant cette bataille.

En ce qui concerne le 1^{er} juillet 2005, la région de l'Atlantique du ministère des Anciens Combattants collabore actuellement avec la région de Terre-Neuve du ministère de la Défense nationale à la planification de la cérémonie commémorative de la bataille de Beaumont-Hamel qui aura lieu à St. John's dans le contexte de l'Année de l'ancien combattant.

[Français]

L'hon. Dominic LeBlanc: Monsieur le Président, je suggère que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1520)

[Traduction]

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion portant que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, et de la motion portant que cette question soit maintenant mise aux voix.

Mme Bev Oda (Durham, PCC): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que j'interviens aujourd'hui au sujet du projet de loi C-48.

Lorsque j'ai commenté le projet de loi C-43 à la Chambre, j'ai fait remarquer que, du budget présenté en février par le gouvernement, seulement 3 p. 100 des crédits annoncés seraient décaissés durant la présente année budgétaire.

Le projet de loi C-48, dont nous débattons aujourd'hui, est encore plus faible que cela. Ce projet de loi est l'émanation d'une entente conclue dans une chambre d'hôtel à Toronto. Ce n'est pas la façon de préparer un projet de loi ministériel. Ce n'est pas la façon d'élaborer un budget. Ce n'est pas la façon de planifier l'économie du Canada. Ce n'est pas la façon de faire d'une gouvernance responsable qui se prête à la reddition de comptes.

C'est un exemple d'accord conclu dans les coulisses, un accord désespéré pour se maintenir au pouvoir. C'est également une entente prévoyant la dépense de 4,6 milliards de dollars, peut-être, de l'argent des contribuables. Ces dollars seront-ils décaissés pour concrétiser ce qui a été promis au NPD? Cela devrait susciter de véritables doutes.

Le projet de loi C-48 prévoit que les versements ne peuvent être faits qu'en 2005-2006 et en 2006-2007 s'il existe un excédent de 2 milliards de dollars et, en vérité, pendant l'année budgétaire en cours, il n'est pas obligatoire de dépenser un seul dollar.

Avant de poursuivre, monsieur le Président, je vous informe que je partagerai mon temps avec le député de Edmonton—Sherwood Park.

Le budget précise seulement qu'au plus 4,6 milliards de dollars pourront être dépensés sur deux ans ou avant la fin de l'année financière 2007. Autrement dit, le projet de loi C-48 donne au gouvernement le pouvoir de dépenser des milliards, sans toutefois l'y obliger.

Mon expérience des affaires m'a appris que les excédents ne sont établis qu'à la fin d'une année financière. Cela signifie qu'aucune des sommes prévues dans le projet de loi C-48 ne pourrait être dégagée avant l'arrivée du budget de 2006-2007. Y a-t-il, oui ou non, entente? Mais surtout, cette entente répondra-t-elle aux attentes et améliorera-t-elle la vie des Canadiens?

Les Canadiens veulent plus que des mots, qu'ils soient parlés ou écrits.

Initiatives ministérielles

Les citoyens de ma circonscription, comme tous les Canadiens, sont des gens qui travaillent dur, et ils remettent en question l'intention du gouvernement. Si mes électeurs me demandent en quoi consiste l'entente néo-démocrate-libérale, je ne suis pas en mesure de leur donner une réponse claire. Tout ce que je peux leur dire, c'est que le projet de loi, qui fait une page et demie, ne prévoit aucun plan ni aucune modalité de dépense précis des 4,6 milliards de dollars.

Mes électeurs me disent qu'ils en ont plus qu'assez du gaspillage et de la mauvaise gestion. Ils veulent que leurs représentants s'assurent que leurs impôts servent les intérêts des Canadiens et non pas ceux d'entreprises de publicité et de partisans politiques.

Mes électeurs et moi nous soucions d'environnement, d'infrastructure, d'éducation postsecondaire, de logement. Mes électeurs ont les mêmes préoccupations que tous les autres Canadiens. Ils sont également prêts à payer des impôts pour que tous les niveaux de gouvernement puissent fournir les services qui relèvent de leurs responsabilités.

Les citoyens de ma circonscription voient l'environnement, le réseau routier et l'infrastructure se détériorer. Ils regardent les jeunes se débattre pour assurer leur avenir dans la société canadienne. Au cours des 12 dernières années, cependant, ils ont été témoins d'une augmentation constante des impôts et d'une piètre amélioration de la qualité des services gouvernementaux. Nos concitoyens n'ont jamais été aussi mécontents. Leur méfiance et leur manque de respect à l'égard du gouvernement n'ont jamais été aussi élevés.

Aussi, avons-nous la moindre certitude que les mesures prévues dans le projet de loi C-48 seront exécutées? La réponse est non.

Je pense que les Canadiens méritent plus de certitude. Ils doivent pouvoir croire que le budget présenté en février était le meilleur que le gouvernement puisse leur offrir. Mais à quel point ce budget était-il fiable puisque, seulement quelques semaines après son dépôt, le gouvernement y a ajouté 4,6 milliards de dollars?

• (1525)

Pourquoi les dispositions du projet de loi C-48 concernant le logement, les droits de scolarité et l'environnement ne figuraient-elles pas dans le budget de février? L'élaboration du budget dans le projet de loi C-48 est compliquée par les nombreuses annonces que le gouvernement a faites plus récemment. Pourquoi ces annonces ne figuraient-elles pas dans le budget de février?

Il n'y a aucun plan. Le seul plan qui se cache derrière ces annonces, c'est le maintien du gouvernement au pouvoir. Les Canadiens veulent une saine gestion financière. Ils veulent de vrais programmes, et non seulement des discours et des annonces. Ils veulent une reddition de comptes et des dépenses de programmes responsables. Ils veulent également un pacte équitable et une politique financière équilibrée pour répondre aux besoins des collectivités urbaines et rurales.

Le budget de février et le projet de loi C-48 ne font rien pour les agriculteurs de ma circonscription. Le projet de loi C-48 prévoit des dépenses, mais sans aucun plan. Je ne peux pas appuyer cette mesure législative. Il serait irresponsable d'appuyer un projet de loi qui puise 4,6 milliards de dollars dans l'argent des contribuables, sans aucune reddition de comptes, d'autant plus que le bilan du parti au pouvoir a créé parmi les Canadiens un sentiment de méfiance et de cynisme.

Les Canadiens doivent avoir confiance que le Canada s'épanouira et que leurs besoins seront satisfaits, d'abord par eux-mêmes, avec les ressources qu'ils ont travaillé fort pour gagner et conserver, ensuite par la collectivité, à savoir les amis, les familles et les voisins, car nous sommes un peuple compatissant, et par un

gouvernement, chaque niveau de gouvernement, qui s'acquittera de ses responsabilités d'une manière responsable, en rendant des comptes et en divulguant entièrement non seulement les montants qui seront dépensés, mais aussi la façon dont ils le seront et dans quels programmes ils le seront.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, je tiens à faire savoir à la Chambre que, conformément à l'alinéa 66(2)b) du Règlement, le débat sur la motion n° 10 aura lieu le 17 mai.

* * *

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion portant que la question soit mise aux voix maintenant.

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, juste avant la période des questions, j'ai trouvé intéressant d'entendre le député de Glengarry—Prescott—Russell faire un discours passionné sur ses années à la Chambre des communes. Je ne suis pas ici depuis aussi longtemps que lui et, malheureusement, le Président ne m'a pas accordé la parole pour que je fasse moi aussi un bref discours pendant la période où nous n'avons pas du tout discuté du projet de loi à l'étude, mais avons plutôt parlé des états de service du député.

L'écouter m'a rappelé ma propre carrière parlementaire qui, je suis heureux de l'annoncer, ne prendra pas fin avec les prochaines élections, contrairement à celle du député de Glengarry—Prescott—Russell. Je me souviens que, au moment de ma première élection, le gouvernement de l'époque, qui se débattait encore avec la dette léguée par le gouvernement libéral en 1984, continuait d'ajouter à cette dette et d'emprunter. Au cours de la campagne électorale de 1993, à une époque où les ordinateurs venaient tout juste d'être inventés, j'avais un petit ordinateur qui fonctionnait en permanence pour montrer à quel rythme la dette augmentait. Et elle augmentait de mille et quelques dollars par seconde, ce qui donnait un affichage assez intéressant à l'écran.

Évidemment, j'avais fait remarquer aux gens qui, je croyais, allaient voter pour moi que nous ne faisons pas notre travail pour ce qui est de préserver le bien-être, financier et autre, de nos enfants et de nos petits-enfants en laissant la dette augmenter à ce rythme. Il est intéressant de noter qu'à l'époque, notre cadet était plus jeune que les jeunes personnes qui remplissent ici les fonctions de page. Mon fils est maintenant presque une vieille personne. Il ne l'est pas vraiment, il n'a qu'un peu plus de 30 ans, mais il est certainement vieux comparé aux jeunes pages. En fait, il est probablement deux fois plus vieux qu'eux.

Ma femme et moi n'avions qu'un petits-fils à l'époque. Aujourd'hui, nous avons cinq petits-enfants. La mesure dont nous sommes saisis aujourd'hui, le projet de loi C-48, est un échec retentissant qui ravive en moi la volonté qui m'animait en 1993 de mettre de l'ordre dans les finances du pays, au nom de nos enfants, de nos petits-enfants et de toutes les générations qui suivront.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi d'exécution du budget, le projet de loi C-48, repose sur des données tout à fait erronées. J'aimerais prendre quelques minutes pour donner gracieusement certains conseils aux députés néo-démocrates. Je parie qu'ils ne formuleront absolument aucune objection aujourd'hui, peu importe ce que je vais dire. Je vais leur donner quelques conseils et leur montrer jusqu'à quel point ils font erreur en concluant une entente avec le premier ministre.

Ils espèrent obtenir tous ces fonds, et c'est pourquoi nous avons le projet de loi C-48, qui est le côté néo-démocrate du budget. Ils ont conclu une entente avec le premier ministre afin d'obtenir ces fonds. Je n'en reviens pas qu'ils aient fait cela.

Je me permets une petite digression, comme on dit aujourd'hui. La Chambre a été saisie d'un projet de loi d'initiative parlementaire portant révision de la Loi sur l'accès à l'information, présenté par John Bryden un ancien député libéral. Le projet de loi était sensé, et nous l'aurions appuyé s'il n'était pas mort au *Feuilleton*.

Il a ensuite été présenté par un député du NPD de Winnipeg, plus ou moins sous la même forme. Le député de Winnipeg a conclu une entente avec le premier ministre. Le premier ministre lui a dit que le gouvernement présenterait une mesure législative qui accomplirait plus ou moins ce que le député voulait accomplir avec son projet de loi et lui a donc demandé de retirer son projet de loi, affirmant que le gouvernement allait présenter le sien.

C'est de bonne foi que le député du NPD a accepté. Il a retiré son projet de loi d'initiative parlementaire sur l'accès à l'information. Que s'est-il passé? Environ six ou huit mois plus tard, le ministre de la Justice s'est présenté devant notre comité. Nous nous attendions tous à ce qu'il nous apporte au moins une ébauche du projet de loi, afin que nous puissions nous en faire une idée.

• (1530)

Nous avons eu plutôt un long rapport traitant d'un nouveau document de travail, ce qui signifie que nous allons recommencer à en discuter. Il va sans dire que le député de Winnipeg n'était pas très content.

Une voix: On l'a roulé.

M. Ken Epp: Oui, on l'a roulé, on l'a trahi. Je pourrais employer toutes sortes de mots, mais je préfère éviter de le faire, monsieur le Président, pour que vous n'ayez pas à intervenir.

Le député était vraiment mécontent. Pourquoi le gouvernement, ayant pris l'engagement de déposer un projet de loi, est-il revenu sur sa promesse après que le NPD a tenu la sienne?

En ce moment, nous avons cette entente dans laquelle le NPD a dit: « Nous voterons en faveur de ce gouvernement libéral corrompu en échange de quelques promesses dans le budget. » Il est toutefois notoire qu'on ne peut pas faire confiance à ces gens. Le gouvernement libéral ne tiendra jamais sa promesse au NPD même si ce budget est adopté. Toutes les promesses qu'il fait sont vides.

En fait, le projet de loi C-48 commence par les mots suivants: « Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements ». C'est le titre du projet de loi. Il ne fait qu'autoriser le ministre, ce qui est très différent, compte tenu des innombrables dépenses que le projet de loi autorise.

C'est en réalité un projet de loi très court. Il dit essentiellement que le ministre des Finances « peut » — et non « doit » — pour le présent exercice « faire des versements, à prélever sur le Trésor ». En réalité, ces versements ne peuvent être faits que si l'excédent budgétaire dépasse 2 milliards de dollars. Si l'excédent budgétaire atteint exactement 2 milliards, il ne resterait rien pour faire ces versements. En même temps, même si l'excédent atteint 4 milliards

de dollars et qu'il devient possible d'affecter 2 milliards dans les deux prochaines années à ce programme particulier, il ne faut pas oublier que le ministre « peut » ou non faire ces versements. Rien ne l'oblige à les faire. Les députés néo-démocrates sont tombés dans le panneau. Je ne devrais pas rire. Je ne devrais pas le faire...

Une voix: Ne vous retenez donc pas!

L'hon. John McKay: Tous les projets de loi disent la même chose.

M. Ken Epp: C'est vraiment inquiétant.

Quoi qu'il en soit, nous avons ici un autre problème, qui est énorme. Voilà un gouvernement qui, ayant écouté les arguments du NPD, a écrit ceci sur un bout de papier: « Nous sommes disposés à y consacrer un peu d'argent. » Cette façon d'agir est caractéristique du gouvernement. Il mesure toujours ce qu'il fait en fonction des dollars qu'il est prêt à y consacrer. Les libéraux ne mesurent jamais les résultats réels. Il est absolument incroyable qu'ils agissent ainsi.

Monsieur le Président, vous ne feriez pas cela. Je ne le ferais pas non plus. Disons par exemple que je veux construire une maison. Je n'ai jamais construit de maison, mais si je devais en construire une, je ne commencerais pas par dire « je vais dépenser un montant x » pour ensuite voir comment je pourrais m'y prendre pour dépenser tout l'argent. Je discuterais probablement avec mon épouse et mes enfants du type de maison dont nous avons besoin. Puis, après avoir déterminé nos besoins, le type de maison que nous construirions, sa dimension, son emplacement et ainsi de suite, nous déterminerions la somme d'argent dont nous aurions besoin.

Ce n'est pas ce que ces types font, ils déterminent d'abord un montant. C'est ce que les libéraux ont l'habitude de faire, que ce soit dans les affaires internationales ou dans d'autres domaines, c'est ce qu'ils font. Le registre des armes à feu en offre probablement le meilleur exemple. Ils ont dit « injectons des fonds dans ce programme ». C'est ce qu'ils ont fait et ils ont injecté de plus en plus de fonds. J'adore les mathématiques et j'ai fait de petits calculs de ratios et de proportions bien élémentaires. On avait déjà promis que le coût net du registre des armes à feu serait de 2 millions de dollars. Or, le coût de ce registre avoisine les 2 milliards de dollars. C'est 1 000 fois le montant prévu.

J'ai fait quelques calculs comparatifs. En voici deux. Il y a environ trois ans, je me suis acheté une nouvelle voiture, une voiture compacte, une Honda Civic, qui m'a coûté quelque 18 000 \$.

Voyons voir ce que le calcul précédent donnerait. Je dis au concessionnaire que j'achète la voiture au coût de 18 000 \$, « que ce montant est élevé, mais que je suis prêt à le dépenser ». Le jour où je vais chercher la voiture, le concessionnaire me dit qu'il est désolé, mais qu'on a fait un mauvais calcul et que les frais d'administration portent le coût de la voiture à 18 millions de dollars, car telle est l'ampleur de la différence toute proportion gardée. Si on me disait qu'une voiture de 18 000 \$ coûterait en réalité 18 millions de dollars, je ne l'achèterais pas, un point c'est tout.

Le gouvernement libéral, en face, trouve que cela n'a pas d'importance. Les libéraux disent qu'ils vont continuer d'injecter davantage de fonds dans l'espoir que les choses se mettront à fonctionner un jour.

Initiatives ministérielles

•(1535)

Mon temps de parole est écoulé. J'espère que des députés me poseront des questions et que je pourrai fournir des détails sur d'autres points aussi.

L'hon. John McKay (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, simplement à titre de précision, je signale au député que toute initiative budgétaire énonce des possibilités. Il s'agit de dépenses discrétionnaires de la part du ministre des Finances et du gouvernement du Canada.

C'est ce que le député pourra constater en parcourant le texte du projet de loi C-43. Il en est ainsi de presque toutes les lois d'exécution du budget dont la Chambre est saisie. Les lois budgétaires ne constituent pas des obligations du gouvernement. Je tiens à assurer à mes amis néo-démocrates qu'il n'y a pas de différence entre la formulation du projet de loi C-43 et celle du projet de loi C-48.

Je tiens à aborder la question soulevée par le député. Le projet de loi C-48 prévoit de nombreuses initiatives, qui s'inscrivent toutes dans le droit fil des initiatives du gouvernement du Canada. Je sais que le député se préoccupe de l'intégrité financière; je tiens à ce qu'il comprenne et qu'il se rende compte que les fonds servant à financer ces initiatives proviendront uniquement d'excédents non prévus.

Le député se rend-il compte que le seul engagement qui ait une incidence financière est la réduction de l'excédent budgétaire de 3 milliards de dollars pour les exercices 2005-2006 et 2006-2007 respectivement? Le gouvernement s'engage à réduire l'excédent de 3 milliards de dollars à 2 milliards de dollars. À part cela, tous les autres fonds pour financer ces initiatives doivent provenir des excédents non prévus. Le député était-il au courant de cela lorsqu'il a fait son intervention?

M. Ken Epp: Monsieur le Président, la réponse à la question est un mot de trois lettres. C'est oui. Je comprends très bien cela. Je pense que j'ai même mentionné dans mon exposé qu'il était question de garder seulement 2 milliards de dollars. Tout ce qui restera sera investi dans ces initiatives.

Je pense que c'est absurde. En effet, tout programme coûte de l'argent. Dire, comme le gouvernement, qu'on investirait seulement les excédents dans un programme, serait une façon absurde, par exemple, de construire une maison, n'est-ce-pas?

Je pourrais ainsi dire à ma famille: « Nous allons construire une nouvelle maison. L'année prochaine, mon salaire sera de tel montant. J'investirai ce qu'il en restera pour la construction de notre maison. » Les députés savent bien que, de cette façon, j'arriverais à peine à commencer les fondations, sans plus.

Cela est simplement le début d'un autre cafouillis où une somme indéfinie est prévue et balancée à un nombre incertain de projets. Je pense que cela est très clair.

Je suis surpris que les députés néo-démocrates soient tombés dans le panneau. En effet, ce projet de loi est tellement truffé d'incertitude qu'il ne donnera manifestement rien et que leur sentiment de victoire et leurs réjouissances au sujet de cette entente seront réduits à néant.

•(1540)

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, de toute évidence, comme le collègue conservateur l'a bien fait remarquer, nous avons devant nous un projet de loi improvisé à la dernière minute.

Effectivement, le projet de loi est un défilé de chiffres qui ne veulent absolument rien dire. Il n'est relié à ces chiffres aucun engagement formel, aucun programme spécifique, aucun minimum prévu dans aucun des sujets de ce projet de loi. Je ne peux comprendre ni imaginer que le NPD ait été assez naïf pour s'allier à un gouvernement corrompu de cette sorte.

Ma question au collègue député est la suivante. Est-ce que je me trompe dans cette évaluation? En bout de ligne, tout ce qu'aura à faire ce gouvernement l'an prochain, c'est de préparer un budget où le nombre de dépenses augmentera de façon substantielle. Cela lui permettra de dire qu'il n'a pas atteint le surplus prévu de 2 milliards de dollars. Par conséquent, dans les faits, le projet de loi C-48 tombera à l'eau.

[Traduction]

M. Ken Epp: Monsieur le Président, je vous prie de m'accorder une fraction de seconde pour remercier ces personnes merveilleuses qui se chargent de l'interprétation simultanée. Étant un Canadien unilingue, je ne serais pas en mesure de communiquer avec mon collègue d'en face sans leurs services.

Je réponds à la question par l'affirmative. Je suis en effet surpris que le NPD ait accepté ce genre de marché sans contenu véritable. Dans le pire des cas, si nous avons un excédent important, et les projections des libéraux à ce sujet n'ont pas du tout été fiables, il sera vraisemblablement de beaucoup supérieur à ce qu'ils prétendent, comme par le passé, mais nous n'en savons rien. Au lieu d'appliquer l'excédent à réduire la dette et à gérer les réductions d'impôt de manière à bâtir l'économie, à créer davantage d'emplois pour les pauvres, etc., le gouvernement va chercher à acheter la paix en dépensant sans compter pour certains projets. Ce n'est pas du tout ce qu'il convient de faire.

Lorsque le Président demandera le vote sur le projet de loi, abstraction faite de l'opportunité de tenir des élections, je voterai résolument contre puisqu'il s'agit d'un échec.

M. Mario Silva (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, nous poursuivons aujourd'hui notre débat sur le budget présenté par mon collègue, le ministre des Finances. Au moment où les députés examinent le contenu du budget, il est tentant de ne se pencher que sur les chiffres. Cependant, il est important que tous se rappellent que les budgets sont bien loin de se limiter à des chiffres. Ils touchent des gens. Ils reflètent une vision pour notre pays et précisent ce que nous prévoyons pour l'avenir.

Dans ce budget, on retrouve un engagement clair et tangible dans tous ces domaines et plus. Si nous devons demander aux Canadiens de choisir la politique publique canadienne à laquelle ils sont le plus attachés, je crois que, pour la plupart, ils diraient que la santé est l'une de leurs grandes priorités. Les gouvernements libéraux qui se sont succédé ont montré qu'ils étaient très attachés à un système national de soins de santé qui se préoccupe plus du sort des patients que des aspects financiers.

Le gouvernement a présenté un budget qui reflète le fondement même de nos valeurs en tant que pays. Ce budget parle des besoins des Canadiens et tient compte de leurs points de vue bien ancrés au sujet de notre pays. Le gouvernement partage les priorités des Canadiens, comme des fondements sociaux sûrs, la promotion et la protection de l'environnement, les soins de santé, les collectivités durables et la responsabilité financière.

Initiatives ministérielles

À cette fin, en septembre 2004, le premier ministre a conclu des négociations avec les premiers ministres provinciaux sur un accord national sur la santé. Le gouvernement s'est engagé à verser 41,3 milliards de dollars sur dix ans pour améliorer le système de santé. Dans le budget de 2005, on retrouve un engagement qui fait suite à cet accord et qui prévoit de nouveaux investissements directs de 805 millions de dollars par le gouvernement fédéral dans le domaine de la santé. Ces fonds seront consacrés aux ressources humaines, à la vie saine et au traitement des maladies chroniques, à la sécurité des médicaments et j'en passe.

Une fois de plus, c'est un gouvernement libéral qui fait preuve d'un leadership continu dans le domaine de la santé. C'est un gouvernement qui préfère agir pour améliorer notre système de santé plutôt que de se contenter de belles paroles.

Je voudrais également préciser qu'en tant que gouvernement, nous entendons vraiment protéger notre environnement et honorer l'accord de Kyoto que notre pays a signé.

Nous avons vraiment pour obligation de veiller à transmettre à nos enfants et aux générations futures le type de pays qu'ils méritent. C'est notre pacte avec les jeunes et, en fait, avec les générations à venir. À cette fin, le budget libéral prévoit des investissements de cinq milliards de dollars sur cinq ans pour soutenir un environnement durable et cinq milliards de dollars de plus pour les villes et les collectivités, afin de soutenir des initiatives vertes.

Encore une fois, le gouvernement a honoré ses engagements par des gestes concrets. Mon collègue, le ministre de l'Environnement, a annoncé récemment le lancement du Projet vert. Cette initiative est un exemple clair des plans du gouvernement en ce qui a trait à la mise en oeuvre des dispositions de l'accord de Kyoto. Ce projet s'inscrit dans la foulée des mesures annoncées dans le budget de 2005, y compris le Fonds pour le climat et le Fonds du partenariat, et veillera à l'atteintes des objectifs en matière d'émissions.

Le *Projet vert: Aller de l'avant pour contrer les changements climatiques* constitue un plan juste et équilibré qui nous aidera à respecter notre engagement pris dans le cadre du Protocole de Kyoto. Il s'agit d'un excellent plan pour notre économie et notre environnement. Notre plan relatif aux changements climatiques est un élément clé de la vision environnementale globale du gouvernement qui vise à maintenir un environnement durable et une économie plus concurrentielle. Grâce à ce plan, tous les Canadiens jouiront d'un air plus pur, d'une eau plus propre et d'un environnement plus sain pour les générations à venir. Les investissements importants dans la recherche et le développement que ce plan prévoit permettront également au Canada de se hisser au sommet des classements mondiaux en ce qui a trait aux technologies environnementales.

Le Projet vert prévoit notamment des investissements de l'ordre de 10 milliards de dollars d'ici 2012, des réductions notables des gaz à effet de serre et des évaluations annuelles des programmes de lutte contre les changements climatiques afin de veiller à ce qu'ils donnent des résultats et à ce que les Canadiens en aient pour leur argent. Cela garantira l'équité et la reddition de comptes.

Le gouvernement est déterminé à obtenir la participation des provinces et territoires, de l'industrie, des groupes environnementaux et des autres intervenants en vue d'établir les rouages de la mise en oeuvre de ce projet et d'en assurer le succès.

Les Canadiens veulent une économie plus durable et plus efficace sur le plan énergétique, ce qui améliorera leur qualité de vie. Ils veulent également avoir l'assurance que nos programmes et initiatives donnent des résultats mesurables dont il faut rendre

compte. C'est ce que propose notre plan de lutte contre les changements climatiques.

Les changements climatiques sont une réalité. La quantité de gaz à effet de serre tels que le dioxyde de carbone dans l'atmosphère augmentent plus rapidement que jamais, ce qui a mené à des hausses de température record au cours du XX^e siècle.

Les années 90 ont été la décennie la plus chaude depuis qu'on tient des statistiques à ce sujet. Certaines personnes affirment que nous devrions renier nos engagements internationaux, mais le gouvernement et les citoyens du Canada savent que nous avons une responsabilité envers nos enfants et nos petits-enfants et que le moment est venu d'agir.

● (1545)

Les Canadiens croient également que nous ne devrions pas nous dérober aux engagements que nous avons pris à l'égard de la communauté internationale, en particulier à ceux que nous avons contribué à forger sur la scène mondiale. Le Protocole de Kyoto n'est pas simplement un moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Canada; c'est le seul accord international ayant force obligatoire en matière de changements climatiques. C'est avec fierté que le Canada a ratifié Kyoto et ce plan l'aidera à atteindre ses objectifs.

Les Canadiens ressentent déjà les effets des changements climatiques: sécheresses au coeur du continent et conditions météorologiques extrêmes sur les deux littoraux. Nous savons aussi que les changements climatiques ont des effets marqués dans le Nord canadien. Ces changements sont inévitables, mais nous pouvons échapper à leurs pires conséquences si nous stabilisons les émissions de gaz à effet de serre. C'est le but visé par le Protocole de Kyoto.

Depuis février 2005, Kyoto fait partie de la loi internationale. Le protocole a été ratifié par 140 pays, responsables de 62 p. 100 des émissions de gaz à effet de serre dans le monde.

La compétitivité du Canada et la qualité de vie des Canadiens au XXI^e siècle doivent s'ériger dans un environnement sain et durable. Ces mesures montrent que le gouvernement agit et qu'il est déterminé à protéger notre environnement, et, ce faisant, qu'il veille à ce que les générations à venir héritent d'un pays habitable, sain et magnifique.

Nous pouvons juger de la valeur d'une nation par le soin qu'elle prend de ses enfants. Nous avons la charge de ceux-ci, et nous devons veiller à leur procurer les compétences et les outils dont ils ont besoin pour devenir des citoyens sains et productifs. Cette entreprise commence en très bas âge.

Dans son budget 2005, le gouvernement s'est engagé à investir 5 millions de dollars sur cinq ans pour aider à l'apprentissage et à la garde des jeunes enfants. Concrètement, notre gouvernement a commencé à annoncer des ententes avec différents gouvernements provinciaux pour mettre en oeuvre cet engagement.

Au cours de la première semaine de mai, le premier ministre s'est rendu dans la belle ville de Hamilton, en Ontario, pour signer une entente de 1,8 milliard de dollars sur cinq ans visant à aider ma province d'origine à créer des milliers de nouvelles places en garderies. Cela signifie que, pour la présente année seulement, 271,9 millions de dollars iront aux garderies ontariennes. Ces sommes feront beaucoup pour soulager les parents qui ont de la difficulté à trouver des garderies sûres et abordables pour leurs enfants. Nous devons bien cela aux familles de notre pays et à nos enfants.

Initiatives ministérielles

Je maintiens depuis longtemps que tous les Canadiens ont droit à un logement, et à un logement abordable; c'est un besoin fondamental. Il est impérieux que nos politiques gouvernementales reconnaissent le besoin urgent de logements abordables dans l'ensemble du pays.

Je suis fier que le gouvernement libéral ait fait preuve de leadership à cet égard. À la fin du mois passé, par exemple, le gouvernement libéral a annoncé conjointement avec le gouvernement de l'Ontario qu'il affecterait 301 millions de dollars à la mise en oeuvre d'une stratégie de logement abordable. La province et les municipalités verseront un montant correspondant, ce qui fera passer les sommes engagées à 734 millions de dollars en Ontario.

En injectant ces fonds, le gouvernement fédéral effectuera le plus important investissement dans le logement abordable depuis des générations. Plus de 15 000 logements abordables seront aménagés juste en Ontario, ce qui signifie que 15 000 familles auront un logement abordable. Si cela n'est pas un rôle que le gouvernement doit assumer, je ne saurais imaginer ce qui en serait un.

De plus, au début de mai, j'ai eu la chance de me joindre à mes collègues, le ministre d'État à la Famille et aux Aidants naturels et le ministre du Travail et du Logement, pour annoncer des changements aux programmes de la Société canadienne d'hypothèques et de logement qui permettront aux aînés de demeurer plus facilement dans leurs maisons, près de leurs familles et dans leurs collectivités. Ces changements permettront aussi aux nouveaux propriétaires qui achètent une maison dotée d'un logement locatif d'avoir plus facilement accès à l'assurance prêt hypothécaire.

Ce sont là des avantages concrets dont les Canadiens pourront réellement bénéficier. Ces changements visent à reconnaître les problèmes auxquels les Canadiens font face quotidiennement et à utiliser les politiques publiques pour aider les Canadiens à améliorer leurs vies.

Les aînés peuvent avoir la certitude que le gouvernement libéral veille à leurs intérêts et respecte la promesse qu'il leur a faite. Dans le budget de 2005, nous verrons une augmentation, sur cinq ans, de 2,7 milliards de dollars dans les prestations du Supplément de revenu garanti. Dans la même veine, le revenu que les Canadiens pourront toucher sans avoir à payer de l'impôt passera à 10 000 \$. Cette mesure permettra de retirer 240 000 personnes âgées du rôle d'imposition. En tout, 860 000 Canadiens ne paieront pas d'impôt fédéral.

• (1550)

En mettant en oeuvre ces mesures, le gouvernement s'assure de faciliter la vie aux Canadiens qui touchent un revenu fixe. C'est une question de justice et d'équité. Il faut venir en aide aux défavorisés. Je pense que personne ne s'oppose à ce genre d'aide.

Le présent budget renferme de bonnes nouvelles pour tous les Canadiens et ma province en particulier, l'Ontario, dont je vais parler pendant quelques instants. L'Ontario touchera 1,9 milliard de dollars au cours des cinq années à venir par suite de la décision du gouvernement fédéral de transférer une partie des recettes de la taxe sur l'essence aux municipalités. Comme nous le savons tous, le week-end dernier, le premier ministre et son homologue de l'Ontario se sont entendus sur un engagement financier de 5,75 milliards de dollars du gouvernement fédéral. Ces fonds serviront, entre autres choses, à aider l'Ontario relativement aux coûts d'établissement des nouveaux arrivants, à un nouvel accord sur l'emploi et à une augmentation du financement accordé aux étudiants et aux institutions postsecondaires.

Le gouvernement se préoccupe des pressions qui s'exercent sur les gouvernements provinciaux, et je ne doute pas que la population de l'Ontario reconnaîtra que ce budget représente un élément important du soutien financier que le gouvernement libéral accorde à la province.

Je suis heureux également d'annoncer que le budget est une bonne nouvelle pour les habitants de Toronto. En plus des recettes de la taxe de vente dont il a déjà été question et qui permettront à Toronto de construire de meilleures routes, d'améliorer ses transports en commun et se doter de plus d'éléments d'infrastructure durable, le budget prévoit d'autres mesures venant en aide à Toronto ainsi qu'aux autres villes et villages du pays.

En fait, le maire de la grande ville de Toronto, David Miller, a qualifié le budget d'excellente nouvelle pour les habitants de Toronto. De plus, le maire Miller et son homologue de Vancouver ont récemment demandé aux députés d'en face de voter en faveur de ce budget.

En plus d'être des citoyens du Canada, nous sommes des citoyens du monde, et nous avons des obligations en cette qualité.

Le budget de 2005 le reconnaît en prévoyant des mesures, comme l'allègement de la dette des pays les plus pauvres. Le budget prévoit en outre une hausse de 3,4 milliards de dollars des fonds consacrés aux programmes d'aide étrangère du Canada. Le Canada jouit d'un grand respect dans le monde pour la compassion et le dévouement dont il fait preuve envers les pays qui sont aux prises avec les plus grands défis en matière de développement et de soins dispensés à leurs citoyens défavorisés.

Le gouvernement est résolu à faire figure de leader mondial pour ce qui est d'aider ceux qui en ont le plus besoin. Le budget de 2005 est à la mesure de l'héritage que nous ont légué les générations de Canadiens qui sont venues avant nous.

C'est pourquoi le premier ministre a annoncé que le Canada augmentera sensiblement sa contribution au Darfour afin d'appuyer les efforts internationaux visant à assurer la paix et la stabilité au Soudan. Le gouvernement engage 198 millions de dollars au titre de l'augmentation de l'aide humanitaire et d'un soutien accru à la mission de l'Union africaine au Soudan. Près de 170 millions de dollars sur les 198 serviront à apporter une aide militaire et technique à l'Union africaine. Sur les 90 millions de dollars annoncés à la Conférence des donateurs d'Oslo en avril 2005, 28 millions de dollars seront utilisés pour aider les personnes déplacées et les réfugiés au Darfour et au Tchad. Le gouvernement renforce par ailleurs le soutien diplomatique des activités de médiation chapeautées par l'Union africaine afin de favoriser une solution pacifiste au conflit au Darfour.

Le Canada continuera à apporter une contribution importante aux efforts de stabilisation au Darfour en accroissant son soutien hélicopté à la mission de l'Union africaine au Soudan et en mettant à la disposition de celle-ci des avions à voilure fixe, et de l'équipement et du matériel dont elle a grandement besoin.

Le Canada continuera aussi à appuyer le leadership de l'Union africaine pour trouver la meilleure façon de résoudre la crise.

Le budget prévoit aussi des fonds pour les arts. Comme le fait remarquer Karen Kain, du Conseil des arts du Canada:

Il s'agit d'une excellente nouvelle, non seulement pour le Conseil des Arts, mais aussi pour les milliers d'artistes et d'organismes artistiques qui reçoivent des fonds du Conseil.

Initiatives ministérielles

Comme je viens de le faire valoir, le budget est la preuve manifeste de l'engagement du gouvernement à l'égard de ce qui tient vraiment à coeur aux Canadiens: la famille, les aînés, les garderies, les soins de santé, et ainsi de suite.

Nous savons qu'il s'agit d'un budget progressiste qui répond aux besoins des Canadiens et qui mène le pays sur la voie que la population veut emprunter. Je ne vois pas pourquoi quelqu'un s'opposerait à ce budget. J'encourage tous mes collègues à faire comme moi et à appuyer ce beau programme favorisant le progrès au Canada.

Les budgets ne concernent pas que les individus. Il s'agit aussi de faire avancer le pays.

Bref, nos villes, nos provinces et le pays ont besoin que le budget soit approuvé. Il faut l'approuver dans l'intérêt de notre régime de soins de santé, de l'environnement, des arts, de notre engagement envers le monde, et de la population du Darfour.

• (1555)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je sais gré au député de ses observations, mais je dois contester certains propos qu'il vient de tenir. Il a dit qu'il ne pouvait pas imaginer que quelqu'un puisse s'opposer à certaines des mesures prévues dans ce budget.

C'est son propre ministre des Finances qui s'est opposé à bon nombre des dispositions du projet de loi C-48. Si le député y réfléchit, il se souviendra que le ministre des Finances a répondu aux questions du NPD, il y a un peu plus d'un mois, au sujet de certaines des mesures qui figurent dans le projet de loi C-48. Le ministre des Finances a dit qu'on ne pouvait pas, dans le budget, « choisir uniquement les éléments qui nous plaisent ». Il a dit: « On ne peut pas éliminer, une à une, les diverses mesures prévues dans le budget ». Il a dit que nous ne pouvions pas appliquer les mesures qui figurent dans le projet de loi C-48. Il a dit que nous ne pouvions pas supprimer la réduction de l'impôt sur le revenu des sociétés, car elle permettrait de créer des milliers d'emplois. Selon une étude, 340 000 emplois seraient créés.

Le député d'en face comprend-il qu'en acceptant les exigences du NPD, non seulement il fait preuve d'irresponsabilité à l'égard du cadre financier du gouvernement, mais il mine également le travail de son propre ministre des Finances?

M. Mario Silva: Monsieur le Président, le ministre des Finances a clairement dit à la Chambre ce qu'il pense de cet amendement. Il a dit qu'il l'appuyait entièrement.

Nous sommes tous conscients que le gouvernement est en situation minoritaire, mais il est très important que le budget soit approuvé. Le budget témoigne d'un engagement à l'égard de notre population, de nos municipalités, de notre programme environnemental, de notre système de santé, des arts et des autres pays.

C'est le choix que nous avons dû faire parce que le parti du député n'a pas appuyé le budget. Nous devons appliquer cet important programme dans l'intérêt de la population canadienne. C'est la façon dont nous remplissons cet engagement.

Je crois que, lorsque le député examinera le budget dans tous ses détails, il se rendra compte que la plupart des Canadiens appuient ce budget. Nous sommes très fiers d'avoir un budget et des amendements que la vaste majorité des Canadiens appuient largement. Je demande à mon collègue d'appuyer ce budget.

• (1600)

M. James Bezan (Selkirk—Interlake, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais demander quelques éclaircissements au député d'en face.

Nous discutons aujourd'hui du projet de loi C-48, qui n'est pas le budget libéral. Le budget libéral est le projet de loi C-43, c'est-à-dire le budget auquel le gouvernement semblait croire et qui contenait son plan pour le pays en vue de la prochaine année.

Essentiellement, les libéraux sont allés voir le NPD dans le but de s'accrocher au pouvoir. Ils semblent croire que le projet de loi C-48 est leur bouée de sauvetage, mais je crois que c'est plutôt la corde qui leur servira à se pendre.

Certains éléments de ce nouveau budget ne faisaient certainement pas partie du budget initial du ministre des Finances parce qu'ils n'étaient pas considérés comme importants au moment du dépôt du budget en février. Les libéraux nous présentent un nouveau budget préparé à la sauvette qui, de leur propre point de vue, ne permet pas d'atteindre les objectifs visés par le NPD.

Le député croit-il en toute honnêteté que les politiques annoncées dans le projet de loi C-48 pourront porter fruit? Je pense vraiment que les mesures prévues dans le projet de loi C-48 vont coûter cher à nos enfants et à nos petits-enfants et qu'elles ne constituent pas un plan digne de ce nom. Le projet de loi pave la voie à des programmes établis précipitamment qui ne seront pas bien administrés et qui donneront lieu à davantage de mauvaise gestion et de corruption de la part du gouvernement.

M. Mario Silva: Monsieur le Président, nous tenons beaucoup à cet amendement qui aura l'appui des libéraux et des néo-démocrates, parce qu'il tient compte de nos principes fondamentaux et des priorités des Canadiens qui se préoccupent des soins de santé, de l'environnement, des programmes des villes et des arts, en plus de respecter les engagements que nous avons pris auprès de la communauté internationale.

De plus, notre gouvernement a présenté huit budgets équilibrés de suite au cours des huit dernières années et nous continuerons de le faire.

Ces amendements ne modifieront en rien notre responsabilité financière. Notre gouvernement accorde une grande importance à la responsabilité financière. Nous avons agi de manière prudente en adoptant toutes les mesures que nous avons adoptées au cours des dernières années et nous continuerons de le faire.

M. Brian Jean (Fort McMurray—Athabasca, PCC): Monsieur le Président, je suis toujours un peu étonné quand j'entends le député et plusieurs de ses collègues répéter qu'ils connaissent les priorités des Canadiens. Cela m'étonne parce qu'ils représentent moins de la moitié de la population canadienne. Je crois que ce député vient de Toronto.

J'ai deux questions à lui poser. Qu'est-ce qui peut bien faire croire au député qu'il a été mandaté par les Canadiens et qu'il connaît leurs priorités? Son parti aurait-il pris connaissance des résultats de quelque sondage secret? Le gouvernement se serait-il permis de faire un sondage quand il a réduit de 22 milliards de dollars le budget des soins de santé, et quand il a dépensé 2 milliards de dollars pour un système d'enregistrement des armes à feu qui ne fonctionne pas? Tout d'abord, je me demande ce qui fait croire au député qu'il parle au nom de tous les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Deuxièmement, j'aimerais entendre les commentaires du député en ce qui a trait au plan que le gouvernement avait préparé et qu'il a modifié considérablement lorsqu'il s'est rendu compte qu'il pouvait acheter la collaboration des néo-démocrates. Je me demande ce que le député pense de dépenser de l'argent sans avoir de plan ou de programme et sans que rien ne lui garantisse que l'argent sera réellement utilisé pour les fins auxquelles il est destiné.

• (1605)

M. Mario Silva: Monsieur le Président, le gouvernement libéral estime que les priorités des Canadiens sont les soins de santé, l'environnement, les arts, le logement et les villes. Ce sont là des questions pour lesquelles nous, sous la direction du premier ministre, présentons des initiatives depuis un an.

J'hésite à me prononcer sur les priorités qu'il croit être les siennes, mais je pense que nous pouvons tous souscrire à ces priorités. Si mon collègue considère que ce ne sont pas là les priorités des Canadiens, il devrait le dire.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Monsieur le Président, il n'y a pas si longtemps, le ministre des Finances se levait en cette Chambre pour vanter son extraordinaire budget qui, selon lui, était parfait et qui était la huitième merveille du monde. Aujourd'hui, en vertu du projet de loi C-43, le ministre des Finances a reçu sur les doigts la tape qu'il méritait de la part de son premier ministre. Il n'y a pas si longtemps, ce dernier tentait d'acheter la conscience des Québécois avec l'argent sale; aujourd'hui, il tente d'acheter une élection avec l'argent des payeurs de taxes.

Le projet de loi C-43 est une coquille vide. J'entendais le député d'en face dire qu'il connaissait bien les priorités des Canadiens et des Canadiennes, des Québécois et des Québécoises. À mon avis, au Québec, comme dans le reste du Canada, les gens demandent quelque chose de plus précis qu'un ensemble de chiffres qui ne veulent absolument rien dire.

Le député parle beaucoup de l'éducation postsecondaire. Celle-ci est financée en ce moment par le gouvernement fédéral à hauteur de 11 p. 100 environ. Ce ne sont pas les quelques dollars qu'il rajoute qui règlent le problème. De plus, il parle beaucoup de la diminution des frais de scolarité. J'ai des nouvelles pour M. le député. Les frais de scolarité au Québec sont les plus bas au Canada. Est-ce que c'est cela, connaître les priorités?

[Traduction]

M. Mario Silva: Monsieur le Président, comme je l'ai déjà déclaré plusieurs fois à la Chambre, les priorités du gouvernement sont parfaitement claires. Ce budget donne suite aux priorités du gouvernement et à son engagement envers la population de notre magnifique pays. Les Canadiens que nous sommes doivent prendre soin les uns des autres. Le budget aborde toute une gamme de questions, des garderies aux personnes âgées en passant par nos priorités dans le domaine des soins de santé et dans les universités. Toutes ces questions sont des priorités du gouvernement. J'ai la ferme conviction que le présent budget donne suite à ces priorités et que nous devrions adopter ce budget.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, PCC): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-48. Je tiens d'abord à dire que le Parti conservateur croit fermement que le projet de loi C-48 est préjudiciable aux agriculteurs, aux personnes âgées, à ceux qui essaient de créer des emplois dans notre pays ainsi qu'aux familles canadiennes avec des enfants.

Nous croyons fermement que le projet de loi C-48 place le Canada sur une mauvaise voie financière. À notre avis, c'est aussi une tentative assez flagrante pour faire oublier les allégations de corruption qui pèsent sur le Parti libéral et le gouvernement. Nous estimons que c'est une raison assez importante pour s'opposer au projet de loi C-48. Je parlerai de cela plus longuement dans un instant.

Je veux revenir sur ce que j'ai déjà dit par rapport au fait que le projet de loi C-48 va complètement à l'encontre des propositions faites par le ministre des Finances du gouvernement actuel. En février dernier, j'étais ici lorsque le ministre des Finances a dit à quel point il était important de respecter les principes énoncés dans le projet de loi C-43. Selon un de ces principes, il fallait alléger le fardeau fiscal des grands employeurs au Canada.

Si l'on consulte les documents budgétaires, on peut encore y lire à quel point c'est important pour attirer des investissements dans notre pays et accumuler des capitaux que les entreprises pourront utiliser et investir dans la formation de leurs employés, dans l'achat de nouvel équipement et dans l'expansion de leurs activités. Voilà des mesures qui permettraient de créer des emplois.

Depuis, l'Institut C.D. Howe a publié une étude selon laquelle 340 000 emplois seraient créés si le gouvernement concrétisait les allègements fiscaux annoncés pour les grands employeurs. Je pense que c'est vrai. Je crois ce que le ministre des Finances disait à ce sujet. Je pense que ces questions sont très importantes.

Le Canada est en concurrence avec d'autres pays du monde entier. Lorsque nous prenons des mesures pour créer des emplois, les députés savent-ils ce qui se produit? En l'occurrence, il ne s'agit pas seulement de 340 000 emplois. Il s'agit là d'emplois pour de vraies personnes qui vivent dans ma collectivité et dans celles de tous les députés fédéraux, des gens qui aujourd'hui sont sans emploi et qui, plus que tout au monde, souhaitent avoir un emploi intéressant et la capacité de gagner un salaire convenable afin de pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. C'est un souhait tout à fait raisonnable.

Voilà ce que le ministre des Finances a fait valoir de manière très persuasive, assez persuasive pour que nous ne renversions pas le gouvernement sur le budget, même si nous n'appuyions pas celui-ci. Nous nous sommes essentiellement abstenus de voter sur cela.

Nous avons ensuite appris que le gouvernement avait ajouté des choses au budget, notamment des mesures concernant certaines dispositions de l'accord de Kyoto auxquelles nous nous opposions. Par la suite, j'ai fréquemment entendu le ministre des Finances défendre son budget contre le NPD. Il a dit qu'on ne pouvait pas choisir uniquement les éléments du budget qui nous plaisent. Il a déclaré, ici même, et je cite: « On ne peut pas dépouiller un budget de ses éléments l'un après l'autre ». C'est ce qu'il a dit. C'est dans le hansom. Il suffit de vérifier. Il a défendu ce point de vue.

Lorsqu'il est devenu évident que le gouvernement risquait de perdre un vote sur une motion de confiance concernant le budget, le premier ministre a conclu une entente secrète avec le NPD, alors même que le ministre des Finances se trouvait à Regina. De toute évidence, le ministre des Finances n'était pas dans le coup. Du jour au lendemain, une entente privait les grands employeurs d'allègements fiscaux prévus dans le budget, afin de permettre au gouvernement d'accroître considérablement les dépenses dans d'autres programmes.

Je rappelle que le budget déposé en février dernier comportait déjà les dépenses les plus élevées des 30 dernières années. Les dépenses, au Canada, ont augmenté d'environ 50 p. 100 depuis 1997-1998. Cinquante pour cent.

Initiatives ministérielles

●(1610)

Les coûts de la fonction publique ont grimpé de 77 p. 100. Comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement a ajouté des dépenses dans le budget de février, et le projet de loi C-48 en rajoute encore. C'est inquiétant, car le gouvernement utilise toutes ces dépenses pour brouiller les pistes dans le scandale de la corruption. Conscient de la grave menace que ce scandale fait peser sur lui, le gouvernement essaie d'en détourner l'attention du public.

Ce qui m'inquiète, c'est que ces dépenses précipitées et inconsidérées risquent d'engendrer exactement la même situation que dans le cas du registre des armes à feu. Lorsqu'il a été confronté au problème de la violence perpétrée au moyen d'armes à feu, le gouvernement a dépensé largement dans la création d'un registre des armes à feu, espérant ainsi résoudre le problème. Au début, le registre devait coûter deux millions de dollars, comme le faisait remarquer mon collègue d'Edmonton. Finalement, ce fut deux milliards. Nous avons vu la même chose...

Une voix: Le registre n'a pas coûté deux milliards.

M. Monte Solberg: Le député, en face, semble un peu amer et mécontent. Je signale aux députés que le réseau RDI, chaîne d'information de Radio-Canada, a parlé d'un coût approximatif de deux milliards. Si le député veut contester ces chiffres, qu'il le fasse auprès de la RDI.

Je vais également parler d'une autre situation où le gouvernement a constaté un problème et essayé de le régler à coup de dollars. Je me rappelle fort bien des images choquantes à la télévision de jeunes enfants qui étaient intoxiqués à l'essence à Davis Inlet. C'était terrible. À l'époque, le premier ministre Jean Chrétien a été scandalisé de la situation. Nous l'étions tous. Cependant, le gouvernement n'avait pas de plan. Il a simplement consacré beaucoup d'argent à ce problème. Il a dit que c'était terrible, qu'il fallait régler la question, et il s'est contenté de débloquer d'énormes crédits.

Que s'est-il produit? Le gouvernement a déménagé environ 900 personnes de Davis Inlet à une autre collectivité située quelques milles plus loin et il leur a offert de nouvelles maisons. L'opération a coûté 400 000 \$ par personne. Que s'est-il passé? Tous les problèmes ont suivi ces gens, ce qui n'est pas surprenant. Là encore, c'est ce qui se produit lorsqu'on réagit sans avoir un plan et qu'on se contente de dépenser sans compter. On ne fait que créer plus de problèmes au lieu d'obtenir des résultats.

Dans ce cas-ci, le gouvernement essaie de camoufler un scandale, celui des commandites, dans le cadre duquel on a essayé d'acheter des votes et il dépense 4,6 milliards de dollars pour s'assurer des votes des députés néo-démocrates dans cette enceinte dans l'espoir qu'il pourra survivre à une motion de confiance.

Je crains que le même problème ne soit reproduit. On a de bonnes raisons de le craindre. Lorsqu'on examine le projet de loi lui-même, le projet de loi C-48, que dit-il? Il ne précise pas que l'argent sera affecté à des programmes précis, des programmes qui sont déjà établis et que nous pouvons examiner. Il dit plutôt que l'argent sera dépensé par le biais de décrets. Il incombera au Cabinet de décider comment dépenser cet argent. Cela m'inquiète. Je suppose qu'en tant que porte-parole de l'opposition en matière de finances, c'est mon rôle.

Cependant, les Canadiens devraient aussi s'inquiéter de cette situation, car cela ressemble à une autre tentative flagrante d'abord pour survivre à un scandale relié à l'achat de votes au Québec et ensuite pour acheter les voix des néo-démocrates. Il semble maintenant que le gouvernement veuille utiliser cela pour acheter

les votes des Canadiens, afin d'obtenir leur appui lors d'éventuelles élections.

J'exhorte les Canadiens à dire non. C'est notre argent. Nous savons qu'il y a d'autres façons de le dépenser. Si nous n'avons pas de bons plans pour le dépenser, nous ne devrions pas le dépenser du tout. Laissons-le dans les poches des personnes au foyer, des agriculteurs, des pêcheurs et des gens d'affaires qui créent des emplois au Canada. Ils pourraient utiliser cet argent, très souvent de façon beaucoup plus efficace qu'un bureaucrate ou un politicien. C'est certes ce que j'ai constaté.

Quand je pense à ce que nous pourrions faire si nous laissons un peu de cet argent dans les poches des contribuables, je pense à une famille que je connais, des amis de ma femme et moi qui ont quatre enfants et un revenu modeste. Bien sûr, ils veulent que leurs enfants aillent à l'université. Ne serait-il pas merveilleux qu'ils puissent garder, disons, 1 000 \$ de plus par année grâce à une réduction de leurs impôts? Ainsi, ils pourraient économiser cet argent pour financer l'éducation postsecondaire de leurs enfants.

●(1615)

Peut-être ont-ils d'autres priorités. Peut-être que leurs enfants ont besoin d'aller chez le dentiste. Peut-être que leurs enfants ont des problèmes médicaux. Ils pourraient se servir de cet argent pour ces choses-là. Mon argument, c'est que les parents savent mieux que quiconque ce qui est important pour eux et comment dépenser cet argent. Croyez-le ou non, ils savent ce qui est bon pour la famille, plus que tout bureaucrate ou politicien.

S'ils n'ont aucun plan et baignent dans l'argent, les libéraux ne feraient-ils pas preuve de décence élémentaire en laissant cet argent dans les poches des gens qui l'ont gagné? Ce serait la moindre des choses.

Le gouvernement n'a pas réduit les dépenses. Au contraire, elles ont grimpé en flèche au cours des quelques dernières années. Depuis 1997 et 1998, les dépenses ont augmenté de 50 p. 100, sans compter le budget de février, et sans compter les 4,6 milliards de dollars qui figurent au projet de loi C-48.

J'estime que le gouvernement a beaucoup trop dépensé au cours des dernières années et que l'heure est venue pour les Canadiens de profiter d'un répit considérable. De nombreux députés d'en face diront que le budget réduira les impôts pour le Canadien moyen. La réduction d'impôt pour le prochain exercice financier est de 16 \$. C'est incroyable.

Pourtant, les libéraux ne manquaient pas d'argent pour leurs amis dans le cadre du scandale des commandites. Il y avait des enveloppes et des mallettes remplies d'argent pour les amis des libéraux, pour les directeurs d'agences de publicité libéraux et, en bout de ligne, pour le Parti libéral. Et qu'est-ce que les libéraux offrent aux travailleurs canadiens? Ils leur offrent une réduction d'impôt de 16 \$. C'est honteux. C'est ridicule. Cela en dit long sur les véritables priorités du gouvernement.

Je veux parler de certains mythes que le gouvernement d'en face s'emploie à perpétuer. J'ai entendu des députés dire que si le budget n'est pas approuvé, l'Accord atlantique n'entrera pas en vigueur. Le Canada atlantique, notamment la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador, n'obtiendront pas l'argent qui leur est dû par suite de la signature de l'accord sur les ressources extracôtières. Je tiens à dire à la Chambre qu'un gouvernement conservateur leur remettrait cet argent le plus rapidement possible.

Initiatives ministérielles

Le député de St. John's-Est et celui de St. John's-Sud—Mount Pearl ont travaillé sans relâche pour forcer le gouvernement à faire en sorte que cette partie du budget, l'accord sur les ressources extracôticières, fasse l'objet d'un projet de loi distinct, de façon à ce qu'il soit adopté rapidement à la Chambre et qu'il entre immédiatement en vigueur en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador. Or, le gouvernement s'y est toujours opposé. Le gouvernement se préoccupe-t-il vraiment de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador? Si c'était le cas, il séparerait cette partie du projet de loi dès maintenant et il verserait l'argent à ces provinces.

Cette question me gêne à titre d'Albertain et de résidant d'une province qui, à une époque, recevait des paiements de péréquation tout en touchant des recettes pétrolières et gazières. Nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons dû lutter ferme pour faire accepter ce point de vue au gouvernement. Voilà maintenant que celui-ci fait de la politiciaille avec cette question. Le gouvernement tient les députés de Terre-Neuve en otage relativement à ce dossier, alors qu'il sait pertinemment qu'il pourrait le régler maintenant s'il le voulait et verser l'argent à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador, mais il ne le fera pas.

Dans le dossier de la taxe sur l'essence, certains de mes collègues libéraux d'en face et les maires de certaines grandes villes, qui pourraient tout aussi bien faire parti du caucus libéral, utilisent les mêmes tactiques. Nous avons dit très clairement, à plusieurs reprises, que nous verserions les recettes tirées de la taxe sur l'essence aux municipalités par l'entremise des provinces afin de leur permettre de financer leurs infrastructures.

Nous l'avons affirmé bien avant que le gouvernement n'ait eu cette idée. En fait, nous avons présenté une motion à la Chambre il y a un certain temps pour demander au gouvernement de faire exactement cela. Le gouvernement a voté contre l'idée. Imaginez un peu redonner aux municipalités la taxe d'accise sur l'essence; quelle idée ridicule. C'est ce qu'ont dit les députés du parti ministériel.

• (1620)

Quelques mois plus tard, le ministre des Finances de l'époque et actuel premier ministre s'est présenté à la FCM, en Colombie-Britannique, et a déclaré que c'est ce qui devrait être fait. Les libéraux tentent maintenant de tromper les Canadiens en disant que nous ne respecterions pas cet engagement; en réalité, nous ferions des pieds et des mains pour donner cet argent aux municipalités afin qu'elles puissent financer leurs infrastructures. Nous savons à quel point c'est important. Malheureusement, le gouvernement tente de tromper le public à propos de nos plans. Nous verserions cet argent aux municipalités, c'est clair et net.

J'aimerais dire quelques mots à propos des tactiques employées par le gouvernement en ce qui a trait au cadre financier. Il n'y a pas si longtemps, le ministre des Finances affirmait à quel point il était important de maintenir une réserve pour éventualités et de faire preuve de prudence économique à hauteur de 4 milliards de dollars par année. Il voulait augmenter ce coussin d'un milliard de dollars par année au cours des prochaines années parce qu'il était préoccupé par le climat d'incertitude qui règne dans le monde. Il était préoccupé par les retombées d'attaques terroristes et d'autres événements semblables sur notre économie. Nous pourrions perdre le contrôle et nous retrouver de nouveau plongés dans un déficit.

Il s'inquiétait du coût élevé du pétrole et des conséquences que cela aurait sur l'économie mondiale ou sur la bulle du logement aux États-Unis. Le ministre des Finances a fait état de toutes sortes d'incertitudes et a dit qu'il est essentiel que le gouvernement dispose d'une réserve pour éventualités et d'une marge de sécurité

considérables. À peine ces mots avaient-ils été prononcés dans cette enceinte que le premier ministre minait déjà les efforts de son ministre des Finances en déclarant qu'il n'était vraiment pas nécessaire d'avoir un excédent de 4 milliards de dollars et que 2 milliards de dollars suffisaient. Le premier ministre voulait à tel point conclure une entente avec le Nouveau Parti démocratique qu'il était disposé à sacrifier le bien-être financier de 31 millions de Canadiens. C'est impardonnable et c'est tout simplement une erreur.

De plus, cela s'ajoute au fait d'avoir sacrifié le bien-être de tous ceux qui auraient un emploi si le gouvernement avait vraiment voulu respecter son engagement d'accorder des allègements fiscaux aux grands employeurs. Mais, il a exclu cela aussi.

Je soutiens qu'il est très cynique de la part du gouvernement de procéder ainsi, au moment où le scandale des commandites l'éclabousse. Il tenait si désespérément à obtenir quelques votes de plus des néo-démocrates qu'il a complètement cédé et a oublié tous ses principes simplement pour s'accrocher au pouvoir. C'est inacceptable.

Je soutiens que, aujourd'hui au Canada, c'est le Parti conservateur qui défend l'intérêt des familles, des aînés, des petites entreprises et des entreprises de toutes les tailles qui créent des emplois. Nous, conservateurs, nous opposons au projet de loi C-48 parce que nous croyons qu'il met en péril la capacité des Canadiens d'avoir un avenir prometteur.

En conclusion, l'élément le plus dangereux du projet de loi C-48 est la tentative du gouvernement de camoufler son lien avec le scandale des commandites en achetant des votes de telle façon que je crains que les fédéralistes du Québec ne tombent dans les bras des séparatistes. Au lieu de s'attaquer directement au problème de la corruption, les libéraux continuent à permettre que, au Québec, le fédéralisme soit entaché. En refusant d'aborder le problème de front, les libéraux donnent un regain de vie au mouvement séparatiste au Québec.

Si on laisse les choses continuer sans s'occuper du séparatisme et de la corruption, ce sont les membres du Parti libéral du Canada qu'il faudra blâmer si cela entraîne l'éclatement du Canada.

• (1625)

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je trouve cela étrangement ironique. Si le Parti conservateur nous contraint à déclencher les élections, il renforcera le pouvoir politique des séparatistes au Québec et le député le sait très bien. Les séparatistes ont l'oreille des conservateurs parce qu'ils aimeraient bien avoir des élections.

Je suis renversé par ce que le député de Medicine Hat et mes vis-à-vis disent de l'entente que nous avons conclue avec le NPD. Le Parti conservateur a renié son appui au budget. Étant donné que les Canadiens veulent voir le Parlement fonctionner, le gouvernement doit se chercher des alliés et il a trouvé le NPD.

Des chiffres ont été avancés sur le coût de cette entente. La réalité c'est que le coût net est de 9 milliards de dollars et que l'argent proviendra des excédents budgétaires des prochaines années. L'entente sera réalisée.

Initiatives ministérielles

Le député de Medicine Hat et ses collègues essaient de donner du gouvernement l'image d'un gouvernement financièrement irresponsable. Je crois qu'il oublie que le gouvernement est le premier de classe des pays de l'OCDE pour le rendement de l'économie. Nous avons connu une croissance économique soutenue de 3 p. 100 par année. Nous avons ramené la dette à 40 p. 100 du PIB, de 67 ou 68 p. 100 qu'elle était. Nous avons un taux de chômage inférieur à 7 p. 100, ce qui établit de nouveaux records. Nous avons des taux d'intérêt et d'inflation très bas. Les Canadiens peuvent maintenant s'acheter une maison, ce qui n'était pas le cas auparavant. Si le gouvernement est en mesure de conclure une entente avec le NPD, c'est parce que nous avons un bon rendement économique, avec huit excédents budgétaires consécutifs. Aucun pays de l'OCDE ou du G-8 ne nous égale.

Je voudrais aussi revenir à la question du registre des armes à feu. J'ai déjà entendu mentionner le chiffre de 2 milliards de dollars et c'est une pure invention, tout comme le gâchis de 1 milliard de dollars à DRHC qui avait été allégué par le Parti réformiste et l'Alliance. De ce milliard de dollars, probablement 35 000 \$ ne peuvent pas être retracés.

Quelque 55 millions de dollars par année sont consacrés au registre des armes à feu; s'il permet de sauver des vies, le député ne croit-il pas que ces dépenses sont justifiées?

• (1630)

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, pour sauver des vies, il faudrait que ces 2 milliards de dollars soient affectés aux services policiers de première ligne. C'est ce que réclament tous les chefs de police. L'utilisation illégale des armes de poing à Toronto, par exemple, a augmenté de façon vertigineuse. Le chef Julian Fantino, qui a appuyé l'établissement du registre des armes à feu, déclare maintenant qu'il faudrait l'abolir et investir l'argent dans les services policiers de première ligne. Je suis d'accord avec lui. J'aimerais que le député d'en face, qui vient de Toronto, soit d'accord avec son chef de police.

Cependant, je souhaite réagir à certaines choses que le député a affirmées. Il a dit que le gouvernement faisait du bon travail et que les excédents étaient merveilleux. Le gouvernement et la bureaucratie se portent bien, parce que tous ces revenus ont servi à accroître la taille du gouvernement. Quels avantages nets les Canadiens retirent-ils de cela? A-t-on augmenté de 50 p. 100 les services maintenant offerts aux Canadiens? Avez-vous essayé dernièrement de faire affaire avec le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration? Il faut des années pour arriver à quelque chose.

Pour ce qui est du bilan du gouvernement, en janvier, Don Drummond, ancien sous-ministre du ministère des Finances, a déposé un rapport. Il a signalé que le revenu net des Canadiens avait augmenté de seulement 3,6 p. 100 depuis 1989, c'est-à-dire de 84 \$ par année. Selon un rapport de Statistique Canada publié la semaine dernière, le revenu net a diminué l'an passé.

Il est temps d'adopter une autre approche. Il est temps de réduire les impôts des Canadiens, de stimuler l'activité économique et de laisser cet argent aux familles. Les gens savent ce dont leur famille a besoin. Ils savent comment faire profiter leur famille de cet argent. Ce n'est pas mon collègue d'en face ni un groupe de bureaucrates qui le savent.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt le porte-parole conservateur essayer de justifier l'un des mariages forcés les plus cyniques et les plus sinistres de l'histoire. Il est incroyable de voir le chef d'un parti

pourtant opposé au mariage homosexuel être si prompt à partager le lit du chef séparatiste tout en diabolisant les séparatistes.

Le député pourrait-il expliquer aux Canadiens un comportement qui leur semble tout à fait déroutant? D'une part, on entend un communicateur, dont les capacités ne font aucun doute à mes yeux, condamner rageusement le gouvernement pour sa folie dépensière et, ce faisant, porter des coups contre le NPD. Mais d'autre part, son chef et les autres conservateurs dont les intérêts partisans sont plutôt servis par le discours inverse se promènent dans le pays en disant que la population peut compter sur eux pour respecter toutes les promesses de dépenses faites par le premier ministre.

Comment une personne intelligente, qui comprend les questions financières, peut-elle justifier pareille contradiction fondamentale, à savoir que les conservateurs peuvent juger ces promesses irresponsables et redouter qu'elles entraînent un manque à gagner tout en s'en servant pour demander du même souffle aux Canadiens de voter pour eux dans des élections dont ils ne veulent pas? Le temps venu, ils pourraient tirer parti du scandale, mais ils préfèrent dire aux gens de voter pour eux en les assurant qu'ils vont respecter toutes ces promesses de dépenses imprudentes, irresponsables et excessives.

Comment le député explique-t-il ce genre de contradiction?

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, je ne suis pas furieux pour l'instant. Je veux que mon amie d'en face sache que nous nous opposons au budget parce que nous le croyons dangereux pour les familles, les agriculteurs et les petits entrepreneurs.

En réponse à la question de la députée quant à savoir si nous sommes heureux de l'appui du Bloc québécois, je tiens à lui dire que c'est son chef qui a déclaré, lors de la dernière campagne électorale, qu'il appuierait une déclaration unilatérale d'indépendance. On dirait que le NPD est le meilleur supporter du séparatisme.

En réponse à sa question concernant l'appui aux ententes que le gouvernement a conclues, nous avons dit que nous nous opposons au budget néo-démocrate-libéral, le projet de loi C-48. Nous voterons contre des dépenses de 4,6 milliards de dollars. D'ailleurs, même le ministre des Finances semble être contre.

Abstraction faite de cela, nous appuyons certaines ententes qui ont été conclues aux termes du projet de loi C-43.

Comme la députée le sait, nous avons dit lors de la présentation du projet de loi C-43 que nous étions en faveur de certains de ses aspects. Nous faisons donc preuve de cohérence. Nous croyons que certaines dispositions prévues sont nécessaires. Ce qui m'attriste, c'est que le gouvernement a retiré certaines de ces dispositions qui étaient en fait les meilleures du budget, notamment la réduction des impôts des grands employeurs qui aurait donné lieu à la création de 340 000 emplois.

Je suis déçu de voir que mon amie, qui est censée être une amie des travailleurs, n'appuie pas cet aspect du projet de loi C-43.

• (1635)

M. Jeff Watson (Essex, PCC): Monsieur le Président, le budget du NPD, le projet de loi C-48, prévoit des dépenses de 4,6 milliards de dollars qui ne figureraient pas dans le budget libéral, le projet de loi C-43.

Initiatives ministérielles

Le député de Davenport a dit plus tôt que ces fonds étaient destinés aux priorités libérales. Si ce sont des priorités, pourquoi ne pas les avoir incluses dans le budget libéral? Le ministre des Finances a-t-il mal établi ses priorités la première fois et eu besoin qu'on lui écrive un mot pour lui rappeler quelles étaient les priorités libérales?

Nous savons que les priorités du NPD sont synonymes de ruine économique et de retour aux déficits. Le député de Medicine Hat peut-il nous dire quelles sont les véritables priorités libérales?

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, je pense que les Ontariens font encore des cauchemars mettant en scène leur ancien gouvernement néo-démocrate provincial. Cependant, l'argument du député est excellent.

Lorsqu'il a présenté le projet de loi C-43, le ministre des Finances a bien dit que c'était là ses priorités, les mesures qu'il fallait pour le bien du pays. Par la suite, quand le NPD lui posé des questions au sujet de certaines initiatives qu'il entendait mettre en oeuvre, il a répondu que le gouvernement ne pourrait les mettre en oeuvre, car elles étaient mauvaises pour le Canada, et qu'on ne pouvait choisir uniquement les éléments qui nous plaisaient dans le budget ni éliminer, une à une, les diverses mesures qui s'y trouvent.

Ces priorités n'étaient évidemment pas les priorités des libéraux, mais elles sont pourtant devenues des priorités de complaisance n'ayant pour but que de gagner les 19 votes du NPD et d'éviter la défaite. Cela devrait rendre les Canadiens très cyniques à l'égard des procédés libéraux.

L'hon. Roy Cullen (secrétaire parlementaire de la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, Lib.): Monsieur le Président, je me félicite de cette occasion de participer au débat sur le projet de loi C-48.

[Français]

En décembre 2003, le premier ministre a annoncé la création du nouveau ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada. Ce ministère regroupe sous l'autorité d'un ministre les principales activités de l'ancien ministère du Solliciteur général, du Bureau de la protection des infrastructures essentielles et de la protection civile, du Centre national de la prévention de crimes et de la nouvelle Agence des services frontaliers du Canada.

Le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada est le système nerveux central d'un portefeuille de sécurité composé du Service canadien du renseignement de sécurité, de la Gendarmerie royale du Canada, du Centre des armes à feu Canada, du Service correctionnel Canada, de la Commission nationale des libérations conditionnelles et de l'Agence des services frontaliers du Canada.

[Traduction]

Compte tenu de la complexité de l'époque où nous vivons, le Canada a besoin de la politique globale et intégrée qu'attend le public en matière de sécurité. Grâce au portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile, le gouvernement du Canada a prouvé qu'il croit en la protection de la sûreté et de la sécurité de ses citoyens.

Depuis les événements du 11 septembre, le gouvernement a investi plus de 9,5 milliards dans diverses initiatives visant à renforcer la sécurité nationale, améliorer notre protection civile et notre capacité d'intervention et contribuer aux efforts de sécurité internationale.

Cependant, nous devons continuer à investir pour renforcer notre frontière et la rendre plus efficace, afin de protéger notre sécurité et nos intérêts économiques; pour assurer la sécurité de nos

communautés en appuyant la prévention du crime, le contrôle des armes à feu, le système correctionnel et le régime de libération conditionnelle et, enfin, pour maintenir nos mesures anti-terroristes, nos services de police et notre protection civile afin d'être prêts à faire face à tous les types de situations d'urgence.

C'est exactement ce que le gouvernement a fait dans son budget de 2005. En attribuant le financement nécessaire pour entretenir la dynamique de ces importants travaux, il a réaffirmé son engagement envers la sécurité publique au Canada et envers nos responsabilités sur le plan mondial.

• (1640)

[Français]

Plus précisément, le budget de 2005 a prévu l'injection de plus de 1 milliard de dollars à l'appui des éléments clés de la politique de sécurité nationale. L'honorable ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile a présenté cette politique à la Chambre il y a un peu plus d'un an. La semaine dernière, elle a déposé un rapport sur les progrès réalisés à l'égard de cette importante politique.

[Traduction]

Dans le cadre de la politique de sécurité nationale, nous investissons dans la gestion des urgences, notamment 56 millions de dollars sur cinq ans pour les initiatives de gestion d'urgence et 34 millions sur cinq ans pour faire face à une éventuelle pandémie de grippe.

Nous renforçons également la sécurité des transports en affectant 225 millions de dollars sur cinq ans, pour améliorer la sécurité du système de transport maritime du Canada, et 88 millions de dollars sur cinq ans, pour permettre au Canada de collaborer avec les États-Unis en vue de mieux cibler les cargaisons à risque élevé et d'échanger des renseignements à leur égard.

De plus, nous créons une frontière plus sûre grâce à des fonds supplémentaires de 433 millions de dollars destinés à renforcer la capacité du gouvernement de gérer la circulation des personnes et des marchandises à la frontière.

Nous investissons également 117 millions de dollars sur cinq ans dans l'Initiative intégrée de contrôle des produits de la criminalité, qui vise à saisir les biens et les bénéfices des organisations criminelles dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée.

Enfin, nous essayons de contrer les crimes avant qu'ils ne se produisent en investissant 30 millions de plus par an pendant les trois prochaines années pour appuyer des initiatives communautaires de prévention, dans le cadre de la stratégie nationale de prévention du crime.

J'ai pu constater les avantages de ce programme de prévention dans ma circonscription d'Etobicoke-Nord, où nous avons des records d'infractions liées aux armes à feu et à la drogue. Les programmes de ce genre sont efficaces.

Tout cet ensemble de questions et d'éléments contenus dans le budget se traduit par d'importantes initiatives. Voilà pourquoi nous devons appuyer le budget dont la Chambre est saisie.

Il n'y a pas de doute que nous faisons des progrès. Cette semaine, l'ancien secrétaire américain à la Sécurité intérieure, Tom Ridge, a fait l'éloge des efforts déployés par le Canada pour protéger la frontière et la défendre contre le terrorisme. Il a déclaré mercredi dernier à Toronto:

Je rejette la thèse selon laquelle le Canada est laxiste ou n'a pas fait ce qu'il avait à faire [...] c'est-à-dire faire avancer ses intérêts et faire sa part dans la lutte contre le terrorisme.

Initiatives ministérielles

Il a ajouté:

La collaboration entre les organismes de sécurité et de renseignement est excellente.

Le fait que nous avons fait notre part ressort également de plusieurs autres initiatives prises au sein du portefeuille de la sécurité publique et de la protection civile.

Le Centre des opérations du gouvernement et le Centre canadien de réponse aux incidents cybernétiques ont été établis et sont opérationnels 24 heures sur 24, sept jours par semaine.

Le gouvernement du Canada met en oeuvre le système de réaction aux urgences nationales qui permet de réagir à toutes sortes d'urgences dans le cadre d'une approche tous risques.

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont établi un forum permanent de haut niveau sur les situations d'urgence, qui a tenu sa première réunion depuis plus de 10 ans en janvier 2005.

Enfin, 18 ministères fédéraux ont participé à *Triple Play*, exercice tripartite de lutte contre le terrorisme Canada-États-Unis-Royaume-Uni, du 4 au 8 avril 2005.

Cela dit, nous avons un programme complet devant nous. Nous continuerons à renforcer la collaboration avec les provinces, les territoires et les intervenants de première ligne et à chercher de nouvelles façons de tirer parti de nos capacités. Nous tâcherons aussi d'établir une approche intégrée de gestion des urgences et de la sécurité nationale à l'échelle du gouvernement afin d'être en mesure de nous adapter aux changements.

Je termine en disant que nous pouvons être fiers de ce que nous avons accompli en relativement peu de temps. Les organismes du portefeuille de la Sécurité publique et de la Protection civile contribuent à protéger la sécurité des Canadiens — un service public essentiel — d'une manière de plus en plus efficace et efficiente. Cet effort peut maintenant s'appuyer sur des assises solides, des assises que viennent améliorer les sommes allouées dans le budget de 2005.

[Français]

Le gouvernement du Canada doit jouer un rôle fondamental pour ce qui est de protéger la santé et la sécurité de la population canadienne, tout en veillant à ce que celle-ci continue de jouir d'une société ouverte. C'est pourquoi il veillera à ce que les systèmes de sécurité publique du Canada demeurent efficaces, équitables, progressifs et bien adaptés aux valeurs canadiennes en favorisant constamment la coopération et l'engagement, tant au niveau local que sur le plan international.

• (1645)

[Traduction]

Les investissements au titre du budget de 2005 ne se veulent pas seulement une réponse aux menaces frappant notre pays; ce sont des investissements dont le Canada a besoin, des investissements que souhaitent les Canadiens et auxquels ils s'attendent pour assurer leur sécurité collective.

Nos citoyens sont en droit d'avoir de telles attentes. C'est un droit que le gouvernement doit respecter. Les députés doivent faire fonctionner le Parlement, faire avancer le projet de loi et adopter le budget. Les Canadiens pourront ainsi bénéficier des mesures relatives à la sécurité publique et à la sécurité nationale et des nombreuses autres mesures, fort excellentes, contenues dans le budget de 2005.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, je suis ravie de pouvoir poser une question au secrétaire

parlementaire. À mon avis, ce projet de loi soulève de sérieuses questions au sujet de l'écart entre les engagements qui ont été pris à la veille des élections et la réalisation de ces engagements.

Je parle expressément de ma propre circonscription et du rassemblement virtuel que le Parti libéral a organisé à la veille des dernières élections. Il a alors annoncé en grande pompe un engagement de 115 millions de dollars pour aider les autorités portuaires à accroître la sécurité dans les ports et les installations connexes.

La sécurité de nos ports est une question très sérieuse. Halifax est le troisième port en importance au Canada. En toute bonne foi, l'autorité portuaire a présenté une proposition de dépenses de 1,2 million de dollars, je crois, sur ce montant de 115 millions de dollars. Elle en a obtenu une infime partie, soit environ le cinquième du montant nécessaire, ou 220 000 \$.

Non seulement l'autorité portuaire, mais aussi les deux exploitants du terminal, Halterm et Ceres, et Scotia Terminals, ainsi que d'autres intervenants, étaient bouleversés et se sont demandé: « Qu'est-il advenu de l'engagement dont nous avons besoin pour agir de toute urgence afin d'accroître la sécurité dans nos ports? Plus précisément, qu'est-il advenu du reste des 115 millions de dollars? »

Le secrétaire parlementaire peut-il dire si cet engagement sera annoncé une nouvelle fois à la veille d'autres élections, ou pouvons-nous espérer qu'il se réalisera enfin, pour qu'on s'attaque aux vraies menaces qui planent sur la sécurité de nos ports?

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, je ne suis pas au courant des détails de la demande du port de Halifax, mais je vais certainement me renseigner.

C'est pour cela qu'il est si important que le budget soit adopté et que le Parlement puisse continuer de travailler: il faut continuer de progresser dans ce dossier. Je dirai, d'entrée de jeu, que d'autres ports, en Colombie-Britannique notamment, et pas seulement celui de Halifax, ont demandé du financement pour renforcer la sécurité portuaire. Cela suscite beaucoup d'intérêt, mais nous ne pouvons répondre à toutes les demandes.

Par exemple, le port de Prince Rupert veut agrandir sa capacité. Compte tenu du volume des échanges avec les pays de l'Extrême-Orient, comme la Chine notamment, et de la congestion que cela cause au port de Vancouver, c'est une décision sensée pour nous d'investir dans le port de Prince Rupert afin de l'aider à accroître sa capacité, et d'investir aussi ailleurs, comme dans le port de Vancouver et celui de Halifax, pour leur permettre de s'acquitter de leurs responsabilités.

Enfin, j'ajouterai que l'une des dépenses consacrées aux initiatives liées aux conteneurs et au transport de marchandises vise à interdire les navires qui sont chargés dans des ports à l'extérieur de l'Amérique du Nord.

Nous collaborons avec les États-Unis à cet égard parce que nous voulons éviter qu'un navire ayant à son bord des matériaux dangereux susceptibles de causer des dommages n'entre dans le port de Halifax ou de Vancouver. Nous travaillons avec les États-Unis et d'autres pays pour pouvoir inspecter les navires de manière stratégique pendant qu'ils sont chargés, avant qu'ils n'entrent en eaux nord-américaines.

Initiatives ministérielles

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre sur le thème de la première question, à savoir que le gouvernement répète à satiété que, si le budget n'est pas adopté, tous ces engagements de dépense sont menacés, ce qu'a d'ailleurs réfuté le maire d'Edmonton tout juste après la signature ce week-end.

Je voudrais poser une question au secrétaire parlementaire sur un aspect précis. En novembre 2003, le ministre des Ressources humaines de l'époque a déclaré que le gouvernement affecterait au moins 6 millions de dollars au matériel de bibliothèque destiné aux aveugles du pays. Le gouvernement s'y est engagé dans le budget suivant.

Les libéraux ont maintenant inscrit l'engagement au budget 2005 et on nous sert encore le même refrain: si le budget n'est pas adopté et si la continuité de la présente législature n'est pas assurée, alors la dépense sera mise en péril. En réalité, de nombreux engagements de dépense du genre ont été faits il y a des années et auraient dû être réalisés depuis belle lurette.

Le secrétaire parlementaire peut-il nous dire pourquoi cet engagement de novembre 2003 n'a pas été réalisé il y a longtemps? Il n'a même pas fait l'objet de discussions.

Pourquoi le gouvernement continue-t-il de dire que ces engagements de dépense vont être mis en péril. Il a eu des années pour les réaliser et ne l'a pas fait. Il revient davantage au gouvernement qu'au Parlement d'assurer la continuité et on voit les libéraux faire des promesses liées à des engagements qu'ils ont pris il y a des années.

• (1650)

L'hon. Roy Cullen: Monsieur le Président, je ne suis pas en mesure de commenter l'engagement qui aurait été pris en 2003 par le ministre des Ressources humaines de l'époque, concernant le matériel de bibliothèque. L'initiative est évidemment louable. Je sais que le gouvernement a consacré beaucoup d'efforts à l'alphabétisation et à l'éducation. C'est effectivement la clef de notre avenir.

Je soupçonne que la difficulté du ministre des Finances, qui dispose de ressources restreintes, réside dans le fait qu'il doit assurer un arbitrage entre un très grand nombre de demandes sans pouvoir donner satisfaction à tous les intéressés chaque année. Voilà pourquoi le gouvernement est fier d'avoir dégagé un excédent durant huit années consécutives. Les excédents nous permettent d'investir davantage aujourd'hui. Nous avons dû agir antérieurement pour que ce soit possible aujourd'hui.

Les Canadiens auxquels je parle souhaitent que la présente législature fonctionne. Ils estiment que nous obtenons de bons résultats. Ils ne souhaitent pas d'élections. J'aimerais que ce budget soit adopté pour que ces initiatives puissent être financées.

M. Gary Goodyear (Cambridge, PCC): Monsieur le Président, c'est un honneur pour moi de prendre la parole au nom des électeurs de Cambridge et de North Dumfries pour parler des divers budgets présentés par le gouvernement.

Je parlerai du projet de loi C-48, mais je parlerai également de l'autre budget, celui de l'alliance libérale-néo-démocrate auquel il faut, à mon avis, faire obstacle pour sauver le Canada des périls économiques engendrés par des dépenses exagérées et des pertes d'emploi.

Les libéraux ont présenté une mesure législative prévoyant des soins de garde d'enfant en établissement qui, selon leurs prévisions, devraient coûter 5 milliards de dollars sur cinq ans. On parle donc d'un milliard de dollars par année, mais selon des experts neutres,

c'est loin d'être réaliste. Le Conseil canadien de développement social a affirmé qu'il faudrait au moins 12 milliards de dollars par année pour assurer la survie de ce programme. Il y aurait donc un déficit de 11 milliards de dollars. Et où croyez-vous qu'ils iront chercher cette somme? Dans les poches des contribuables.

L'offre que les libéraux ont faite ne s'adresse qu'à certains enfants. Pas à tous. Qu'arrivera-t-il des enfants qui ne seront pas visés par le programme? J'ai très peur qu'un beaucoup trop grand nombre de parents de ma circonscription doivent prendre plus d'une heure pour aller reconduire leurs enfants dans une de ces garderies publiques. Je crains également que les listes d'attente soient très longues, comme c'est actuellement le cas au Québec, et que les énormes dépassements budgétaires, de l'ordre de dizaines de milliards de dollars, doivent être épongés par les contribuables.

Qui décidera quels enfants auront accès à ce programme? Si nous n'avons pas les moyens de financer les soins de santé, comment pourrions-nous financer un engagement aussi coûteux que ridicule? Le Parti conservateur a mis au point un plan beaucoup plus sensé qui permettra de répondre aux besoins des parents sans mener les contribuables à la faillite. Le système libéral est discriminatoire à l'égard des parents qui ne travaillent pas à l'extérieur, des travailleurs de quarts, des gens qui vivent à l'extérieur des grands centres et des traditions des groupes ethniques.

Nous vivons dans un pays où le fardeau fiscal est tellement lourd qu'un des deux parents travaille presque uniquement pour payer les impôts de la famille. Nous remettons cet argent directement aux parents pour qu'ils puissent décider eux-mêmes comment ils veulent prendre soin de leurs enfants. Nous sommes d'avis que les parents canadiens veulent pouvoir faire des choix et qu'ils méritent qu'on leur donne la possibilité de le faire. Le gouvernement ne devrait pas imposer une solution aux parents, ni leur dire comment ils devraient élever leurs enfants. La seule chose qui me semble logique, c'est de voter contre un projet qui ne laisse aucun choix, qui ne peut compter sur un financement adéquat et qui est voué à décevoir les parents, à plus ou moins courte échéance.

J'éprouve également de graves inquiétudes au sujet de nos pompiers, de nos policiers, de nos agents de sécurité de la frontière et de nos agents de correction. Au lieu de réorienter les dépenses constituant du gaspillage pour soutenir et protéger ceux qui ont la charge de nous protéger, le gouvernement refuse toujours d'annuler le registre des armes à feu, qui a échoué et qui est complètement inutile. Malgré de solennelles promesses des libéraux de réduire les coûts d'un registre qui était censé ne coûter que 2 millions de dollars, au début, les Canadiens constatent encore qu'on déverse dans ce trou noir l'argent durement gagné de leurs impôts.

Nous croyons qu'il faut donner de l'argent à nos forces policières afin qu'elles puissent arrêter les criminels qui sont en liberté. Le gouvernement a promis de mettre en place un registre national des délinquants sexuels, mais où est-il? Ma circonscription, Cambridge, et North Dumfries comptent plus de 200 délinquants. Récemment, l'un d'eux a récidivé et la police ne savait pas qu'on l'avait renvoyé au Canada.

Des responsables travaillant au cabinet de la vice-première ministre ont dit que la police aurait dû être informée. L'Agence des services frontaliers du Canada a offert une version tout à fait différente. En vérité, le registre, s'il en existe un, semble être un programme typiquement libéral: il est volontaire. Que Dieu nous préserve d'offusquer les délinquants.

●(1655)

Je m'inquiète de nos agents à la frontière. Les libéraux croient que notre sécurité est bonne et que nous avons des frontières intelligentes. En vérité, nous avons environ 225 routes non surveillées entre le Canada et les États-Unis. J'étais ici à la Chambre pendant que les députés d'en face défendaient ce qui est sans doute une des déclarations les plus ridicules que j'aie jamais entendues. En gros, la diminution de la sécurité à la frontière accroît la sécurité.

Ce ne sont pas là des frontières intelligentes, ce sont des frontières idiotes. Qu'est-ce qui va se passer maintenant? Allons-nous fixer des photos de gardes dans les guérites du reste de ces postes frontaliers. Il y a des centaines de voitures qui franchissent ces postes, sans avoir été ni vues, ni détectées, ni fouillées. Peut-être si on y investissait un peu d'argent, nous pourrions saisir toutes ces drogues et armes à feu illégales que, d'après le gouvernement, nous devons enregistrer.

Toutefois, j'ai du mal à m'y retrouver et c'est aussi l'une des raisons pour lesquelles les Canadiens seront heureux d'apprendre que nous ne pouvons pas soutenir ce budget. Les gens en ont ras le bol des politiques qui mettent les criminels avant les victimes, les contrevenants avant les honnêtes gens.

Les entreprises créent les emplois et les travailleurs canadiens font tourner l'économie. La nouvelle alliance entre le NPD et le Parti libéral constitue pour eux un véritable affront. L'entente conclue par ces partis montre à quel point ils sont éloignés des préoccupations des vrais Canadiens. Il s'agit simplement d'un exercice de dépenses massives par lequel le gouvernement libéral tente de s'accrocher au pouvoir.

Les néo-démocrates et les libéraux croient que les entreprises profitent des allègements fiscaux pour mettre de côté des milliards de dollars dans des fonds et des comptes en fiducie inaccessibles au Parlement. En fait, ces entreprises réinvestissent cet argent, notamment pour agrandir leurs usines ou pour acheter du nouveau matériel. Elles dépensent cet argent pour être plus concurrentielles, mais plus encore, elles embauchent des gens qui feront fonctionner le matériel des usines agrandies.

Le budget propose apparemment d'acheter pour dix milliards de dollars de crédits d'énergie propre d'autres pays. Cela ne donnera pas une seule molécule d'air pur aux électeurs de Cambridge. L'asthme, dans le sud de l'Ontario, est devenu une véritable menace pour la vie des gens. Cette maladie, qui menace la vie des enfants, représente pour notre système de soins de santé un fardeau qui pourrait être évité. Je ne peux pas appuyer un budget qui, en apparence seulement, fait une large place à l'assainissement de l'air et à la protection de l'environnement.

Je ne puis appuyer un budget, ou ce budget en particulier, ou encore le nouveau budget du NPD, car il entraînerait la disparition d'emplois dans le secteur automobile et dans d'autres industries indispensables partout en Ontario et au Canada. Ce budget n'apportera pas une seule molécule d'air pur à Cambridge, Kitchener ou Waterloo, et c'est pour moi une chose très importante. Il n'assurera pas la venue d'un seul médecin de plus, ne sauvera pas une seule vie et n'aidera personne à trouver un emploi.

J'appuie le plan du Parti conservateur, qui laisserait les parents libres de décider comment élever leurs enfants. Je crois que c'est ainsi qu'il faut faire les choses. J'appuie le plan conservateur, qui permettrait de lutter réellement, et pas seulement en paroles, contre la criminalité et de protéger nos frontières. J'appuie ce plan, qui propose de réduire les impôts et de remettre les énormes excédents budgétaires dans les poches de ceux à qui ils appartiennent et qui savent le mieux comment les dépenser.

Initiatives ministérielles

Les Canadiens ont besoin d'une fiscalité honnête, d'une comptabilité transparente et d'un gouvernement qui leur rende des comptes. Franchement, aucun de ces budgets n'est assez bon pour les Canadiens. Je comprends que les députés d'en face n'aient pu faire mieux, mais les Canadiens méritent mieux, justement. Je ne puis appuyer ce budget, ni l'autre budget.

* * *

●(1700)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES COMITÉS PERMANENTS DES OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES ET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES, DES FINANCES, ET DE LA PROCÉDURE ET DES AFFAIRES DE LA CHAMBRE

L'hon. Karen Redman (Kitchener-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Des discussions ont eu lieu entre tous les partis au sujet des débats prévus plus tard aujourd'hui sur trois motions d'adoption de rapports de comités. La première motion, présentée par le député de Vegreville—Wainwright, concerne le sixième rapport du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires; la deuxième, présentée par le député de Prince George—Peace River, concerne le troisième rapport du Comité permanent des finances et est assortie d'un amendement proposé par le député de Calgary-Sud-Ouest et la troisième, présentée par le député de Glengarry—Prescott—Russell, concerne le 21^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

Vous constaterez que la Chambre donnerait son consentement unanime pour que les débats soient réputés avoir été tenus, les motions mises aux voix et les votes demandés et reportés à la fin de la période réservée aux initiatives ministérielles le mercredi 18 mai.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime pour que la Chambre procède de cette manière?

Des voix: D'accord.

* * *

LOI AUTORISANT LE MINISTRE DES FINANCES À FAIRE CERTAINS VERSEMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-48, Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité; et de la motion: Que la question soit maintenant mise aux voix.

L'hon. Peter Adams (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, Lib.): Monsieur le Président, je sais que le député est bien renseigné sur ces questions, qu'il est au courant des débats qui ont eu lieu au XVIII^e et au XIX^e siècles, dans toutes les assemblées législatives de notre pays, au sujet des écoles publiques et de l'éducation pour tous, et qu'il sait à quel point il était important à cette époque, alors que la révolution industrielle battait son plein, d'avoir une population ayant au moins terminé des études primaires.

Je suis certain que le député est aussi au courant des débats qui ont eu lieu par la suite sur l'opportunité de rendre accessible à tous l'enseignement secondaire. Le député parle maintenant du développement des jeunes enfants. Au Canada, dans plus de deux familles sur trois, les deux parents travaillent. Les soins, mais aussi l'éducation qui étaient autrefois dispensés par les familles font maintenant l'objet d'un débat public. Avant que l'école primaire existe, on tenait pour acquis que les familles se chargeaient de dispenser cela à leurs enfants.

Initiatives ministérielles

Le député prétend que les parents devraient avoir le choix. Je ne sais pas trop ce qu'il veut dire. Au niveau primaire, il y a des écoles privées, tout comme au niveau secondaire. Cependant, nous avons d'abord mis en place les réseaux publics et nous avons donné le choix aux parents par l'entremise de ces réseaux publics, de la participation aux conseils scolaires, du processus de perception des impôts et de la façon dont ils sont dépensés.

Le député parle des enfants privés d'un accès à une éducation préscolaire entièrement publique. Ce n'est pas une mesure à envisager pour l'avenir. À titre de société, nous avons déjà tardé à prendre des mesures en ce sens. J'aimerais savoir ce que le député en pense. Au XVIII^e ou au XIX^e siècle, se serait-il prononcé contre les écoles primaires et secondaires et contre l'éducation pour tous comme il le fait maintenant?

Le député a parlé du contrôle et du registre des armes à feu. Comme il le sait, depuis dix ans, le coût total de toutes les mesures de contrôle des armes à feu à la frontière et dans nos rues s'élève à 1 milliard de dollars. Le registre des armes à feu coûte le vingtième de cette somme. Le député croit-il qu'un deux-millième du budget fédéral, c'était trop pour nous donner le contrôle des armes à feu dont nous bénéficions actuellement?

• (1705)

M. Gary Goodyear: Monsieur le Président, si le député le préfère, je répondrai d'abord à la deuxième partie de sa question afin de ne pas oublier.

Le fait est que nous n'exerçons aucun contrôle sur nos armes à feu au Canada. Le fait est que nous avons un registre des armes de poing depuis 1995 et que, malgré ça, le nombre de fusillades n'a pas diminué à Toronto ou ailleurs. Ce programme est un échec et je défie le député d'en face de me prouver le contraire. S'il sauvait une vie il en vaudrait la peine, mais il n'accomplit même pas cela. Tout ce qu'il fait, c'est criminaliser les agriculteurs et les chasseurs de canards.

En ce qui concerne l'éducation préscolaire, je ne citerai pas les preuves scientifiques qui en amènent plus d'un à se demander à partir de quel âge les jeunes enfants devraient commencer l'école. Comme devrait le savoir le député, dans les années 1890, la personne moyenne recevait autant d'information en un an que nous en recevons aujourd'hui en un jour. De toute évidence, les temps ont changé.

Le Parti conservateur veut donner le choix aux parents. Si ces derniers souhaitent envoyer leurs enfants dans un programme d'apprentissage préscolaire, s'ils veulent les mettre en garderie, ils en seraient tout à fait capables dans le cadre du programme du Parti conservateur. Mais qu'en est-il de ces parents qui choisissent de travailler à temps partiel afin de pouvoir rester à la maison avec leurs enfants ou ceux qui choisissent d'embaucher un voisin ou même leur mère pour s'occuper de leurs enfants?

Et nous en venons au point qui est peut-être le plus important: dans certains cas, les traditions ethniques ne sont pas respectées et font l'objet de discrimination aux mains d'un programme public que tous les contribuables financeront et qui ne profitera qu'à une poignée de gens.

M. Wajid Khan (Mississauga—Streetsville, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole relativement à une mesure importante, soit le projet de loi C-48.

À la lumière de ce que nous entendons aujourd'hui, il est de plus en plus évident que le projet de loi C-48 n'est pas aussi mauvais que l'a dit le chef de l'opposition officielle. En fait, je veux féliciter mes collègues de ce côté-ci de la Chambre d'avoir souligné l'importance,

pour les Canadiens, des mesures renfermées dans le projet de loi C-48, et d'avoir montré à quel point les priorités de l'opposition officielle sont différentes de celles des Canadiens. Après tout, nous parlons d'un projet de loi qui renforce les assises sociales d'un budget auquel l'opposition officielle a donné son appui dans le passé.

Je ne peux blâmer les gens de parler d'intentions cachées. Compte tenu de ce que nous avons vu au cours des dernières semaines, il est devenu évident que l'opposition officielle est prête à dire à peu près n'importe quoi pour se faire du capital politique. Prenons par exemple les remarques formulées plus tôt au sujet du partage des recettes de la taxe fédérale sur les carburants avec les municipalités et les collectivités. L'opposition officielle a voté contre cette initiative lors de son congrès d'orientation.

Par la suite, après s'être rendu compte à quel point cette initiative budgétaire était populaire auprès des Canadiens, elle s'est ravisée et a dit qu'elle appuyait cette mesure. Nous avons parfois l'impression que les conservateurs veulent adopter intégralement le budget pour en faire leur programme au cours de la prochaine campagne électorale, même s'ils disent qu'ils vont voter contre celui-ci. Je sais que vouloir imiter quelqu'un est la forme de flatterie la plus sincère, mais il y a tout de même des limites. Cette tendance montre clairement de quel côté se tourne l'opposition officielle pour avoir un modèle. Il est plutôt triste, mais aussi révélateur, de voir que les conservateurs ne regardent pas au sein de leurs propres rangs.

Pourquoi l'opposition officielle tergiverse-t-elle de cette façon? C'est parce qu'elle sait pertinemment que tant le budget que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui reflètent les plus grandes priorités des Canadiens, et c'est parce qu'elle commence à prendre conscience des conséquences qui découlent du fait de retarder les choses et d'ainsi compromettre les chances des Canadiens de vivre dans une société plus prospère et plus sûre, comme ils le souhaitent.

Aujourd'hui est à marquer d'une pierre blanche. Les Canadiens se souviendront comment chacun d'entre nous a voté parce que leur avenir est en jeu. Le projet de loi C-48 et le budget auquel il se rattache révéleront quelle est la position de chacun d'entre nous sur ces questions. C'est là que se sépareront les députés qui se soucient du Canada et ceux qui se soucient de leur carrière politique.

Qu'y a-t-il dans le projet de loi C-48 que l'opposition officielle trouve si détestable? Est-ce que ce sont les 900 millions de dollars de plus en transferts fédéraux qui permettraient aux municipalités de faire des investissements cruciaux dans les transports en commun et ainsi de réduire la pollution et les embouteillages?

Pour la circonscription de Mississauga—Streetsville, qui se trouve dans Mississauga, la sixième ville en importance au Canada, relier cette ville à Toronto est une haute priorité. Ce serait bon pour l'environnement. Cela aiderait les familles à passer plus de temps ensemble à la maison. Cela améliorerait la qualité de vie des Canadiens de nos collectivités et de nos villes.

Peut-être l'opposition officielle n'aime-t-elle pas l'investissement de 1,5 milliard de dollars de plus pour rendre l'enseignement postsecondaire plus accessible et les 500 millions de dollars de plus pour l'aide au développement. Peut-être est-ce le programme d'amélioration du rendement énergétique des HLM que l'opposition officielle trouve si détestable.

Pour les Canadiens, le mérite de ces initiatives est évident. Étant donné que les députés connaissent si mal les priorités des Canadiens, il conviendrait d'expliquer plus en détail pourquoi ces programmes sont si importants pour les Canadiens.

Initiatives ministérielles

Le soutien au logement abordable pour les Canadiens à faible revenu est de l'argent qui renforcera l'engagement du gouvernement du Canada à alléger les problèmes que constitue la pénurie de logements abordables et de logements décentes pour les travailleurs à faible revenu.

Comme les députés le savent sans aucun doute, le gouvernement du Canada investira 1,9 milliard de dollars chaque année pour aider 640 000 familles vivant dans des logements sociaux partout au pays. Le financement de ces logements sociaux est en place depuis de nombreuses années et représente le fondement de l'aide fédérale dans ce domaine.

• (1710)

Ce n'est pas tout ce que le gouvernement a fait. Examinons l'Initiative en matière de logement abordable du budget de 2001. Dans le cadre de ce programme, on a investi 680 millions de dollars sur cinq ans pour aider à augmenter le nombre de logements locatifs abordables. Pour ce faire, on a offert des subventions d'investissement aux constructeurs pour les encourager à construire de nouveaux logements locatifs abordables. La réussite de ce programme a conduit à des investissements supplémentaires de 320 millions de dollars sur cinq ans dans le budget de 2003.

Là encore, le gouvernement ne s'est pas arrêté là. Le budget de 2003 a prolongé de trois ans, avec une enveloppe annuelle de 128 millions de dollars, les programmes de rénovation des logements de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. On va ainsi préserver le parc existant de logements abordables grâce à la rénovation et à la modernisation des logements existants et on va aider les personnes à faible revenu dont le logement a besoin de réparations urgentes.

En résumé, le gouvernement du Canada a pris de nouveaux engagements de financement de près de 3 milliards de dollars depuis 2000 pour aider les Canadiens à faible revenu à surmonter leurs problèmes de logement. Le projet de loi C-48 renforce ces efforts, car c'est ce que souhaitent les Canadiens.

Je pense qu'il est très révélateur que l'opposition officielle considère des mesures de ce genre comme honteuses. Cela reflète son mépris global pour les investissements destinés à aider ceux qui sont le moins en mesure de s'aider eux-mêmes. Heureusement, la plupart des Canadiens sont tout à fait en désaccord avec le chef de l'opposition. La plupart des Canadiens comprennent que le projet de loi C-48 reflète les principes de justice sociale qui inspirent notre gouvernement et nous définissent comme nation.

Les Canadiens comprennent qu'on va ainsi créer des collectivités plus propres, plus sûres et plus productives. On va s'assurer qu'un plus grand nombre de Canadiens peuvent profiter des promesses de notre société. On va réduire les coûts de chauffage pour ceux qui en ont le plus besoin. On va aider des milliers de Canadiens à faible revenu à se loger. On ne va pas compromettre les gains que les Canadiens ont réalisés grâce à l'élimination du déficit et à la réduction constante de la dette.

Pour ma part, je ne peux comprendre ce qui est si honteux là-dedans, mais ce n'est pas à moi qu'il reviendra de juger en fin de compte. Les Canadiens vont le faire. J'espère simplement que les députés garderont cela à l'esprit lorsqu'ils se prononceront sur ce projet de loi.

Ce dernier touche la vie des gens. Les Canadiens s'attendent à ce que nous fassions ce qui est bon pour eux. Ils s'attendent à ce que leur gouvernement investisse dans les programmes qui font l'envie du monde entier et qui ont une incidence sur leur vie.

J'exhorte mes collègues à la Chambre et les membres du Parti conservateur à bien vouloir appuyer ce projet de loi et le budget et à ne pas laisser le Bloc nous diviser. Renforçons le Canada et subvenons aux besoins des Canadiens comme ils s'y attendent.

• (1715)

M. Ken Epp (Edmonton—Sherwood Park, PCC): Monsieur le Président, je suis curieux de savoir une chose. Le député nous exhorte à appuyer le budget, mais ces mesures n'y figuraient pas. Si on jette un coup d'oeil au budget initial que le ministre des Finances a présenté à la Chambre, ces éléments n'y étaient pas. Je me demande si le député se préoccupe un tant soit peu du fait que le gouvernement libéral contrevient au protocole entourant le budget et les exposés budgétaires.

Auparavant, le budget était sacro-saint et s'il faisait l'objet d'une fuite, le ministre des Finances démissionnait. Sous l'administration libérale, les fuites sont devenues monnaie courante. De plus, auparavant, une fois que le ministre des Finances avait présenté le budget à la Chambre, les mesures annoncées avaient un caractère plutôt définitif de sorte que les entreprises et les particuliers puissent planifier en toute connaissance des nouvelles règles.

Le projet de loi C-48 prévoit des mesures qui ne figuraient pas dans le budget initial et qui constituent des changements considérables en ce qui concerne les dépenses et la réduction de la dette, et le député dit que nous devrions l'appuyer. Dans une certaine mesure, il appuie une procédure entièrement inusitée en matière de budget gouvernemental, procédure qui, à mon avis, n'est pas utile pour le Canada.

M. Wajid Khan: Madame la Présidente, j'aimerais simplement rappeler que ce parti est demeuré assis lors du vote sur le budget. Le chef de l'opposition avait alors dit qu'il ne voyait rien dans le budget qu'il ne pouvait pas appuyer. Bien entendu, ils ont changé d'idée.

Le député qui vient de parler a dit que l'absence de baisses d'impôt avait fait perdre 340 000 emplois au Canada. Nous n'avons pas perdu ces emplois; c'est ce parti qui, en n'appuyant pas le budget, a fait perdre des emplois aux Canadiens. Les gouvernements minoritaires doivent fonctionner dans un esprit de négociation. Les conservateurs n'ont pas voulu négocier, mais nous avons dû le faire et nous l'avons fait.

Ces fonds supplémentaires sont assujettis à des conditions. Premièrement, il ne doit pas y avoir de déficit. Deuxièmement, il faut rembourser la dette. Troisièmement, ces fonds doivent être alloués conformément aux priorités du Parti libéral.

• (1720)

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eeyou, BQ): Madame la Présidente, aujourd'hui, j'ai entendu beaucoup de choses sur le discours du budget. On entend beaucoup parler des méchants séparatistes du Québec et des méchants bloquistes qui sont à Ottawa. On a l'impression de supporter le poids du pays, à nous seuls, sur nos épaules.

Je rappellerai à nos collègues d'en face que depuis 1982, lors du rapatriement de la Constitution, rapatriement unilatéral — j'ose dire avec certitude —, ce gouvernement a tout fait pour forcer le Québec à quitter la fédération. Les conservateurs n'ont pas grand-chose à y faire actuellement. Quand ils appuient des projets dans le même domaine que nous, on réussit à défaire ce gouvernement sur des projets qui n'ont pas de sens, et le budget en est un. Il ne donne rien au Québec.

Initiatives ministérielles

Ce qui est malheureux, c'est qu'au premier dépôt du budget, les conservateurs ne l'ont pas rejeté. Le Bloc québécois l'aurait fait parce qu'il n'y avait rien pour le Québec, pas un cent. Aujourd'hui, pour faire plaisir au NPD et acheter son vote, le gouvernement lui accordera des montants minimes, mais on ne sait pas dans combien de temps, ni de quel montant il s'agit. Cela est très aléatoire.

J'entendais aussi notre collègue du NPD du comté de Halifax qui parlait de l'alliance Bloc québécois-Parti conservateur. Je ferais remarquer qu'on ne s'est pas alliés à un parti comme le NPD l'a fait.

En ce sens-là, voici ma question: qu'est-ce que ce parti a réellement à offrir au Québec, en laissant agir les compétences du Québec?

[Traduction]

M. Wajid Khan: Madame la Présidente, je peux assurer aux députés que je serai encore ici après les prochaines élections et qu'ils entendront souvent prononcer le nom de ma circonscription.

Par contre, ce qui est inacceptable à tous les égards, c'est l'idée de briser un pays qui a été échafaudé pendant plus d'un siècle, de détruire une nation et ses fondements, peu importe les conséquences. Nul ne peut justifier un tel acte. Je dis donc à mon collègue que le Canada est un pays qui a été bâti en collaboration. C'est un pays qui devrait demeurer uni; les députés de son parti devraient en apprécier la valeur. Il n'y a aucune raison de ne pas faire fonctionner le Parlement et notre pays.

[Français]

M. Guy Côté (Portneuf—Jacques-Cartier, BQ): Madame la Présidente, dans un premier temps, j'aimerais rappeler le début du discours du budget prononcé par le ministre des Finances:

J'aimerais d'abord remercier tous ceux et celles qui ont contribué à la préparation du budget fédéral de 2005, que ce soient les multiples organisations et groupes professionnels qui ont soumis des présentations ou des Canadiennes et des Canadiens de tous les coins du pays qui nous ont transmis leurs lettres et leurs idées.

Leur contribution, leurs conseils et leurs préoccupations ont aidé à façonner le budget que je dépose aujourd'hui.

C'étaient des histoires que racontait le ministre. On le comprend par le projet de loi C-48. Dès que les pressions ont été fortes, il nous a présenté un projet de loi vide de sens qui vient annuler tous ces efforts de consultation qui avaient été déployés lors des mois précédant la présentation du budget, entre autres au sein du Comité permanent des finances.

Le Bloc québécois a voté contre le budget lors de son dépôt. Je voudrais tout simplement en rappeler brièvement les raisons. Tout d'abord, ce budget ne proposait aucune solution au déséquilibre fiscal. De plus, il ne répondait d'aucune façon aux besoins des gens du Québec, entre autres en matière d'assurance-emploi. À ce moment, il n'y avait aucun plan précis pour le Protocole de Kyoto. La situation a même empiré, puisqu'on a présenté par la suite un mauvais plan pour la mise en application de ce protocole. Encore aujourd'hui, devant la Chambre des communes se déroulait une manifestation d'agriculteurs. En effet, ce budget ne répondait d'aucune façon à leurs besoins. C'est la même chose en ce qui concerne l'aide internationale. Quant au respect des compétences du Québec, ce budget l'ignorait totalement, tout comme le projet de loi C-43.

Puisque nous avons voté contre le budget, nous voterons contre les projets de loi de mise en oeuvre du budget, c'est-à-dire les projets de loi C-48 ainsi que C-43.

Ce qui est encore plus effarant en ce qui concerne le projet de loi C-48, c'est qu'il s'agit d'une coquille vide. Je ne suis pas un député

siégeant ici depuis de nombreuses années, mais j'ai l'impression que c'est le projet de loi le plus vide de sens à m'être passé sous les yeux jusqu'à maintenant. C'est un projet de loi ne prévoyant aucun minimum, mais que des maximums, ni aucun échéancier précis. Les montants y sont conditionnels à la fin d'un exercice budgétaire en fonction des surplus qui seront présentés à ce moment-là.

On remarquera qu'au chapitre des surplus, je ne m'inquiète pas. En effet, je suis convaincu qu'encore une fois, les surplus réels à la fin de l'exercice financier seront beaucoup plus élevés que les surplus présentés dans le cadre de ce budget. C'est un vieux truc qu'utilisait le gouvernement précédent et qui est encore utilisé par le présent gouvernement.

C'est un projet de loi qui ne tient pas compte des réalités du Québec, entre autres. Encore une fois, il empiète sur les champs de compétence du Québec, notamment dans le domaine de l'éducation.

Ce projet de loi est vide, certes. Or, ce que je ne peux comprendre, c'est que le NPD se soit embarqué dans ce projet, alors qu'il n'y a aucune garantie que ses exigences seront respectées. On l'a très bien compris lorsque le chef du Nouveau Parti démocratique a rappelé au premier ministre, par exemple, que les réductions d'impôt des corporations, qu'il exigeait en échange de cette augmentation, ne se retrouvaient pas dans le projet de loi. Soudainement, le premier ministre a sorti un lapin de son chapeau, en disant que ce projet de loi allait s'appliquer uniquement aux exercices financiers de 2006-2007 et de 2007-2008, que de toute façon, les réductions d'impôt des corporations viendraient l'année suivante et qu'il n'avait donc pas à les annuler.

● (1725)

On a ici un bel exemple d'un marché de dupes. Je suis convaincu qu'ils ont le coeur à la bonne place. Cependant, je suis obligé de dire aujourd'hui, en cette Chambre, que le Nouveau Parti démocratique s'est fait avoir. Ce sont, finalement, des ajouts de dernière minute, faits dans un geste désespéré de ce premier ministre pour essayer d'acheter, encore une fois, une élection. Cette fois-ci, peut-être avec de l'argent sale — on verra —, mais sûrement avec l'argent des payeurs de taxes.

Si au moins le projet de loi C-48 venait régler des problèmes qui se retrouvaient dans la présentation du budget, ou encore dans le projet de loi C-43. Mais non, même pas! Jusqu'à un certain point, il empire les choses.

Encore une fois, le projet de loi C-48 ignore complètement le déséquilibre fiscal. On va mettre de l'argent dans Kyoto, mais cela reste un mauvais plan. Je rappelle qu'il n'y a ni minimum, ni échéancier. On investit encore dans les champs de compétence, sans plan précis. On parle beaucoup de la baisse des frais de scolarité. Au Québec, nous n'avons pas été beaucoup consultés. Si cela avait été fait, ils sauraient que, déjà, les frais de scolarité sont très bas, les plus bas au Canada.

En ce qui concerne le logement social, tout de suite, nous avons été d'accord avec les demandes des différents groupes à ce sujet. Dans le dernier budget, il n'y avait absolument rien. À la dernière minute, on aligne des chiffres, mais aucune ficelle n'y est rattachée. Rien dans ce projet de loi n'obligera le gouvernement à dépenser les sommes.

Initiatives ministérielles

Après des années de coupures drastiques dans les paiements de transferts aux provinces, ils prétendent réinvestir dans l'éducation postsecondaire. Cela représente uniquement 11,5 p. 100 des sommes investies par le fédéral. Il y a un peu d'argent dans ce projet de loi? Peut-être. Encore une fois, aucun minimum, aucun échéancier des condition rattachées au versement de ces sommes d'argent et rien ne garantit, d'aucune façon, que cela sera fait.

Il s'agit d'une annonce de dernière minute. Le plus odieux, c'est que ce gouvernement ne se gêne aucunement pour dire aux gens, aux électeurs, que s'il n'est pas réélu, cet argent ne sera jamais appliqué. On essaye encore une fois de faire peur à l'électorat en affirmant que ces sommes disparaîtront si le gouvernement est défait. C'est ce même gouvernement qui a ignoré l'éducation lors de la présentation de son budget de 2005.

En environnement, je l'ai mentionné tout à l'heure, Kyoto est un mauvais plan. Je suis loin d'être convaincu que de rajouter de l'argent va améliorer la situation; je crois même que cela risque de l'aggraver. Spécifiquement pour le Québec, le Protocole de Kyoto est un plan qui est vraiment mal adapté pour la situation de cette province.

En ce concerne l'aide internationale, le budget fédéral du 23 février 2005 n'apportait aucun nouveau fonds, vous vous en souviendrez. Au Bloc québécois, nous exigeons que le gouvernement se dote d'un plan sérieux, à long terme, afin d'atteindre la cible visée par l'ONU, à savoir 0,7 p. 100 du produit intérieur brut d'ici 2015.

Le projet de loi C-48 autorise le gouvernement à conclure des accords avec des municipalités, des organismes et des personnes. Dans le cas des municipalités, je rappellerai qu'il s'agit, encore une fois, d'un empiètement clair, net et précis dans les champs de juridiction des provinces et du Québec.

Plus grave, à la limite, il y a les fondations. Souvent en cette Chambre, nous sommes revenus sur ce sujet. Le gouvernement, n'ayant pas de plan très précis et ne sachant quoi faire de ses surplus, donne l'argent à des fondations. En très grande partie, cet argent n'est toujours pas dépensé. J'avais même relevé certains cas de fondations qui, aujourd'hui, avaient plus d'argent en banque que lorsque les versements leur avaient été faits. Il est important de le dire, le projet de loi C-48 semble autoriser les versements dans des fondations.

En conclusion, nous allons voter contre le budget car il est mauvais pour le Québec. Les projets de loi de mise en application, entre autres le projet de loi C-43, ne font que répéter les mêmes erreurs. Le projet de loi C-48 est une coquille vide destinée à acheter des votes avec l'argent des payeurs de taxes.

• (1730)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, je voudrais poser quelques questions au député du Bloc québécois qui a pris la parole.

[Traduction]

J'ai écouté très attentivement le discours du député. J'étais d'accord avec lui lorsqu'il a accusé le gouvernement d'avoir déposé un budget qui ne répondait pas aux besoins en ce qui concerne le logement abordable et les modifications écoénergétiques. J'étais entièrement d'accord avec lui lorsqu'il a condamné le budget parce que ce dernier ne prévoyait rien en matière d'éducation postsecondaire et de formation. Je l'appuyais totalement lorsqu'il a déclaré qu'il était honteux que le budget libéral initial ne contenait aucun engagement significatif pour l'aide au développement international. Ce budget ne prévoyait ni calendrier ni objectif pour respecter notre engagement de longue date, une norme fixée par le Canada, qui consiste à

consacrer 0,7 p. 100 de notre PIB à l'aide au développement international.

Ensuite, il m'a perdue quand il a affirmé que son parti ne pouvait pas appuyer le projet de loi C-48, qui contient pourtant des mesures concrètes pour remédier à tout ce que les députés du Bloc ont reproché au budget initial.

Je tiens à préciser que le budget ne règle pas tous les problèmes. Il n'aborde pas toutes les lacunes que nous aimerions combler. Cependant, il est faux de dire que le budget passe sous silence les priorités énumérées par le député lui-même; le budget prévoit des investissements de 4,5 milliards de dollars. Je suis enthousiaste à l'idée que cet argent sera affecté aux priorités mentionnées par le député.

Je me demande si le député pourrait m'expliquer pourquoi il s'emploie à rationaliser un partenariat avec un parti qui, comme le député le sait pertinemment, jamais n'appuiera les priorités dont le député a parlé et dont traite maintenant le projet de loi C-48. Le parti en question n'a jamais appuyé ces priorités, et il ne les appuiera jamais. Les ultra-conservateurs, les défunts progressistes-conservateurs, sont responsables des dommages et de la destruction qui ont donné lieu à l'état lamentable dans lequel nous nous trouvons pour rétablir les engagements concernant le logement abordable, l'éducation postsecondaire, les modifications écoénergétiques, le transport en commun et tout ce qui a été éliminé parce que les libéraux ont succombé aux pressions exercées pour limiter ces investissements. Le député veut maintenant conclure une alliance avec les conservateurs au nom du progrès. Comment peut-il expliquer cela?

• (1735)

[Français]

M. Guy Côté: Madame la Présidente, je sais que ma collègue a le coeur au bon endroit et qu'elle veut bien faire. Le problème c'est qu'elle a accepté un marché de dupes. Elle a accepté de faire confiance à ce gouvernement. Le passé est garant de l'avenir. Il faut reconnaître cela.

Il y a un an, ce même gouvernement nous disait que les gens en savaient assez sur le scandale des commandites, qu'on n'avait pas besoin d'attendre la fin des travaux de la Commission Gomery pour procéder aux élections. Cette année, il nous dit exactement le contraire.

Depuis 1998, ce gouvernement nous dit que les surplus ne sont pas très certains, qu'il faut être prudents et qu'il faut faire attention. Année après année, des surplus colossaux sont exclus du débat public. Suite à l'adoption de ce projet de loi, il n'y a rien qui oblige le gouvernement à dépenser les sommes. C'est aussi simple que cela.

Je sais que la députée a le coeur au bon endroit, mais je m'en excuse, elle s'est fait avoir.

[Traduction]

M. Gary Carr (Halton, Lib.): Madame la Présidente, j'aimerais parler de cinq secteurs précis du budget.

J'ai pris cinq engagements aux dernières élections. Comme cela ne fait pas si longtemps, les députés se rappelleront quel était le principal défi auquel devait faire face le Canada à cette époque. À l'autre bout du pays, au Canada atlantique, y compris dans la circonscription de mon ami le député de la région d'Edmundston, au Québec et dans toutes les provinces, la santé a été le thème le plus important des dernières élections.

Initiatives ministérielles

Pendant la campagne électorale, le premier ministre s'est engagé à s'occuper du problème de la santé. J'étais très fier de me tenir à ses côtés à Oakville, lors d'une réunion avec des représentants d'Action Cancer Ontario, lorsqu'il a déclaré qu'il s'attaquerait au problème. Ce fut une discussion émouvante. Nous avons parlé des problèmes reliés au cancer. Le premier ministre a dit à ceux qui étaient présents qu'il s'engageait à investir de l'argent dans la santé.

Beaucoup de gens sont cyniques lorsqu'il est question du processus politique et des politiciens qui ne tiennent pas leurs promesses. Lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre a fait le ménage dans les finances, telles que les avaient laissées le gouvernement conservateur précédent. Grâce à lui, nous avons pu recommencer à investir dans les programmes sociaux. Il s'est engagé envers la population à injecter de l'argent en santé, soit 41,3 milliards de dollars environ. Il s'est entendu avec tous les partis politiques. Tous les dirigeants provinciaux représentant tous les partis politiques ont signé cette entente, de même que les dirigeants des territoires. Il y avait parmi eux des premiers ministres néo-démocrates, libéraux et conservateurs.

Le premier ministre a obtenu cette entente qui porte sur le principal défi auquel les Canadiens doivent faire face. Il n'a pas attendu deux ans, trois ans ou quatre ans plus tard. Il a agi tout de suite après les élections, qui ont eu lieu le 28 juin 2003, et, en septembre suivant, il signait une entente avec tous les premiers ministres provinciaux et tous les dirigeants territoriaux de toutes allégeances politiques.

Cette entente consacrait le plus important réinvestissement en santé depuis la mise en oeuvre du régime d'assurance-maladie. Dans ce dossier, le premier ministre a fait ce qu'il avait dit qu'il ferait.

Il y a quatre autres secteurs que je veux aborder, et expliquer en quoi ils sont touchés par les priorités énoncées dans le projet de loi C-48.

Au secteur des villes et des collectivités, nous avons déjà consacré 7 milliards de dollars en remboursement de la taxe sur les produits et services. Nous avons ensuite promis d'ajouter 5 milliards de dollars, et cela s'est traduit par cet engagement. Des ententes ont été signées avec l'Alberta et la Colombie-Britannique, récemment.

Les garderies sont un autre secteur très important. Nous y avons consacré 5 milliards de dollars sur 5 ans. Nous sommes très fiers d'avoir conclu avec le gouvernement de l'Ontario une entente pour y doubler pratiquement le nombre de places en garderie. C'est un bilan phénoménal, pour un gouvernement qui a été au pouvoir moins d'un an, que de prendre un engagement dans ce domaine et de parvenir à ce résultat dans cette province moyennant un tel investissement.

Dans le secteur des soins de santé, nous avons donné suite à notre engagement. Dans celui des villes et des collectivités, nous l'avons fait aussi. J'ai rencontré des maires et la présidence régionale de ma circonscription. Ils ont tous réclamé que nous adoptions le budget ainsi que le projet de loi C-48. Dans le domaine des garderies, nous avons aussi donné suite à notre engagement.

J'aborde maintenant la disposition relative à l'équilibre budgétaire. Les députés d'en face nous ont abondamment dit que nous devons faire preuve de responsabilité financière. C'est un peu fort venant des conservateurs. À la fin de leur administration de huit ans, ils ont laissé un déficit de 40 milliards de dollars. L'année où ils ont été chassés du pouvoir et où ils n'ont conservé que deux sièges à la Chambre, le déficit se dirigeait vers les 50 milliards de dollars. Voilà le déficit qu'ils ont laissé le soin de régler au premier ministre, à l'époque où il était ministre des Finances. Celui-ci a dû mettre de l'ordre dans le fouillis laissé par Brian Mulroney. Le gouvernement

conservateur avait saccagé notre pays aux points de vue économique, politique et social pour de nombreuses années.

Lorsque je regarde en face, j'aperçois certains des députés du gouvernement Mulroney. Ils sont de retour. Je leur affirme que jamais les citoyens ne leur confieront plus la gestion des finances du pays, après ce qu'ils ont fait et après nous avoir endettés pour une somme de l'ordre de 40 milliards de dollars.

● (1740)

Lorsqu'il était ministre des Finances, le premier ministre s'est engagé envers les Canadiens à équilibrer le budget. Le secrétaire parlementaire sait que nous avons présenté huit budgets équilibrés de suite. C'est la première fois depuis l'établissement de la Confédération que nous avons des budgets équilibrés.

Les gens d'en face, dont le parti est responsable du déficit le plus élevé de l'histoire du pays, nous accusent de mal gérer les finances publiques. Quand je regarde nos vis-à-vis, je vois évidemment de très jeunes députés qui n'étaient peut-être pas là en 1990, mais il y en a d'autres qui ont fait partie du Cabinet du gouvernement conservateur qui a affiché un déficit de 40 milliards de dollars huit ans après avoir été élu. Et ils nous disent que nous ne savons pas comment présenter des budgets financièrement responsables alors que nous avons présenté huit budgets équilibrés de suite.

Et cela est tout à l'honneur non seulement du ministre des Finances actuel et de son secrétaire parlementaire, à qui je voue un grand respect, mais également du premier ministre qui, lorsqu'il était ministre des Finances, a réparé ce gâchis. Il a tenu promesse et il a atteint l'équilibre budgétaire. Tous les autres membres du G7, le Japon, l'Italie, l'Allemagne, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis, accusent un déficit.

Je tiens à rappeler à tous les députés d'en face, aux membres de la formation politique de droite issue du Parti réformiste, qui ne jurent que par George W. Bush et ses baisses d'impôt, que le président américain affichera un déficit de 1,4 billion au cours des cinq années à venir. Je n'ai pas dit milliard, mais bien billion. Les États-Unis ont trop diminué les impôts et se sont retrouvés avec d'énormes déficits, à tel point que, selon des magazines américains, on dit maintenant aux États-Unis que cela représente un plus grand danger pour la sécurité nationale que ne le sont certaines des mesures de sécurité prises dans le reste du monde contre le terrorisme. Voilà à quel point la situation est si fondamentalement difficile pour les Américains.

Les députés d'en face sont issus de cette idéologie de droite et c'est le cas aussi de leur chef qui a suivi le même chemin. Ces députés ont changé si souvent le nom de leur parti qu'on les croirait inscrits au programme de protection des témoins. Personne ne doit connaître leur identité. Nous nous souvenons tous qu'ils étaient le Parti réformiste. Puis il se sont donné ce joli nom de pacotille de Parti conservateur réformiste allianciste. Je ne veux pas être impoli, mais à l'époque, l'acronyme du parti était CRAP en anglais. Ensuite ils sont devenus le Parti allianciste. L'appellation a changé tellement souvent qu'on les croirait inscrits au programme de protection des témoins. Ils veulent cacher leur passé.

Initiatives ministérielles

Les conservateurs sont en extase devant George W. Bush et les Américains. Je leur demande de considérer l'ampleur du déficit de M. Bush. Ce honteux déficit de l'ordre du billion de dollars va se répercuter sur nous. Il a une incidence sur le dollar et les taux d'intérêt. Les hommes et les femmes d'en face qui vénèrent George W. Bush et sa politique budgétaire devraient avoir honte de préconiser ce qui est en train de mener littéralement les États-Unis à la faillite.

Je ne parlerai même pas de la sécurité sociale. Nous avons un système de pensions bien financé dont je pourrai bénéficier au moment de prendre ma retraite. Lorsqu'Emily, la fille de mon ami et collègue, prendra sa retraite, elle qui n'est encore qu'un nourrisson, il y aura de l'argent pour elle. Aux États-Unis, la sécurité sociale n'est même pas assurée. Les gens disent qu'il manquera d'argent là-bas.

Lorsque j'entends les députés d'en face dire que le projet de loi C-48 est irresponsable sur le plan financier, je leur réponds qu'ils n'ont absolument aucune crédibilité.

Une voix: Le député ne sait pas de quoi il parle.

M. Gary Carr: Absolument aucune crédibilité.

J'ai vu ce que le député a fait, mais je vais l'ignorer. Le député ne devrait pas faire de tels gestes avec ses doigts à l'intention des autres députés. Il sait ce qu'il vient de faire. Je vais l'ignorer, mais les députés ne devraient pas agir ainsi. Le débat doit se tenir dans le respect des règles. J'ai l'intention de lutter honorablement. Je dis que nous ne devrions pas faire des bras d'honneur aux députés d'en face.

Mon dernier sujet est le constructeur automobile Ford. À l'échelle locale, j'ai promis que nous allions investir dans cette entreprise. J'étais fier d'accompagner le ministre chargé de ce dossier à l'époque, qui est aujourd'hui ministre de l'Immigration, lorsqu'il a promis l'argent destiné à la société Ford. Nous nous sommes joints ce jour-là aux employés et à la direction de Ford ainsi qu'au premier ministre de l'Ontario et à nos collègues, y compris mon collègue d'Oakville, qui étaient présents lors de l'annonce.

• (1745)

Ce jour-là, Buzz Hargrove a déclaré que nous étions chanceux de ne pas avoir un gouvernement conservateur, parce que si cela avait été le cas, ces 5 000 emplois directs et 25 000 emplois indirects auraient été perdus. Sa déclaration était sans équivoque. Avec un gouvernement conservateur, nous aurions perdu ces emplois.

Nous avons pris des engagements et nous les avons respectés. Nous équilibrons le budget. Nous réinvestissons dans les programmes sociaux. Je suis fier de me tenir aux côtés du premier ministre parce qu'il est le meilleur chef au pays à l'heure actuelle. Nous allons continuer à favoriser la prospérité de ce pays avec les politiques de ce...

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Questions et observations. Le député d'Edmonton—Leduc a la parole.

M. James Rajotte (Edmonton—Leduc, PCC): Madame la Présidente, je tiens à informer mon collègue que, lors des dernières élections, le Parti conservateur a déclaré publiquement être en faveur des mesures pour aider la société Ford. Il peut vérifier auprès de la société. Je pense que le député le sait; il ne devrait pas dire le contraire.

Parlons maintenant du secteur canadien de l'automobile. L'excellent rapport du CPSCA contenait de nombreuses suggestions de mesures que le gouvernement pourrait prendre, sur le plan des politiques publiques, pour améliorer ce secteur. Il était question d'éliminer l'impôt sur le capital, mais cela a été retardé à cause du pacte avec le NPD. Il était question de modifier les taux

d'amortissement. Les Manufacturiers et Exportateurs du Canada en avaient parlé; ils ont sûrement été déçus de constater que le budget ne prévoit rien à ce sujet. Il était question de mesures frontalières, dont le gouvernement parle depuis 1993 sans agir.

L'obstacle numéro un à l'installation de nouvelles usines de montage d'automobiles au Canada est probablement l'absence de mesures frontalières visant à assurer la sécurité des échanges entre le Canada et les États-Unis. J'aimerais que le député se prononce là-dessus.

Pourquoi le gouvernement ne met-il pas en oeuvre ces importantes initiatives d'intérêt public que réclament non seulement le Parti conservateur, mais les Manufacturiers et Exportateurs du Canada et le CPSCA dans son rapport, et qui font l'unanimité des intervenants du secteur de l'automobile, qu'il s'agisse de sociétés comme Ford, GM ou DaimlerChrysler, des Japonais, ou de personnes comme Buzz Hargrove et les TCA. Ils souscrivent tous aux recommandations du rapport. Comment se fait-il que le gouvernement n'y donne pas suite?

• (1750)

M. Gary Carr: Madame la Présidente, je veux donner des éclaircissements sur ce qui s'est passé dans le cas de l'annonce concernant Ford du Canada. Le gouvernement a annoncé qu'il y investirait des fonds. J'ai immédiatement appuyé cette proposition. À ce moment-là, les deux candidats conservateurs d'Oakville et de Halton ont dit qu'ils s'y opposaient, tout comme le NPD.

M. James Rajotte: Ce n'est pas ce que vous avez dit.

M. Gary Carr: Non, je vais continuer et dire ce qu'ils ont fait.

Ils s'y opposaient au début et, lorsque les conservateurs ont découvert que nous investirions 100 millions de dollars, ils ont changé d'avis et se sont alors prononcés en faveur.

J'ai dit au candidat conservateur dans ma circonscription que j'appuyais la proposition. Je n'ai pas dit ce que le premier ministre allait faire. J'ai dit immédiatement que la proposition était bonne, car elle créerait 5 000 emplois directs et 25 000 emplois indirects. Je n'ai pas eu besoin de consulter qui que ce soit. J'ai dit que je l'appuierais.

Je sais ce qu'il est advenu des deux gouvernements conservateurs, car j'étais là. Le candidat dans Halton a dit qu'il s'y opposait, tout comme le candidat du NPD. À la réunion suivante de tous les candidats, il a dit: « Mon chef est maintenant en faveur de la proposition, parce que les fonds ont été accordés et que vous avez signé l'entente. » Je lui ai demandé pourquoi nous avions besoin de lui s'il devait consulter son chef pour savoir ce qu'il disait. Passons-nous tout simplement de l'intermédiaire. Nous n'avons même pas besoin de députés. Allons voir les chefs des partis et disons-leur: « Vous êtes les chefs, qu'en pensez-vous? » À certains moments, je suis d'accord avec le chef de mon parti et à d'autres, non, mais c'est moi qui décide.

Initiatives ministérielles

Le député semble perplexé parce qu'il y avait un candidat d'Oakville et un candidat de Halton. Le candidat de Halton n'a pas appuyé la proposition, puis a changé d'avis et a dit qu'il l'appuyait. Cela n'est pas acceptable pour les habitants de l'Ontario. Nous ne pouvons pas faire volte-face sur ces questions, comme le fait le Parti conservateur, et s'attendre à avoir quelque crédibilité que ce soit. Il doit y avoir de la cohérence. Ce parti doit faire preuve de cohérence. C'est pourquoi nous serons récompensés en obtenant un autre mandat.

[Français]

M. Jean-Claude D'Amours (Madawaska—Restigouche, Lib.): Madame la Présidente, examinons la position adoptée par l'opposition conservatrice depuis non seulement les derniers jours, mais les dernières semaines. Les conservateurs disent que le budget ne sert à rien, qu'il est inutile pour les citoyens du Canada. En même temps, ils font cependant des commentaires soutenant qu'ils respecteront les bonnes initiatives qu'ont entreprises les libéraux, si jamais il y avait des élections.

Cela me porte à dire que ce sont justement d'excellentes initiatives que nous avons mises en place. Je voudrais demander ceci à mon collègue. J'ai été conseiller municipal à la ville d'Edmunston pendant six ans. Je sais donc que le retour de la taxe sur l'essence est une priorité extrêmement grande pour l'ensemble des communautés à travers le pays, que ce soit des villes, des villages ou des districts de services locaux. Cela demeure très important.

J'aimerais que mon collègue m'indique s'il a déjà entendu des éléments négatifs concernant cette initiative très importante pour nos communautés.

[Traduction]

M. Gary Carr: Madame la Présidente, le député a raison. Les dirigeants municipaux d'un bout à l'autre du pays ne m'ont dit que des bonnes choses. Dans ma région, ils ont exprimé leur appui par courrier. Le député sait aussi que, de part et d'autre du pays, des dirigeants municipaux, y compris les maires des grandes villes de Toronto et de Vancouver, ont dit que nous devons continuer dans ce sens. Au cours des dernières élections, les libéraux ont dit qu'ils le feraient. Et maintenant, les partis d'opposition jouent la politique du « moi aussi ». Ils savent à quel point ça marche et maintenant ils disent « moi aussi, moi aussi ».

Si on peut faire confiance à quelqu'un, c'est aux gens qui ont mis sur pied et négocié les ententes. Ceux qui changent de position à mi-chemin ne sont pas dignes de confiance et n'ont aucune crédibilité.

M. Jim Prentice (Calgary-Centre-Nord, PCC): Madame la Présidente, je prends la parole au nom des citoyens de Calgary-Centre-Nord au sujet du projet de loi C-48, qui porte un titre à saveur d'euphémisme: « Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements ».

Ces « certains versements » auxquels le projet de loi fait référence s'élèvent à 4,6 milliards de dollars. Ce projet de loi aura pour effet d'établir un fonds de recettes fiscales excédentaires dans lequel les libéraux pourront puiser pour acheter 19 voix néo-démocrates à la Chambre des communes. Jamais un gouvernement n'a dépensé autant pour acquérir si peu. En toute justice, le NPD n'a pas vraiment été acheté, il a seulement été loué.

Quelle façon pour le gouvernement du Canada de mener ses affaires. Si je m'oppose à ce projet de loi, c'est principalement parce que le gouvernement libéral ne fait plus du tout la différence entre l'argent des contribuables et son propre argent.

Je vais cesser de tourner autour du pot. Ce projet de loi prétend établir une caisse noire politique d'une valeur de 4,6 milliards de dollars qui sera remplie à partir des excédents que le gouvernement compte enregistrer en 2005-2006 et en 2006-2007. Les libéraux, sans gêne aucune, ont promis aux néo-démocrates de dépenser cet argent pour financer les priorités du NPD.

C'est l'une des nombreuses choses curieuses que tentent de faire les libéraux pour conserver le pouvoir coûte que coûte. Mais, de toutes leurs propositions, la plus insolite est la suivante: les libéraux proposent d'imposer les Canadiens à des niveaux tels qu'ils pourraient accumuler un excédent de 4,6 milliards de dollars et utiliser ensuite cet argent à leur guise pour mener à bien leur programme politique étriqué. Seul un gouvernement qui a complètement perdu la boussole financière et morale peut proposer ce genre de chose.

Autant que je sache, les contribuables canadiens n'ont jamais accepté d'être gouvernés de cette façon, et certainement pas les contribuables de Calgary-Centre-Nord.

Là d'où je viens, les contribuables jouent franc jeu. Nous payons nos impôts et nous nous attendons à supporter notre juste part des coûts d'administration du pays. Personne, dans ma circonscription, n'a jamais consenti à payer des impôts artificiellement élevés pour supporter les coûts d'administration du gouvernement du Canada, et lui permettre de verser 4,6 milliards de dollars dans une caisse noire pour que les libéraux puissent acheter des votes et masquer leur propre corruption.

Cette conception de la responsabilité fiscale ne tient pas debout. Le gouvernement s'engage, par voie législative, à surimposer les contribuables de 4,6 milliards de dollars et à dilapider ensuite cet argent.

Je m'oppose à ce projet pour de nombreux motifs, mais notamment pour des raisons d'ordre constitutionnel. Cette conception de la fiscalité est inédite. Elle va clairement à l'encontre de 817 ans d'histoire parlementaire, en fait depuis la dîme de Saladin, instituée en 1188, sous le règne de Henri II, dans un lointain pays.

Je ne veux pas égarer les députés libéraux dans les méandres de l'histoire parlementaire, mais il convient de rappeler que, depuis cette époque, les gouvernements, les parlements et les contribuables ont appliqué une trêve fragile, quoique efficace, en vertu de laquelle le Parlement approuve les projets de dépenses du gouvernement et consent aux impôts nécessaires à ces dépenses. Ni plus, ni moins.

Cette approche a raisonnablement bien fonctionné tout au long de l'histoire parlementaire. En fait, la dîme de Saladin de 1188, dont je parlais, a permis de financer la troisième croisade qui, comme le gouvernement libéral, a été un désastre total. Frederick 1^{er} d'Allemagne s'est noyé avant d'atteindre la terre sainte, et Philippe II de France est retourné chez lui peu après avoir quitté son pays. Tout ça nous rappelle quelque chose.

Toutefois, après 817 ans, les libéraux se sont engagés dans une meilleure croisade, celle de la surimposition sans représentation. Ils vont maintenant demander carte blanche au Parlement.

Initiatives ministérielles

● (1755)

Le gouvernement propose de surtaxer les Canadiens à hauteur de 4,5 milliards de dollars. En retour, il offre de dépenser cet excédent en donnant suite à toutes sortes de promesses que l'on pourrait qualifier d'idées, si l'on voulait être généreux. Le paragraphe 3 c) du projet de loi permettrait au gouvernement de faire des paiements à n'importe qui. Quant au paragraphe 3 b), il lui permettrait de conclure des accords avec n'importe qui.

Tout cela est très arbitraire et très irresponsable. Franchement, s'il n'existe pas de précédent permettant de qualifier ces dispositions d'inconstitutionnelles, c'est tout simplement parce que celles-ci sont tellement iniques que personne d'autre n'a essayé de faire adopter de telles mesures dans l'histoire parlementaire moderne.

L'économiste principal de la Banque TD, qui comprend ce qui se passe ici, a dit ce qui suit dans un éditorial publié le 7 mai dans le *National Post*:

...pendant des années, le gouvernement a voulu avoir un outil lui permettant d'affecter les crédits sans avoir à dire à quoi ils étaient destinés. C'est ce que ce projet de loi lui permettra de faire.

Les résidents de Calgary-Centre-Nord ne veulent rien savoir de cela. Mes électeurs n'accepteront jamais la surimposition, à plus forte raison la surimposition institutionnalisée et administrée par un gouvernement libéral corrompu.

Cette mesure législative est préjudiciable pour les finances de notre nation. Ce dont notre pays a besoin c'est que le gouvernement intervienne moins, et non pas plus, qu'il dépense de façon plus judicieuse et non le contraire, et qu'il soit plus responsable et comptable en matière d'impôt, au lieu de l'être moins. Ce dont nous avons vraiment besoin au Canada c'est d'un gouvernement responsable et d'un nouveau premier ministre fort, appuyé par un groupe d'hommes et de femmes honnêtes qui assureraient une certaine stabilité et qui remettraient de l'ordre dans nos finances en faisant appel au bon sens. Le chef de l'opposition officielle va apporter tous ces changements aux Canadiens dans les jours à venir.

Il nous faut des politiques fiscales judicieuses et non des politiques fiscales libérales. Il nous faut réduire les taux marginaux d'imposition et les taux moyens d'imposition. Il nous faut contenir les dépenses gouvernementales et nous assurer que les Canadiens et les Canadiennes, notamment dans ma circonscription de Calgary-Centre-Nord, puissent garder une plus grande partie de leur argent, de façon à faire leurs propres choix en matière de garderies, de soins aux personnes âgées et de dépenses personnelles.

Il faut éliminer les impôts qui pénalisent les investissements et les économies, et qui nuisent à la création d'emplois. Il faut permettre à l'esprit d'initiative et à la souplesse financière du secteur privé de s'exprimer librement, particulièrement dans le secteur des petites entreprises qui créent un grand nombre de nos emplois.

Il faut moins de règlements et de formalités administratives, et il faut moins de lois fiscales qui sont punitives et qui sèment la confusion. Au lieu de cela, le gouvernement présente une proposition bizarre de surimposition institutionnalisée.

Qui appuie le gouvernement? Pas les gens de ma circonscription. Les habitants de la circonscription de Calgary-Centre-Nord paient leurs impôts et ils ne sont pas en faveur d'un régime fiscal artificiellement gourmand, qui accumule un excédent de 4,5 milliards de dollars pour acheter des votes. Où sont ces citoyens qui veulent être surimposés pour permettre aux libéraux d'accumuler un excédent budgétaire de 4,5 milliards de dollars que je qualifie de caisse occulte? Ils ne vivent pas dans ma circonscription.

J'entends parler des parents qui essaient tant bien que mal d'élever leurs enfants. Ils ne veulent pas être surimposés. J'entends parler des Canadiens âgés de ma circonscription. Ils ne veulent pas être surimposés. J'entends parler des néo-Canadiens, notamment des Canadiens d'origine asiatique de ma circonscription, qui luttent pour s'établir dans ce nouveau pays d'adoption qu'ils ont choisi. Ils ne veulent pas être surimposés non plus. J'entends parler des parents seuls, des étudiants, des cols blancs, des cols bleus, des mères qui travaillent et d'autres qui restent à la maison. Aucune de ces personnes ne m'a dit vouloir être surimposée.

Je comprends peut-être mal les électeurs de ma circonscription. Je suppose que je peux faire des erreurs comme tout le monde. Mon personnel et moi-même avons vérifié tous les courriels, lettres, notes, cartes et pétitions que nous avons reçus. Ce qui ressort de cela, c'est qu'il n'y a pas une seule personne de ma circonscription qui a déjà communiqué avec moi et qui a dit accepter d'être surimposée.

● (1800)

Je n'appuie pas le projet de loi. J'estime qu'il s'agit d'une utilisation abusive du Parlement. Ce projet de loi a une trop vaste portée et il occasionne une surimposition. Il est préjudiciable aux finances de notre nation. C'est censé être une mesure financière alors qu'en vérité, ce n'est rien d'autre qu'une tentative flagrante en vue de prélever des impôts excédentaires et de faire en sorte qu'un gouvernement corrompu obtienne un chèque en blanc de 4,5 milliards de dollars pour que ses représentants puissent aller partout au pays acheter les votes des Canadiens, une tentative pour détourner l'attention du gouvernement et celle des Canadiens de la corruption, du scandale et de la criminalité. Je ne veux absolument pas être mêlé à cela, pas plus que les honnêtes citoyens de la circonscription de Calgary-Centre-Nord.

● (1805)

M. Mark Warawa (Langley, PCC): Madame la Présidente, je remercie mon collègue de partager avec nous sa perspective du projet de loi C-48. Il a fait d'excellentes observations. Les Canadiens sont surtaxés. Ils veulent être soulagés et c'est ce que le Parti conservateur va leur offrir.

Le projet de loi C-48 n'est pas celui qu'on a présenté à la Chambre à l'origine. Il a été modifié. Le gouvernement a utilisé 4,5 milliards de dollars pour conclure une entente avec le NPD. J'aimerais demander au député pourquoi le gouvernement a agi de la sorte. Pourquoi prendre 4,5 milliards de dollars de l'argent qui appartient aux contribuables, et non pas au gouvernement, pour conclure une entente avec le NPD?

M. Jim Prentice: Madame la Présidente, il est clair qu'il s'agit là d'un projet qui unit les néo-démocrates et les libéraux en vue de ponctionner les Canadiens et d'acheter des votes à très grande échelle, au coût de 4,5 milliards de dollars, d'une façon qui ne correspond pas du tout à nos antécédents parlementaires et à nos traditions constitutionnelles.

Et que dire de tous ces autres qui ont été oubliés dans le budget? Que dire des municipalités, des pêcheurs, des agriculteurs, des personnes âgées et des autochtones? Pourquoi ne cherchons-nous pas à obtenir des diminutions d'impôt?

Initiatives ministérielles

Mon ami de Langley a soulevé la question. Si nous accordions une diminution d'impôt de 1 000 dollars par année à tous les Canadiens ordinaires, ils pourraient investir cet argent dans un REER plutôt que de voir le gouvernement s'en servir pour accroître ses dépenses, comme il l'a fait au cours des cinq ou six dernières années. Si nous donnions 1 000 dollars aux Canadiens qu'ils pourraient garder dans leurs poches et utiliser comme ils l'entendent, ils pourraient faire des choix en matière de garde d'enfants, ou encore s'en servir pour aider les personnes âgées ou pour aider leurs parents. Ils pourraient s'en servir pour faire toutes sortes de choses.

Si on réduisait les impôts de 1 000 \$ par année, les Canadiens pourraient économiser 35 000 \$ en investissant cet argent sur une période de 20 ans, à un intérêt de 5 p. 100 par année. Sur une période de 30 ans, cela équivaldrait à 70 000 \$. Voilà où sont les priorités des Canadiens. Les Canadiens veulent économiser de l'argent. Ils veulent tenir compte des besoins de leurs enfants. Ils veulent pouvoir décider de s'occuper de leurs enfants à la maison ou d'avoir recours à des services de garde; ils veulent pouvoir s'occuper de leurs parents et les accompagner au cours de leur retraite. Ce sont là les genres de choix que les Canadiens veulent pouvoir faire. Bon nombre de gens économiseraient cet argent et contribueraient à la création d'emplois. Ce seraient là les priorités des Canadiens aujourd'hui.

Ce sont les priorités du Parti conservateur et c'est dans cette optique que nous administrerions les finances du gouvernement du Canada, pas de la façon proposée dans le projet de loi C-48, qui représente un gaspillage flagrant des ressources financières du pays.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, je sais que nous avons entendu à satiété — cela ressemble à un mantra de la droite venant de conservateurs qui ne sont plus progressistes — que la priorité aurait dû être d'accorder encore plus de réductions d'impôts aux grandes entreprises, parce que c'est ce qui renforce l'économie et crée de l'emploi. Toutefois, je ne crois pas un seul instant que le député et ses collègues ne sont pas au courant des recherches considérables faites sur les formes de création d'emplois présentant le meilleur rapport coût-efficacité et sur les moyens les plus efficaces de renforcer l'économie.

Il est indiscutablement vrai qu'une analyse économique détaillée montrerait que les diminutions d'impôts ne sont pas le moyen le plus rentable de créer de l'emploi. C'est l'investissement public direct dans des choses qui non seulement ont des effets en matière de création d'emplois, mais qui présentent l'avantage de donner aux Canadiens, de façon directe, prévisible, ciblée et voulue, les programmes hautement prioritaires qu'ils veulent.

En vertu de ce seul critère, le projet de loi C-48 devrait pouvoir obtenir le soutien de toute personne affirmant que l'emploi devrait occuper une plus grande place dans le budget. Il est absolument bien établi et étayé que le logement abordable, la construction de logements et les modifications écoénergétiques figurent parmi les formes d'investissement à plus forte intensité de main-d'oeuvre que l'on puisse faire.

En ce qui concerne l'enseignement postsecondaire, des effets considérables sur le plan de la création d'emplois viendront non seulement des investissements dans le financement de l'enseignement postsecondaire, mais aussi des autres parties de l'accord visant l'amélioration de la formation. N'affirmons pas qu'il y a pas beaucoup d'emplois directs dans l'enseignement postsecondaire.

Je pourrais donner d'autres exemples. Si nous prenons les quatre priorités figurant dans le projet de loi C-48, il existe une preuve écrasante montrant que si nous nous soucions seulement des emplois, il demeure clair qu'un investissement présentant un meilleur

rapport coût-efficacité et offrant des avantages plus durables aux Canadiens consiste à investir non pas dans les réductions d'impôts pour les grandes entreprises, mais dans les services directs.

• (1810)

M. Jim Prentice: Madame la Présidente, je n'ai pas le temps de faire une longue intervention sur l'économie selon Keynes ou selon Reagan, mais j'aimerais demander quelque chose à la députée. La députée est une parlementaire d'expérience. Dans mon intervention, j'ai parlé de l'entente intervenue entre les libéraux et les néo-démocrates et j'ai dit qu'il était bien possible que les votes du Nouveau Parti démocratique soient achetés ou peut-être même loués pour un certain temps.

Si on jette un coup d'oeil au projet de loi C-48, on constate que le gouvernement n'est aucunement tenu de respecter les engagements de dépenses au sujet desquels le Nouveau Parti démocratique s'est entendu avec lui. Le Nouveau Parti démocratique ne craint-il pas de s'être fait duper? Le gouvernement n'est absolument pas obligé de consacrer quelque somme que ce soit aux priorités du NDP. Cette mesure législative est un bail comme je n'en ai jamais vu. Je mets mes amis en garde et leur conseille d'être prudents.

M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais exprimer mon soutien au projet de loi C-48. Ce projet de loi ne reflète pas seulement ma philosophie personnelle, il reflète aussi celle du gouvernement et, je crois, celle des Canadiens.

Nous, les Canadiens, oublions parfois à quel point nous sommes chanceux de vivre au Canada. Nous voyons beaucoup de chamailleries et de plaintes dans les médias et aussi à la Chambre, particulièrement ces derniers temps, au sujet de la politique du gouvernement ou des propositions qu'il fait.

Cependant, tout bien considéré, les Canadiens sont fiers de qui ils sont et des orientations que prend leur pays. Je crois que le projet de loi C-48 s'appuie sur le sentiment de fierté qu'éprouvent les Canadiens, sur la diversité et la compassion et sur la conviction que nous sommes plus forts lorsque nous aidons les faibles et meilleurs ensemble que pris séparément.

Voyons où le projet de loi dirige les fonds. Il y a 1,6 milliard de dollars pour le logement abordable. Il y a quelques semaines, j'ai eu la chance d'être dans ma circonscription lorsque nous avons annoncé une collaboration avec la Nouvelle-Écosse dans quelques initiatives très importantes. Une de ces initiatives était celle d'Affirmative Industries, dans la circonscription de Dartmouth—Cole Harbour. Il s'agit d'un projet qui vise à aider les consommateurs de services de santé mentale pas simplement en leur donnant un endroit où vivre mais en leur permettant d'acquérir des avoirs et de rehausser leur dignité.

Dans ma province, la Nouvelle-Écosse, beaucoup d'argent du gouvernement fédéral n'a pas été utilisé parce que la province n'a pas apporté sa contribution de contrepartie. Nous prenons des mesures pour rendre le système plus souple de sorte que la province puisse construire les maisons.

Il y a 900 millions de dollars pour l'environnement et 1,5 milliard pour l'enseignement postsecondaire en raison des gros investissements consentis par le gouvernement fédéral à la recherche universitaire, ce dont vous êtes certainement au courant, madame la Présidente. Le Canada est maintenant le pays du G8 où les investissements publics en recherche sont les plus élevés.

Il y a aussi 500 millions de dollars pour l'aide étrangère.

Comment peut-on contester de telles initiatives, qui s'appuient sur les priorités déjà contenues dans le budget?

Je voudrais m'arrêter à un sujet précis. Certaines personnes disent que le budget n'est plus notre budget. L'amélioration de certaines mesures qui découle de l'entente avec nos collègues du Nouveau Parti démocratique était la chose à faire parce que les Canadiens veulent que le Parlement fonctionne pour le bien de tous les Canadiens.

Je tiens à être clair. Le budget présenté par le ministre des Finances en février, qui était de toute évidence excellent, a obtenu un vaste appui de la part des Canadiens et des groupes d'intervenants. Qui plus est, il a tout de suite été appuyé par le chef de l'opposition, qui a alors déclaré que rien dans ce budget ne justifiait la tenue d'élections pour la deuxième fois en une année. Peu après cette déclaration, le député de Nova-Centre a formulé un commentaire intéressant. Il a dit: « Les Canadiens veulent que le Parlement fonctionne. »

Un des éléments clés du projet de loi est l'augmentation de l'aide à l'étranger, un enjeu particulièrement important pour le Canada. Nous sommes respectés de par le monde et bien connus pour notre générosité à l'endroit des démunis. Permettez-moi d'axer mes observations sur cet aspect du projet de loi.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a accru de façon importante notre aide aux pays en développement. Le budget de 2005 fait fond sur les précédentes augmentations au chapitre de l'aide étrangère et prévoit une injection additionnelle de 3,4 milliards de dollars à ce chapitre au cours des cinq prochaines années.

Avec ces engagements, le Canada ne tardera pas à atteindre son but, soit doubler son budget consacré à l'aide étrangère d'ici 2010-2011, et contribuer aux objectifs du millénaire pour le développement, tels qu'énoncés dans l'ambitieux programme de réduction de la pauvreté des Nations Unies. Il est évident que nous allons dans la bonne direction.

Bien sûr, nous pouvons faire encore davantage. Personnellement, je crois que nous devons atteindre l'objectif de Pearson, soit une participation de 0,7 p. 100, dès que nous le pourrons. Nous le devons aux citoyens du monde qui ont besoin de notre aide. J'ai déjà pris la parole sur cette question à la Chambre et il se pourrait que je le fasse de nouveau, mais je constate que nous avançons à grands pas.

Le Canada axe beaucoup ses efforts sur l'aide aux pays les plus pauvres, surtout en Afrique. En plus de prévoir une aide étrangère accrue au cours des cinq prochaines années, ce budget prévoit une injection supplémentaire de 342 millions de dollars pour des enjeux de santé en Afrique. Ces fonds visent l'éradication de la poliomyélite dans le monde ainsi que la réduction de la prévalence du sida, de la malaria et de la tuberculose. Par ailleurs, dans ce budget, le Canada s'engage à doubler son aide à l'Afrique d'ici 2008-2009, par rapport aux niveaux de 2003-2004.

L'aide étrangère englobe l'aide à des pays et des régions touchés par des conflits et des crises humanitaires, comme l'Afghanistan et Haïti, par exemple. La stabilité et l'absence de conflit sont essentiels à l'efficacité de la coopération au développement. En conséquence, le budget de 2005 alloue 500 millions de dollars sur les cinq prochaines années à la recherche de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale.

•(1815)

N'oublions pas les pays touchés par le tsunami juste après Noël. Les Canadiens ont été profondément touchés par cette tragédie et, comme le veut notre façon d'être canadienne, ils ont réagi

Initiatives ministérielles

généreusement en faisant des dons personnels d'environ 200 millions de dollars pour aider les victimes à reconstruire leurs vies dévastées.

Les communautés d'immigrants au Canada ont également ressenti le besoin pressant d'agir. J'ai eu l'occasion de rencontrer la communauté sri lankaise de Dartmouth il y a quelques semaines et j'ai parlé à des gens dont des parents avaient été emportés par le tsunami. Cet argent a été envoyé à des parents et à des amis dans la région, et il a joué un rôle important dans les premières interventions visant à construire des maisons neuves, des écoles et des entreprises.

Pour sa part, le gouvernement du Canada a reconnu que cette action de rétablissement nécessitait un engagement à la fois immédiat et à long terme de ressources, et sa réaction a consisté à fournir des secours aux sinistrés et une aide à la remise en état. Je suis fier de dire que le Canada a également été le premier pays qui a offert un moratoire immédiat sur le remboursement de la dette de ces pays.

Parlant de l'allègement de la dette, le Canada continuera de jouer un rôle directeur dans ce domaine. Notre premier ministre est depuis longtemps tenu en haute estime sur la scène internationale pour le rôle qu'il a joué en sa qualité de ministre des Finances.

Tout récemment, le 2 février dernier, le Canada a annoncé une proposition d'allègement de la dette prévoyant que tous les donateurs accordent un allègement de 100 p. 100 du service de la dette pour tous les versements de quelque 56 pays à faible revenu dus à l'Association internationale de développement de la Banque mondiale et au Fonds africain de développement jusqu'en 2015.

Le Canada s'est engagé à verser 172 millions de dollars au cours des cinq prochaines années afin de mettre en oeuvre sa part de cette proposition. Notre nouvelle proposition s'appuie sur une tradition de mesures canadiennes dans ce secteur, comme l'Initiative canadienne à l'égard de la dette. Avec cette initiative, le Canada est allé au-delà du consensus international et a imposé un moratoire sur le remboursement de la dette des pays pauvres admissibles envers le Canada.

Au total, 13 pays ont reçu plus de 600 millions de dollars en allègement bilatéral de la dette et le Canada renoncera à 600 millions supplémentaires lorsque l'initiative sera complètement mise en oeuvre. Par exemple, en avril dernier, le ministre des Finances a annoncé l'annulation de la totalité de la dette de la Zambie, du Honduras et du Rwanda envers le Canada.

Je me permets d'ajouter quelques mots au sujet de la ministre de la Coopération internationale. Elle a dirigé son ministère avec un seul objectif en vue: aider les pays en voie de développement. Peu de gens peuvent se vanter d'être aussi dévoués à servir la cause de la justice que la ministre.

Le projet de loi C-48 autorise le gouvernement à consacrer 500 millions de dollars supplémentaires à l'aide étrangère. Le Canada fait sa part en tant que membre de la communauté internationale. Une fois adopté, ce projet de loi nous permettra d'en faire encore plus.

Selon le ministre des Finances, les pays en voie de développement emploient une trop grande part de leurs ressources pour rembourser les dettes d'hier. C'est vrai. Ces pays ne s'en tireraient-ils pas mieux s'ils pouvaient investir dans des initiatives sociales et économiques aujourd'hui afin d'améliorer leur qualité de vie de demain? Le gouvernement a démontré sa détermination à aider les pays en développement à surmonter le terrible fardeau de la dette afin qu'ils puissent réinvestir dans leur propre croissance. Le projet de loi C-48 est un pas important dans cette direction.

Initiatives ministérielles

Ce projet de loi est affaire de bon fonctionnement du Parlement et d'amélioration du Canada. Cet excédent budgétaire est le résultat d'une économie bien gérée depuis 12 ans. Ce projet de loi fait fond sur un budget qui réinvestit dans les priorités canadiennes, parce qu'aujourd'hui nous sommes assez forts pour le faire et parce que c'est la bonne chose à faire.

Ce matin, j'ai assisté à la signature, par le premier ministre du Canada et le premier ministre de ma province, M. Hamm, de l'accord sur les garderies en Nouvelle-Écosse, dans le cadre du programme national de garderies. La femme qui a, en quelque sorte, animé l'événement est originaire de Dartmouth et, depuis plus de 20 ans, s'occupe du soin des enfants et gère un centre pour les plus démunis. Elle a parlé du budget du gouvernement fédéral et a dit que c'était un des plus grands progrès qu'elle avait jamais vus. Elle n'est aucunement partisane, mais elle a dit que ce budget devait être adopté. Elle avait raison.

Le budget du gouvernement fédéral est l'investissement le plus important en matière de priorités sociales et internationales. Le projet de loi C-48 fait fond sur ce succès et reflète les valeurs et les croyances des Canadiens.

• (1820)

[Français]

M. Yvon Lévesque (Abitibi—Baie-James—Nunavik—Eyou, BQ): Madame la Présidente, concernant l'entrée en matière de mon collègue d'en face, le député de Dartmouth—Cole Harbour, je comprends un peu son indécision lorsqu'il dit qu'il voudrait accorder son appui à ce budget.

On parle de ce qui a été accordé au NPD dans le budget supplémentaire, dans la révision du budget, même s'il était censé être un bon budget. Il parle de 1,6 milliard de dollars pour le logement social. Si le budget avait été aussi bon que cela, pourquoi a-t-il fallu qu'ils attendent les pressions du NPD et celles d'un vote à la Chambre des communes pour accorder un budget supplémentaire prévoyant de l'aide pour le logement social, alors que les démarches ont été faites vis-à-vis du ministre des Finances avant même le dépôt de ce budget?

On prévoit aussi 900 millions de dollars pour l'environnement. À ce niveau, on a déjà donné un milliard de dollars en aide aux pétroliers de l'Ouest. On ajoute 900 millions de dollars et, encore là, cela s'en va en partie en Ontario et dans l'Ouest. Les députés du Parlement devraient posséder des véhicules hybrides. Cela ménagerait notre économie et on minimiserait les émanations dans l'atmosphère. Est-ce que le gouvernement a pensé une seconde à aider le consommateur à se payer un véhicule hybride au Canada? Au lieu de cela, on finance les pétroliers. Je parle indépendamment de toute idée de profit de ma part, mais pour la crédibilité du NPD qui prétend que le budget est bon.

Est-ce que le premier ministre est capable de garantir demain matin au NPD que les promesses supplémentaires qui ont été faites et les amendements qui sont présentés vont s'appliquer dès la première année du budget?

[Traduction]

M. Michael Savage: Madame la Présidente, le député a soulevé beaucoup de questions. Je vais tenter d'y répondre de mémoire, une à la fois.

Il a parlé de logement abordable et il a demandé pourquoi nous avons eu besoin du Nouveau Parti démocratique pour prévoir cet investissement dans le budget. Notre gouvernement a procuré beaucoup de logements abordables aux Canadiens au cours des

dernières années; nous en avons fait l'un des thèmes de la campagne électorale de l'année dernière. L'un des problèmes auxquels nous avons dû faire face, c'est que certaines provinces, dont la mienne, la Nouvelle-Écosse, n'ont pas voulu doubler la somme investie par le gouvernement fédéral. Nous avons réservé 13 millions de dollars à la Nouvelle-Écosse, qui n'a pas investi la somme équivalente.

Le gouvernement fédéral a inscrit cette question parmi ses priorités. Nous avons dit que nous aiderions les provinces à investir une somme équivalente. Nous avons dit que nous ferions preuve d'une plus grande souplesse; alors peut-être le supplément au loyer est-il la voie à suivre. Nous empruntons cette direction. J'ai mentionné l'annonce que nous avons faite dans Dartmouth—Cole Harbour à l'intention des personnes qui ne peuvent se payer un logement, ou encore un logement décent, et qui reçoivent des soins psychiatriques. Nous venons de conclure une entente avec la Nouvelle-Écosse à ce sujet.

En ce qui concerne l'environnement, ce budget a déjà été qualifié « du plus vert » de l'histoire canadienne, compte tenu des énormes investissements dans ce secteur: améliorations éconergétiques et initiatives nombreuses. À mon avis, n'importe quel député de ce côté-ci de la Chambre se ferait un plaisir de débattre d'environnement avec n'importe quel autre député.

Si des élections sont déclenchées bientôt, nul doute: j'emporte le budget avec moi. Je parlerai d'environnement, de logement abordable et de développement international; et j'exposerai notre bilan: nous avons fait des promesses et nous les avons tenues, le projet de loi C-48 ne faisant qu'ajouter à ce bilan.

• (1825)

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Madame la Présidente, je voudrais remercier sincèrement le député de Dartmouth—Cole Harbour pour son appui enthousiaste au projet de loi C-48. Il a dit d'une façon très simple que, par rapport à ses priorités budgétaires, le projet de loi reflète à la fois sa philosophie personnelle et les principes auxquels les Canadiens croient.

Je dois dire, sans vouloir manquer de respect, que le député de Dartmouth—Cole Harbour a sans doute été profondément déçu par le budget qu'a déposé son propre parti. Même si les Canadiens ont bien vu qu'il s'agissait là de priorités réelles, même s'il en a eu lui-même l'impression, son parti n'était clairement pas du même avis. Ce n'est qu'à la suite de pressions politiques incroyables que ces priorités ont fait surface.

Je voudrais parler de la question abordée par le député d'Abitibi. Il n'est pas le seul à avoir posé cette question aujourd'hui ou à d'autres occasions. Il veut savoir pourquoi le NPD se montre assez naïf pour croire que le gouvernement tiendra les promesses qui figurent maintenant dans le budget néo-démocrate amélioré.

Je voudrais poser la question suivante au député. Les Canadiens ne devraient-ils pas songer au fait qu'il a suffi que 19 néo-démocrates travaillent de concert avec le gouvernement, en se disant qu'ils ont la responsabilité de faire marcher le Parlement, pour obtenir ce genre de changements? L'alliance des 153 députés du Parti conservateur — qui n'est plus tellement progressiste — et du Bloc n'a pas suffi pour influencer le gouvernement et modifier les priorités de ce budget.

Comment le député expliquera-t-il aux électeurs qu'il leur demande de voter pour lui aux prochaines élections, au lieu de voter pour Anne-Marie Foote ou Peter Mancini, dont le parti appuie ces priorités, de même que l'ensemble des Canadiens?

Initiatives ministérielles

M. Michael Savage: Madame la Présidente, la députée laisse entendre qu'il s'agit là d'initiatives complètement nouvelles dont les libéraux n'avaient jamais parlé avant que le NPD recommande soudainement au gouvernement de faire quelque chose à propos du logement abordable ou de l'enseignement postsecondaire.

Le logement abordable était une des quatre initiatives clés. Nous avons prévu 2 milliards de dollars par année pour le logement abordable et nous attendons des provinces qu'elles fassent un investissement équivalent.

Nous avons prévu 9 milliards de dollars pour l'environnement, dans ce qui était déjà le budget le plus écologique de l'histoire de notre pays. Nous avons prévu 1,5 milliard de dollars pour

l'enseignement postsecondaire, après avoir investi 11 milliards de dollars dans la recherche et les établissements d'enseignement postsecondaire du Canada.

Je vais aller dans la circonscription de Dartmouth—Cole Harbour et, quel que soit l'adversaire que je pourrais y affronter, je dirai très fièrement qu'il s'agit là d'un budget libéral.

La présidente suppléante (L'hon. Jean Augustine): Comme il est 18 h 30, la Chambre s'ajourne à demain, à 10 heures, conformément au paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le lundi 16 mai 2005

Les travaux de la Chambre

M. Valeri	5979
Motion	5979
Adoption de la motion	5979
M. Hill	5979
M. Hearn	5979
M. Byrne (Humber—St. Barbe—Baie Verte)	5980
M. Gauthier	5980

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

Loi sur les relations avec Taïwan

M. Abbott	5980
Projet de loi C-357. Deuxième lecture	5980
M. Khan	5982
Mme Ratansi	5983
M. Anderson (Victoria)	5983
M. Clavet	5984
M. Siksay	5986
M. Duncan	5987

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Deuxième lecture	5988
M. Cannis	5988
Motion	5991
M. Solberg	5991
M. Thompson (Wild Rose)	5992
Mme Crowder	5992
M. Warawa	5993
M. Godin	5994
M. Loubier	5995
M. Boudria	5996
M. Szabo	5998
M. Stoffer	5998
M. Johnston	5999
M. Pettigrew	5999
M. Lemay	6000
M. Nicholson	6000
M. Gauthier	6001
M. Thibault (Nova-Ouest)	6001

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le centre de soins palliatifs de Peterborough

M. Adams	6001
----------------	------

Le parti libéral du Canada

M. Casson	6001
-----------------	------

Doug Wilson

M. St. Amand	6002
--------------------	------

L'Océanic de Rimouski

Mme Thibault (Rimouski-Neigette—Témiscouata—Les Basques)	6002
--	------

La climatisation à partir des eaux lacustres profondes

M. Silva	6002
----------------	------

Le premier ministre de la Saskatchewan

M. Anderson (Cypress Hills—Grasslands)	6002
--	------

La Chambre des communes

M. Holland	6002
------------------	------

Le premier ministre

M. Desrochers	6003
---------------------	------

Le tournoi de hockey au profit de Centraide

M. Rota	6003
---------------	------

Les propriétaires terriens de l'Ontario

Mme Gallant	6003
-------------------	------

La Chambre des communes

Mme Boivin	6003
------------------	------

Le budget

M. Christopherson	6004
-------------------------	------

Le Programme de commandites

M. Tilson	6004
-----------------	------

Le Parti libéral du Canada

M. Laframboise	6004
----------------------	------

Le gouvernement du Canada

Mme Guergis	6004
-------------------	------

Le Parti conservateur du Canada

M. Khan	6004
---------------	------

QUESTIONS ORALES

Le premier ministre

M. MacKay	6005
Mme McLellan	6005
M. MacKay	6005
M. Brison	6005
M. MacKay	6005
Mme McLellan	6005
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	6005
M. Brison	6006
M. Moore (Port Moody—Westwood—Port Coquitlam) ..	6006
M. Brison	6006

Le Programme de commandites

M. Duceppe	6006
Mme McLellan	6006
M. Duceppe	6006
M. Brison	6006
M. Guimond	6006
M. Brison	6006
M. Guimond	6007
M. Brison	6007

Le budget

M. Layton	6007
M. Valeri	6007
M. Layton	6007
M. Valeri	6007

La citoyenneté et l'immigration

Mme Ablonczy	6007
--------------------	------

Questions au Feuilleton

M. LeBlanc..... 6015

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements**

Projet de loi C-48. Deuxième lecture..... 6015

Mme Oda..... 6015

Les travaux de la Chambre

Mme Redman..... 6016

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Deuxième lecture..... 6016

M. Epp..... 6016

M. McKay..... 6018

M. Côté..... 6018

M. Silva..... 6018

M. Solberg..... 6021

M. Bezan..... 6021

M. Jean..... 6021

M. Côté..... 6022

M. Solberg..... 6022

M. Cullen (Etobicoke-Nord)..... 6024

Mme McDonough..... 6025

M. Watson..... 6025

M. Cullen (Etobicoke-Nord)..... 6026

Mme McDonough..... 6027

M. Rajotte..... 6028

M. Goodyear..... 6028

Les travaux de la chambre**Les comités permanents des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires, des finances, et de la procédure et des affaires de la Chambre**

Mme Redman..... 6029

Demande et report des votes..... 6029

Loi autorisant le ministre des Finances à faire certains versements

Projet de loi C-48. Deuxième lecture..... 6029

M. Adams..... 6029

M. Khan..... 6030

M. Epp..... 6031

M. Lévesque..... 6031

M. Côté..... 6032

Mme McDonough..... 6033

M. Carr..... 6033

M. Rajotte..... 6035

M. D'Amours..... 6036

M. Prentice..... 6036

M. Warawa..... 6037

Mme McDonough..... 6038

M. Savage..... 6038

M. Lévesque..... 6040

Mme McDonough..... 6040

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 ou appel local (613) 941-5995

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5
Internet: <http://publications.gc.ca>
1-800-635-7943 or Local 613-941-5995

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les Éditions et Services de dépôt, TPSGC, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Publishing and Depository Services, PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5

**The English version of this publication may be obtained from Publishing and Depository Services
PWGSC, Ottawa, ON K1A 0S5**